

# 9 mars, un an après le discours royal Le temps des risques et des réformes

- **Nouvelle Constitution: La répartition des pouvoirs à l'épreuve de la réalité**
- **PJD: La parole... en attendant l'action**
- **Finances publiques: Lourd fardeau pour l'équipe Benkirane**
- **Un Maroc sans bidonvilles... Inchallah!**

...

*Sponsor officiel*



## Un an après le discours du 9 mars 2011

## Il faut avancer

**D'**UN seul coup, le soir du 9 mars 2011, la tension est retombée. Le Roi propose de sortir de la crise qui montait par des réformes constitutionnelles. Sauf à vouloir mettre un pays à feu et à sang, il n'existe pas d'évolution plus importante que de toucher à sa Constitution.

Et voilà donc notre Maroc qui découvre les délices des débats politiques. De manière plus incidente (quoi que très importante aussi), le Royaume découvre que ses forces de l'ordre savent traiter de façon pacifique les manifestations de rue. Depuis le suicide du Tunisien Bouazizi, on sait que cette compétence professionnelle est stratégique puisque un malheur privé peut devenir un bouleversement politique, lorsqu'il passe sous les feux de la communication.

Dans ce discours du 9 mars, les observateurs ont reconnu quelques offres de réformes faites au début du règne.

Mais, à part les transformations gérées en direct par l'Etat (le rôle des gouverneurs et des autorités publiques,

par exemple), les autres propositions n'ont reçu que peu d'échos au cours de la première décennie du règne.

Il fallait donc que le bon moment arrive, via les opportunités des «printemps arabes». On notera au passage que Mohammed VI, pour la troisième fois en 12 ans, aura montré un don spécial pour saisir les moments politiques: le Sahara, la Moudawana et maintenant la Constitution. Vu cette aptitude, le désarroi d'une partie de l'opinion publique est compréhensible quand les réformes constitutionnelles effacent des pièces importantes des pouvoirs royaux. Dans le même temps, des petits groupes d'obédiences diverses considèrent, eux, que les réformes sont insuffisantes. La confrontation de ces analyses, voire



Le discours royal du 9 mars a constitué un tournant dans l'histoire politique du pays (Ph. MAP)

de ces émotions, si opposées, produit un nombre incalculable de questions, de doutes et parfois de craintes.

Nul n'en disconvient : ce n'est pas le meilleur contexte pour avancer, mais personne n'a le choix.

Quelle que soit la place qu'il occupe au Maroc : il faut avancer. Et en avançant, inventer les formules nécessaires pour gérer les difficultés et les conflits. Pour gérer aussi les nouveaux, et nom-

breux, espaces de liberté ouverts par la Constitution de 2011. Et tout cela survient quand les finances publiques sont gravement dégradées, que la sécheresse a refait son apparition, que le personnel politique marocain n'est pas au mieux de ses compétences, que le monde occidental est en crise, que nos partenaires traditionnels accusent un sérieux coup de vieux...

Et pourtant, il faut avancer. □

Nadia SALAH

## L'ECONOMISTE

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL: ABDELMOUNAÏM DILAMI

DIRECTEUR GÉNÉRAL: KHALID BELYAZID

## RÉDACTION

Directeur des rédactions  
Nadia Salah

Rédacteur en chef  
Mohamed Benabid

Secrétaire générale de la Rédaction  
Meriem Oudghiri

Assistante: Touria Azlaf

## NEWS ECONOMIQUES

Chef de rubrique: Abashi Shamamba  
Khadija Masmoudi, Bachir Thiam, Faïçal Faquih, Abdelaziz Ghoubi, Ayoub Naïm

## NEWS ENTREPRISES

Chef de rubrique: Amin Rboub  
Hassan El Arif, Ilham Boumnade, Jihad Rizk

## FINANCES

Chef de rubrique: Moulay Ahmed Belghiti  
Franck Fagnon

## POLITIQUE

Jamal Eddine Herradi,

INTERNATIONAL & RÉGIONS  
Rédactrice en chef: Radia Lahlou  
Fatim-Zahra Tohry, Karim Agoumi,

- Casablanca: Bouchra Sabib
- Rabat: Nouredine El Aïssi
- Marrakech: Badra Berrissoule
- Fès: Youness Saâd Alami
- Agadir: Malika Alami, Fatiha Nakhli
- Tanger: Ali Abjiou
- Settat: Abdellah Echakhs
- Bruxelles: Aziz Ben Marzouk
- Londres: Jon Marks
- Paris: Mohamed Mounadi
- Tunis: Youssa Mahfoud, Med Laroussi Ben Salah

Dessinateur-caricaturiste: Rik  
Documentation et chef des photographes:  
Saïda Sellami

Photo-journaliste: Abdelmjid Bziouat, Ahmed Jarfi

## SUPPLÉMENTS EMPLOI ET THÉMATIQUES

Chef de rubrique: Fatima El Ouafi  
Zineb Satori, Aziza El Affas

## Bureau de Rabat

Chef de la rédaction: Mohamed Chaoui  
Mohamed Ali Mrabi

Angle rue Al Khalil, Bd Meh V  
Tél.: 05.37.26.28.46/47/48 - Fax: 05.37.26.28.45  
E-mail: mchaoui@leconomiste.com

Assistante de direction: Kenza Daoudi

## PUBLICITÉ

Directrice commerciale et marketing  
Sandrine Salvagnac

Assistants: Samira Tamda, Khoulyda Mekayssi  
Directeurs de clientèle: Imane El Azdi, Khalid El Jaï, Abderraouf Jaafari, Fayçal Liraki, Mohamed Hamdaoui, Mouna Elouattassi  
Grangier, Benaïssa Benamar, Hfaïedh Zeramdin  
Directeurs de clientèle Agences:  
Amal Cherkaoui, Thierry Del-Valle

## ADMINISTRATION

Directeur administratif & financier  
Samir Essifer

Responsable Achats et diffusion: Mouhsine Badi

Directeur de la Communication  
Othmane Chbihi Moukit

Auditeur interne, responsable qualité: Ilham Ziad  
Abonnement: Leila Sadek

## REVISION

Mohamed El Bekri, Bahija Rhouli

## MONTAGE

Chef de service: Omar Jabre

Saïd Fakhreddine, Abdelaziz Ouahid, Salima Michmich, Mohamed El Ouadi Idrissi, Mohcine Sorrane, Nour-Eddine Lourini, Saïd Dahan

Annonces légales: Rabia Mahd, Jalila Afkhar  
Fax: 05.22.36.58.86

Service Internet: Hicham Lafriqi

Internet: <http://www.leconomiste.com>  
E-mail: redaction@leconomiste.com

Diffusion contrôlée



70, Bd Massira Khadra, Casablanca - Tél.: 05.22.95.36.00 (L.G.)  
Fax Rédaction: 05.22.36.59.26 et 05.22.39.35.44 - Commercial: 05.22.36.46.32  
Distribution: Sapress - Impression: Eco-Print, Casablanca - Tél.: 05.22.66.40.78/79/80

## SOMMAIRE

- Nouvelle constitution: La répartition des pouvoirs à l'épreuve de la réalité ..... 4-6
- PJD: La parole... en attendant l'action ..... 8
- PJD: Les premiers jours qui l'ont porté au pouvoir ..... 10-11
- De la Jamaâ à l'hémicycle... l'histoire mouvementée du Parlement ..... 12-13
- Préserver les libertés, faire respecter l'ordre... le temps des arbitrages difficiles ..... 14-15
- Régionalisation avancée: La fin du Maroc inutile ..... 16-17
- Le mouvement du 20 février s'effrite ..... 18
- Et le 20 février fût... Annales d'un mouvement en déclin ..... 19
- L'avenir des printemps arabes se joue en Syrie ..... 20-21
- Le printemps arabe tourne-t-il le dos à ses femmes? ..... 22
- Les médias, les grandes victimes aussi ..... 22
- 2012, une année mirabilis? ..... 24-26
- Zone euro : Les cinq nouveaux défis ..... 27
- Finances publiques: Lourd fardeau pour l'équipe Benkirane ..... 28-29
- Tourisme : L'impératif réajustement du business model ..... 30-31
- Plan solaire: Le challenge de 2.000 mégawatts ..... 32
- Ce que sera la nouvelle architecture du plan gazier ..... 34-35
- Il faut créer une autorité de régulation indépendante ..... 36
- Infrastructures: Surtout ne pas ralentir le train qui a trouvé son rythme ..... 38-39
- L'école condamnée à changer .... 40-41
- Foncier, grandes attentes, petits acquis ..... 42-43
- Un Maroc sans bidonvilles... Inchallah! ..... 44-45
- Stratégie agricole: La nouvelle cartographie se dessine ..... 46-47
- Médias, dix ans avant, dix ans après ..... 48-49
- Consumérisme: Qu'est-ce que c'est que cette bête-là? ..... 50-51
- En dehors des festivals, la culture à la diète ..... 52-53
- Le temps des réformes forcées: Il y a 100 ans, le traité d'Algésiras... 54-55

## Nouvelle Constitution

## La répartition des pouvoirs à l'épreuve de la réalité

■ Elle se mesure dans la mise en œuvre des dispositions

■ Installation de la méthodologie démocratique

■ Réhabilitation du politique

IL y a 10 ans, qui aurait misé un dirham sur un Driss Jettou, Premier ministre, pour succéder à Abderrahman Youssoufi ? Pas grand monde ! Lors des élections législatives de 2002, l'USFP arrive en tête. Une dispute sur le leadership éclate avec l'Istiqlal qui fait valoir que des députés, élus sous d'autres étiquettes politiques, avaient rejoint le bercail. La polémique grossit. Résultat, le

révisée en 1996, feu Hassan II voulait l'inscrire dans la pratique politique. Il y tenait tellement que son image au chevet de son Premier ministre Abderrahman Youssoufi hospitalisé après une opération au cerveau, avait marqué les esprits. Il voulait que la greffe prenne dans le système politique pour que l'alternance devienne un mécanisme démocratique dans la gestion des affaires publiques. A part la parenthèse de 2002, les choses sont rentrées dans l'ordre. En effet, en 2007, c'est le patron de l'Istiqlal, parti arrivé le pre-

le Maroc a besoin d'une classe politique à la hauteur des ambitions. Pour l'heure, on se contente des dirigeants qui sont en place depuis longtemps. Ils ne veulent pas passer la main. Pourtant, le renouvellement des élites est devenu une priorité. Certains partis l'ont compris pour avoir accepté de mettre en avant des dirigeants nouveaux. Il faudra attendre les congrès des partis qui comptent pour espérer émerger de nouvelles têtes.

Dans ce processus, le discours du 9 mars a été fondateur dans un contexte na-

étrangers. En outre, le mandat de la Commission a été explicité dans ce même discours. En somme, son cahier des charges tenait en trois points : démocratiser les institutions, séparer les pouvoirs et élargir les libertés.

Autre originalité : la conduite de ce chantier s'est faite dans la participation. En effet, tous les partis politiques, les syndicats et les acteurs de la société civile se sont impliqués dans l'élaboration de ce texte fondateur, qui devra régir le Maroc au moins au cours de la prochaine décen-

## Indépendance de la Justice

DANS la Constitution, la Justice est érigée en pouvoir indépendant. Ainsi, le ministre de la Justice ne présidera plus le Conseil supérieur de la magistrature, devenu Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Des personnalités en dehors de la corporation des magistrats viendront y siéger comme le médiateur ou le président du Conseil national des droits de l'Homme. Ce qui mettra plus de transparence dans la gestion de cette institution. □

Souverain nomme Premier ministre son ministre de l'Intérieur, un technocrate pur jus. Première entorse à la méthodologie démocratique ? Youssoufi l'a fait savoir, tout en acceptant que son parti reste au gouvernement, sans en être le chef.

Aujourd'hui, tout cela relève de l'histoire. La nouvelle Constitution a tranché, en instaurant de nouvelles règles claires. C'est ainsi que c'est le parti qui arrive en tête des élections législatives qui sera chargé de former et de piloter le gouvernement. La nomination de Abdelilah Benkirane comme chef de gouvernement, trois jours après la proclamation des résultats des élections, a été la première mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle. Normal, son parti le PJD a rafilé la mise avec 107 sièges lors du scrutin du 25 novembre 2011.

Même si la méthodologie démocratique ne figurait pas dans la Constitution,



Abdeltif Menouni remettant au Souverain le projet de la nouvelle Constitution. La Commission chargée de la révision de la Constitution n'a pas échappé aux critiques principalement des «refuzniks» de l'extrême gauche. Ces derniers ont d'ailleurs boycotté le référendum du 1er juillet et les législatives du 25 novembre 2011 (Ph. MAP)

mier lors des élections, qui a été nommé Premier ministre. Il a d'ailleurs terminé son mandat, malgré les différentes tempêtes.

La méthodologie démocratique a finalement été inscrite dans la nouvelle Constitution. La nouvelle approche, avec tout le processus engagé par le discours du 9 mars et approfondi par celui du Trône, a réhabilité la politique au détriment de la technocratie qui avait pourtant le vent en poupe. Aujourd'hui, tout le monde a pris conscience de cette nouvelle donne. Reste que les innovations apportées dans le texte ne trouvent leur valeur que dans la pratique. Donc pour la mise en œuvre de cette nouvelle Constitution,

marqué par le mouvement du 20 février et une conjoncture régionale en effervescence, après la chute des présidents tunisien et égyptien. Considéré comme un tournant historique, ce discours a ouvert des perspectives et tracé un agenda de réformes. Dès le lendemain, la Commission Menouni, du nom de son président, a été mise en place. Objectif : réviser la Constitution avant de la soumettre au référendum. Les engagements ont été respectés et dans les temps.

L'une des originalités de la nouvelle Constitution réside dans le fait que son élaboration a été confiée à des Marocains. Par le passé, cette tâche revenait aux spécialistes, souvent des constitutionnalistes

Et cela s'est traduit par des séances d'auditions organisées pour écouter les propositions de toutes les forces du pays.

## Le dilemme des nominations

Du coup, la mouture finale avait suscité un consensus, à part cette polémique sur l'Etat et l'Islam, provoqué par le PJD. Elle avait même surpris toute la classe politique. Certains dirigeants ont qualifié la nouvelle Constitution de «révolutionnaire». Ce qui donne une idée sur l'ampleur des innovations apportées dans l'architecture institutionnelle. L'ingénierie

## Nouvelle Constitution

## La répartition des pouvoirs à l'épreuve de la réalité



rie de la séparation des pouvoirs a été judiciaire. Par rapport à celle de 1996, les points de rupture sont incontestables. D'abord, il y a l'émergence de deux pouvoirs indépendants, séparés : le pouvoir exécutif et le judiciaire qui n'existaient pas auparavant. Ensuite, la promotion du législatif, qui avait une simple fonction de légiférer. Aujourd'hui, il dispose d'autres fonctions comme l'évaluation des politiques publiques. D'ailleurs, le Parlement sera la seule institution habilitée à légiférer. Pour beaucoup, c'est une victoire sur le fameux article 19. En somme, le

patrons des établissements publics (136) qui se traite au niveau du Conseil de gouvernement. Avec les secrétaires généraux des ministères, les directeurs centraux, les inspecteurs généraux... le total de 500 postes à pourvoir entre les mains du chef de gouvernement est dépassé.

Cette affaire de nomination a fait des vagues lors de l'adoption de la loi organique. Dans les milieux politiques, les reproches formulés focalisent sur un point central: les miettes laissées à Abdelilah Benkirane par rapport à l'essentiel

ministre de tutelle. A cela s'ajoute la nomination du wali de Bank Al-Maghrib, des ambassadeurs, des walis, des gouverneurs et des responsables des administrations chargées de la sécurité intérieure.

Par cet aspect, la nouvelle Constitution aura fixé les attributions de la Monarchie. Ainsi, le nouveau texte supprime toute référence à la sacralité de la personne du Roi en lui substituant la notion plus moderne d'inviolabilité et de respect dû. Le Roi, en tant que commandeur des croyants, veille au respect de l'Islam. Il

réunion du Conseil des ministres peut être déléguée au chef du gouvernement, sur la base d'un ordre du jour déterminé. Le Roi peut dissoudre par dahir les deux chambres du Parlement ou l'une d'entre elles. Il est le chef suprême des forces armées et nomme aux emplois militaires et peut déléguer ce droit.

Cependant, le lien entre le Conseil de gouvernement et celui des ministres n'est pas suffisamment clair. Pourtant, la relation entre le Conseil de gouvernement et le Conseil des ministres existe. Dans

## Conseil de sécurité

LA nouvelle Constitution prévoit la création d'un Conseil supérieur de sécurité, présidé par le Souverain. Il s'agit d'une instance de concertation sur les stratégies de sécurité intérieure et extérieure du pays et la gestion des situations de crise. Elle veillera également à l'institutionnalisation des normes d'une bonne gouvernance sécuritaire.

Ce Conseil sera composé du chef de l'Exécutif, le président de la Chambre des représentants, celui de la Chambre des conseillers, le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et les ministres chargés de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Administration de la défense nationale. A ceux là s'ajoutent les responsables des administrations compétentes en matière de sécurité, des officiers supérieurs des FAR et toute autre personnalité dont la présence est utile aux travaux du Conseil. □

pouvoir législatif a été consolidé, avec une prééminence de la Chambre des représentants. L'impact ne s'est pas fait attendre: augmentation du nombre des députés et réduction des sièges de la Chambre des conseillers qui passe à 120 contre 287 auparavant. En outre, le gouvernement ne peut être investi qu'après le vote de confiance de la Chambre des représentants, à la majorité absolue de ses membres.

Côté exécutif, la nouvelle Constitution a conforté les prérogatives du Premier ministre qu'elle a rebaptisé chef de gouvernement. Dans la lancée, le Conseil de gouvernement, jusque là, réunion informelle pour préparer le Conseil des ministres, a été constitutionnalisé. Ainsi, le chef de gouvernement peut dissoudre le Parlement. Idem pour la nomination des



Hassan II au chevet d'Abderrahman Youssoufi alors Premier ministre. Le leader de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) avait accepté de présider le premier gouvernement de l'alternance consensuelle. En 2002, il sera remplacé par le technocrate, Driss Jettou (Ph. USFP)

resté concentré entre les mains du Souverain. En fait, les nominations traitées en Conseil des ministres portent sur 39 patrons d'établissements considérés comme stratégiques (20 par dahir et 19 par dahir d'approbation). Mais détail important : ces nominations se font sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre concerné. C'est une nouveauté de taille, car, par le passé, il n'y avait aucune procédure légale. Il est arrivé à des ministres de découvrir à la télévision la nomination d'un DG d'établissement public dont ils avaient la charge. Aujourd'hui, cette affaire est réglée et suit une procédure précise. En effet, le processus de nomination démarre avec le mi-

est le garant du libre exercice des cultes. Il est aussi président du Conseil supérieur des Oulémas, la seule instance habilitée à émettre des fatwas officielles.

## Lieu d'arbitrage pour le Roi

Le Roi exerce, par dahir, les prérogatives religieuses inhérentes à l'institution d'Imarat Al Mouminine (Commanderie des croyants) qui lui sont conférées de manière exclusive. Le Roi préside le Conseil des ministres, qui se réunit à son initiative ou à la demande du chef de gouvernement. La présidence d'une

le Conseil des ministres, un partage de pouvoir semble émerger. Le Conseil de gouvernement n'y vient pas en observateur, mais en tant qu'acteur politique et constitutionnel. Si les nominations des ambassadeurs et des dirigeants des établissements publics stratégiques se font dans le Conseil des ministres, la proposition des candidats se fait par le chef de gouvernement. En outre, des décisions seront prises au Conseil des ministres par des dahirs, mais la plupart seront contre-signées par le chef de gouvernement. Le Conseil des ministres devient beaucoup plus un lieu d'arbitrage pour le Roi. □

Mohamed CHAUI

# PJD : La parole... en attendant l'action

■ Depuis son arrivée au pouvoir le parti a soigné le marketing gouvernemental

■ Une audace inédite dans la communication politique

■ Promesses de réformes: Le plus dur, transformer l'essai

LA vertu en temps de crise. C'est ce que cherche à véhiculer aujourd'hui le Parti de la justice et du développement (PJD). Cela a même été l'un des piliers du programme électoral de la formation politique. La vertu en tout : dans la gestion des affaires publiques, dans la vie sociale, dans le comportement des ministres et des militants du parti... Il est vrai que le PJD est au pouvoir sur la base de ses résultats aux législatives et de ses promesses de rupture avec le bilan contesté du gouvernement précédent. En fait, le parti veut être en phase avec les difficultés quotidiennes de l'homme de la rue.

Arrivés au pouvoir, les islamistes du PJD veulent donner l'exemple en prônant austérité et transparence. Leur stratégie va faire mouche et sera appréciée par l'opinion publique pas habituée du tout à ce style de gouvernance. A commencer par le fait qu'aucun ministre du PJD, y compris le Chef du gouvernement, n'a accepté de bénéficier d'un logement de fonction. Et cela par mesure d'économie.

Le ton a également été donné par le Chef du gouvernement dès fin janvier. C'était lors de la présentation du programme gouvernemental devant le Parlement. «Celui qui veut gagner de l'argent doit aller plutôt dans le secteur privé, ou faire du commerce. On ne fait pas fortune en étant ministre ou en travaillant dans le secteur public», a dit Abdelilah Benkirane. Ce franc-parler a laissé coïts députés et ministres présents. Voilà, maintenant que tout le monde est averti et que chacun sait à quoi s'en tenir, alors au travail. Car, le gouvernement doit faire face à des difficultés socio-économiques qui ont engendré chômage et contestation sociale. Et aussi une explosion du déficit budgétaire...

Abdelilah Benkirane est conscient de cette situation. Mais comment va-t-il faire pour reconstituer les équilibres budgétaires? Le Chef du gouvernement a élaboré avec ses ministres un programme gouvernemental très ambitieux (présenté devant le Parlement le jeudi 19 janvier dernier). Qu'on en juge: il vise à réaliser un taux de croissance de 5,5%, à maîtriser l'inflation autour de 2%, à réduire le taux de chômage

à 8% et le déficit budgétaire à 3% du PIB (au lieu des 6% attendus en 2011). Tout cela, durant les quatre années à venir. Des chiffres plutôt optimistes que l'on souhaite au gouvernement de réaliser. Mais cela ne devrait en aucun cas occulter les défis conséquents qui restent encore à relever. En premier lieu, le chômage. Officiellement, il est de 9,6% et touche 31,4% des jeunes de moins de 34 ans et les manifestations et sit-in des diplômés chômeurs font aujourd'hui partie du quotidien de toutes les villes du Royaume. En second lieu, le gouvernement Benkirane est aussi attendu en matière de lutte contre la corruption. Il ne faut pas oublier que cela a été un des axes fondamentaux de la campagne électorale du PJD et après, de tout le gou-



Le Forum de Davos a été l'occasion pour le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane de rassurer le gholat du monde des affaires sur la stabilité du Maroc. Résultat: de nombreuses promesses d'investissement dans le Royaume (Ph. AFP)

vernement constitué autour de Benkirane. «Un axe de première importance», dira ce dernier en présentant le programme de son équipe.

Dans son programme, le gouvernement prévoit aussi la création d'un «Fonds public d'assurance sociale pour les démunis» et la construction de logements sociaux considérée par Benkirane comme une véritable urgence. Le Chef du gouvernement a promis, dans ce sens, «la mise en oeuvre des projets de villes sans bidonvilles, dans un nouveau cadre d'intégration urbaine et sociale de ces projets».

## La diplomatie, autre cheval de bataille

Mettre fin à la politique de la chaise vide. En effet, le gouvernement de Abdelilah Benkirane semble décidé à œuvrer dans ce sens. C'est la tâche assignée à l'ex-patron du PJD, aujourd'hui président

de son Conseil national et ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Saâd-Eddine Et Othmani. Il faut dire que depuis l'investiture du gouvernement, le nouveau Chef de la diplomatie n'a pas arrêté de bouger. Sa première visite officielle à l'extérieur du Royaume le conduit à Alger où il a été accueilli par le président Abdelaziz Bouteflika. Résultat: dans les milieux diplomatiques internationaux ont commencé à parler d'un dégel des relations entre le Maroc et l'Algérie. El Othmani enchaîne peu après par un voyage impromptu à Addis-Abeba où se tenait, les 29 et 30 janvier dernier, le 18ème sommet de l'Union africaine (UA). Cette offensive de la diplomatie marocaine avait pour objectif de consolider les liens et les relations

caïnes. Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération a, d'ailleurs, confirmé que des discussions à ce sujet sont en cours avec les pays amis du Maroc. «Nous discutons de cette question avec nos pays amis et frères africains. Je crois que nous allons prochainement avoir des nouvelles sur ce dossier», a indiqué, en son temps, El Othmani.

Lors de son séjour à Adis-Abeba, le Chef de la diplomatie a de même saisi cette opportunité pour inviter ses homologues de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) pour tenir la réunion extraordinaire de leur Conseil exécutif en juin prochain au Maroc qui aspire à faire partie du Comité de réorganisation du CEN-SAD.

La réunion les 18 et 19 février dernier des ministres des Affaires étrangères de l'Union du Maghreb arabe (UMA) à Rabat est, également, une réussite qu'il faut mettre à l'actif de la nouvelle diplomatie marocaine. Tout autant que la présence du Royaume sur la scène arabe notamment dans le dossier syrien, la participation aux réunions du groupe 5 + 5 et la signature de l'accord de partenariat avec l'Union européenne.

Plus récent encore. La visite à Rabat (25 et 26 février dernier) de la secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton. Cette dernière n'a pas manqué de relever que «les réformes engagées par le Maroc le hissent en leader dans la région MENA», soulignant la disposition de son pays à soutenir et à accompagner ce processus.

Et aussi celle du vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, Zhai Jun (du 26 au 28 février). Les entretiens du diplomate chinois avec son homologue marocain ont porté essentiellement sur le développement des relations bilatérales et les perspectives d'établissement d'un partenariat multidimensionnel entre les deux pays. Et aussi sur la coordination des positions sur les questions d'ordre régional et international d'intérêt commun au niveau des instances internationales, notamment, au sein du Conseil de Sécurité.

De son côté, Abdelilah Benkirane n'a pas chômé et a pris part au dernier Forum de Davos dont il n'est pas revenu les mains vides, mais avec des promesses d'investissements turcs et koweïtiens. Najib Boulif, l'expert économiste du PJD et ministre des Affaires générales et de la Gouvernance a eu plusieurs rencontres avec nombre de responsables politiques et économiques, comme le vice-président turc et le président du Fonds koweïtien d'investissement, ainsi qu'avec les représentants du second groupe pharmaceutique mondial Novartis. Et aussi avec des hommes d'affaires allemands et sud-américains. □

J. E. HERRADI



# PJD: Les premiers jours qui

■ Record national aux dernières législatives

■ Forte présence dans le monde rural

■ Travail de terrain et proximité

LES 20 février, 9 mars, 1er juillet et 25 novembre de l'année 2011 peuvent être considérés, à juste titre d'ailleurs, comme des dates fétiches pour le Parti de la justice et du développement (PJD). Ces quatre étapes de la vie politique nationale ont permis au parti au référentiel islamique d'arriver pour la première fois de son histoire au sommet du pouvoir.

En effet, c'est le 20 février qu'une vague de protestations a secoué tout le pays dans le sillage du «printemps arabe» qui s'était déclenché quelques semaines auparavant en Tunisie, puis en Libye, en



Abdelilah Benkirane savourant le triomphe de son parti aux législatives de novembre 2011. Il ne s'attendait pas à ce qu'il réalise un score aussi important (107 sièges sur 395) (Ph. Bziouat)

Egypte et au Yémen et dans une moindre mesure à Bahreïn avant de s'étendre à la Syrie. Il faut dire que les Marocains n'étaient plus descendus dans la rue depuis belle lurette. L'absence d'un enca-

ux doléances de ses sujets réclamant des réformes constitutionnelles et politiques. Le Souverain y accède et annonce dans son discours du 9 mars 2011 qu'une nouvelle Constitution sera soumise à référen-

UNIVERSITE MOHAMMED V AGDAL  
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES  
RABAT  
LABORATOIRE DE DROIT PRIVE

**CENTENAIRE  
DU  
DAHIR DES OBLIGATIONS ET CONTRATS (D.O.C)  
1913-2013**

*Deuxième rencontre préparatoire*  
**CONFERENCE**

**Professeur Jean HAUSER**  
Professeur émérite de l'Université Montesquieu (Bordeaux IV)

**Jeudi 15 mars 2012 à 16h00**

**Le bicentenaire du code civil et  
la théorie générale des obligations**  
Amphi 1, Faculté de droit de Rabat Agdal  
Boulevard des Nations-Unies

Partenaire média  
**L'ECONOMISTE**  
LE MOISSEAU GUYOTON ET COMPAGNIE

## Capital sympathie

LE PJD semble donc avoir réussi à convaincre l'électorat. Est-ce son programme électoral, ou encore sa réactivité vis-à-vis des préoccupations des citoyens? Ou, tout simplement, a-t-il profité d'un capital sympathie, qui fait défaut à ses concurrents, et qu'il a fait tourner en sa faveur? Il y a peut-être aussi une autre raison à ce score sans appel réalisé par les islamistes: c'est qu'ils ne traînent pas derrière eux un passé gouvernemental qui aurait pu influencer, positivement ou négativement, sur le choix des électeurs. Le PJD n'a jamais été associé au gouvernement et n'avait jamais, d'ailleurs, voulu en faire partie.

Non pas parce que les portefeuilles qui lui étaient proposés ne lui convenaient pas, mais tout simplement parce que sa direction ne voulait en aucun cas «être complice des malaises engrangés par le Maroc depuis quelques années». Ses dirigeants l'ont toujours clamé haut et fort: «On ne veut pas être associés à l'échec». Cela aussi bien sous le gouvernement Jettou que sous celui qui a été dirigé par l'Istiqlal. □

drement de la part des partis politiques, la détérioration du pouvoir d'achat, le recul des droits de l'homme et de la liberté d'expression, le chômage des diplômés... ont poussé les citoyens sous l'impulsion des plus jeunes à manifester massivement dans toutes les villes du Royaume. C'était l'occasion pour le peuple de dénoncer l'injustice sociale et de réclamer des réformes et le départ des arcanes de l'Etat de certaines personnes jugées persona non grata dans la vie des citoyens. Cette première étape en a engendré une autre. Le Roi ne pouvait, en effet, rester indifférent

dum le 1er juillet de la même année. C'est alors le branle-bas de combat dans tout le pays. Institutions et formations politiques reviennent sur la scène qu'elles ont désertée depuis les législatives de 2007. Les partis, la société civile, le gouvernement et les citoyens lambda se mobilisent pour cette échéance.

Le 1er juillet, les citoyens font le déplacement aux bureaux de vote. Le texte de la nouvelle Constitution est adopté. Le Maroc entre donc de plein fouet dans une nouvelle ère. Désormais, les choses ne seront plus comme avant. La Constitution,

# L'ont porté au pouvoir

loi suprême du pays, renforce les prérogatives de l'Exécutif. Le Premier ministre devient chef de gouvernement. Ce dernier sera désigné au sein du parti qui arrive en tête des législatives. Il aura à charge de former son cabinet avant de le proposer au Souverain.

Qui dit nouvelle Constitution dit nouvelles institutions. Les partis politiques l'avaient compris: des élections législatives anticipées seront organisées pour être en phase avec les dispositions de la Constitution. Le débat s'engage autour du découpage électoral et aussi à propos de la date du scrutin. Finalement, on s'est mis d'accord sur le 25 novembre. C'est le branle-bas de combat dans les états-majors des formations politiques. Des programmes électoraux sont élaborés, d'autres dépoussiérés et certains adaptés à la nouvelle donne. Au Parti de la justice et du développement (PJD), les débats n'ont pas concerné uniquement le programme électoral, car il était déjà prêt et affiné. Ils ont surtout tourné autour d'une seule question: le parti va-t-il couvrir les 92 circonscriptions électorales ou



Avant de les «accepter» dans son gouvernement, Abdelilah Benkirane, secrétaire général du PJD, a exigé de ceux du PPS, Nabil Benabdellah, du MP, Mhand Laenser et de l'Istiqlal, Abbas El Fassi de signer une charte dans laquelle ils s'engagent à toujours soutenir l'action et les décisions du gouvernement. Apparemment, la confiance règne... (Ph. Bziouat)

se contenter, comme pour les législatives de 2002 et 2007, de ne présenter des candidats que dans 50% des circonscriptions et essentiellement dans les villes? L'on

est arrivé à se mettre d'accord: pour la première fois, le parti islamiste a décidé d'être présent dans toutes les circonscriptions, c'est-à-dire même dans le monde

rural qu'il avait délaissé, sans le négliger, lors des scrutins de 2002 et 2007. Oui, il faut le reconnaître, le PJD n'a pas cessé de travailler, d'occuper le terrain et d'investir, principalement sur le plan social, les campagnes et les douars contrairement à d'autres formations politiques. Au final, le parti islamiste arrive en tête des législatives après avoir couvert 91 circonscriptions sur 92. Ses résultats au niveau local (83 sièges) ont été confirmés par ceux réalisés par la liste nationale réservée aux femmes (16 sièges) et par celle des jeunes (8 sièges). Soit au total 107 sièges (sur les 395 de la Chambre des représentants).

Jamais aucun autre parti n'avait réussi à réaliser un tel score dans toute l'histoire des législatives du Maroc. Le changement, tant espéré par les citoyens et qu'ils attendaient avec impatience, s'est finalement produit. Peut-être que ce n'est pas celui qu'ils souhaitaient véritablement, mais ce sont les règles de la démocratie. Et aussi ses risques! □

Jamal Eddine HERRADI

## Découvrez le luxe dont vous avez toujours rêvé

**Les Perles**  
DE TAMARIS  
PREMIUM

*Une perle... front de mer*

### UNE PERLE LUXUEUSE...PIEDS DANS L'EAU

Le bonheur pieds dans l'eau, c'est aux **Perles de Tamaris PREMIUM** que vous pouvez le vivre. Avec l'océan pour unique horizon, un nouveau bien être s'offre à vous à moins de 30 minutes seulement de Casablanca. **Les perles de Tamaris PREMIUM**, un site d'exception où le luxe s'allie à la nature pour vous offrir un confort unique et des moments magiques.

# 0661 287 703 - 0661 137 397

**BOUDRIKA**  
HOLDING

[www.boudrikaholding.ma](http://www.boudrikaholding.ma)

# De la Jamaâ à l'hémicycle... l'histoire

■ Des formes traditionnelles de représentation politique

■ Le Conseil national constitutif, première expérience parlementaire

EN adoptant une nouvelle Constitution accordant plus de pouvoir au gouvernement, mais aussi au Parlement, le Maroc a franchi une nouvelle étape dans son histoire politique qui remonte à plusieurs siècles. Car, si la pratique parlementaire, sous sa forme moderne, n'a été mise en place au Royaume qu'à partir des premières années de l'indépendance, d'autres formes de représentations politiques étaient d'usage, bien avant l'arrivée de l'Islam et la fondation de la dynastie idrisside. En effet, l'organisation politique instaurée par les tribus



Un long chemin a été parcouru avant d'aboutir à la configuration actuelle d'un Parlement bicaméral doté d'importantes attributions, en vertu de la Constitution de juillet 2011

(Ph. Bziouat)

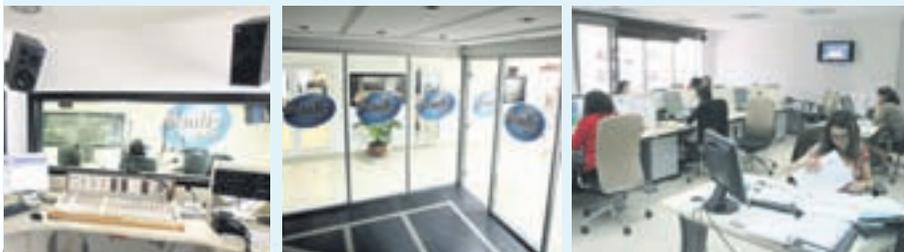
marocaines a traversé les siècles. Elle est restée de mise jusqu'aux premières années de la colonisation française. Lorsque les autorités françaises ont commencé à mettre en œuvre leur stratégie coloniale, les tribus berbères, notamment au sud du Royaume, pratiquaient encore les mêmes formes de représentations au niveau local. «Les tribus berbères furent dirigées par des "Jamaâ", composées de notables, aux décisions desquels la masse se soumettait de bon gré, dans un cadre démocratique et pluriel où la coutume définissait le mode de règlement des litiges», explique Abraham Lahnite dans son ouvrage «La politique berbère du protectorat français».

Les autorités françaises allaient mettre en place, dès 1919, un Conseil de gouvernement dont les avis étaient purement consultatifs. Mais les Marocains ont été écartés de cette expérience. C'est pour cela qu'ils ont mis en place certaines structures politiques qui ont constitué le noyau de l'action partisane d'après l'indépendance. En 1937, Allal El Fassi fonde la première formation politique marocaine, le Parti national.

Ce n'est que vers la fin de 1943 que le Parti de l'indépendance (PI) voit le jour, avec Ahmed Balafrej comme secrétaire général. La naissance du PI avait coïncidé avec l'émergence d'une nouvelle intelligentsia. Mehdi Ben Barka, Abderrahim Bouabid, Abdallah Ibrahim... Autant de personnalités qui allaient jouer un rôle déterminant dans l'expérience parlementaire du Maroc. Celle-ci a démarré avec la mise

en place du Conseil national consultatif juste après l'indépendance.

Parallèlement, l'expérience parlementaire marocaine, au sens moderne du terme, a été initiée par Mohammed V dans son discours du 24 mai 1960 dans lequel il a exprimé sa volonté de démocratiser le pays et de le doter d'une Constitution avant fin 1962. Mais le Souverain n'a pas eu le temps de mener à bout ce projet. C'est Hassan II qui allait le concrétiser en présentant au référendum populaire de 1962 une Constitution permettant au Maroc d'inaugurer le processus parlementaire. Les premières élections sous la nouvelle Constitution (1963) ont été marquées par la participation du Front de défense des institutions constitutionnelles (FDIC), dirigé par Ahmed Réda Guedira. Objectif: contrer l'opposition composée principalement de l'UNFP et de l'Istiqlal. Le processus initié allait être interrompu en 1965, lorsque Hassan II proclame l'Etat d'exception qui ne prendra fin que cinq ans plus tard, au moment où un nouveau projet de Constitution est proposé au référendum. Une troisième Constitution est adoptée en 1972, mais elle n'a pas pu atténuer la tension qui régnait sur la scène politique. L'UNFP, alors principale force de l'opposition, traversait une crise interne qui va conduire à la création de l'Union socialiste des forces populaires (USFP). En 1973, la scène politique allait inaugurer une nouvelle étape marquée par une volonté de dépasser les conflits. La réforme du Code des libertés publiques et les efforts de développement économique



■ Vous avez un diplôme universitaire (économie, droit, commerce...)

■ Vous avez une expérience dans le journalisme (un plus mais pas obligatoire)

■ Vous avez une parfaite maîtrise du français et une bonne élocution (une maîtrise de l'arabe serait un atout)

Votre mission: rechercher l'information, la vérifier, la sélectionner et la mettre en forme.

Vous devrez aussi mener des enquêtes et des interviews sur le terrain, et coller à l'instantanéité propre à la radio.

Pour cela vous devez être autonome et savoir travailler en équipe.

Vous voulez découvrir un métier nouveau et passionnant.

Atlantic Radio vous offre l'opportunité d'intégrer son équipe de journalistes francophones.

Si ce challenge vous intéresse, envoyez votre CV et une lettre de motivation à Mme Touria Azlaf, réf. RJ200, 70, Bd Massira Khadra - Casablanca

Atlantic, le meilleur de la radio

# mouvementée du Parlement

ont donné un nouveau souffle à l'action politique. Parallèlement, les partis avaient entamé une opération de restructuration, donnant plus de visibilité au champ politique. L'USFP et le PPS constituaient un courant de gauche au moment où l'Istiqlal s'était allié au RNI nouvellement créé, ainsi qu'au MP. Les élections législatives de 1977 ont consacré le PI en tant que première force politique, même si la conduite du gouvernement a été confiée à Ahmed Osman. De nouveaux partis ont vu le jour à la fin de cette décennie notamment le Parti national démocratique, l'Union constitutionnelle... En face, c'est l'USFP qui continue à mettre la pression sur l'Etat en tant que principale force de l'opposition.

En 1980, deux amendements constitutionnels sont adoptés. Ils portent le mandat législatif de 4 à 6 ans, et celui du président de la Chambre des représentants de 1 à 3 ans. L'USFP refuse d'appliquer cette réforme à la législature en cours (1977-1981). Toutefois, le parti

va rester fidèle à ses positions, en boycottant le référendum pour l'adoption de la Constitution de 1992. Néanmoins, il manifeste sa volonté de s'engager à participer au processus de démocratisation.

préparaient le retour de l'USFP à la gestion des affaires publiques. Le parti de la rose dirigé désormais par Abderrahmane Youssoufi, appelle à voter en faveur de la Constitution de 1996, autant que l'Istiqlal

avaient mis en évidence cinq formations aux référentiels idéologiques différents (USFP, PI, PJD, RNI et MP). Cependant, le Premier ministre désigné n'était pas issu de l'USFP, arrivé en tête du scrutin. C'est Driss Jettou, un technocrate, qui a été nommé. Certains partis politiques sont alors montés au créneau, estimant que la méthodologie démocratique n'a pas été respectée. Un scénario qui n'a pas été reproduit en 2007, lorsque l'Istiqlal a remporté le scrutin. C'est son secrétaire général, Abbas El Fassi, qui a été chargé de former le gouvernement. Aucune disposition dans la Constitution de 1996 n'obligeait le Souverain à nommer le Premier ministre au sein du parti arrivé premier aux élections. Aujourd'hui, ceci est clairement stipulé par la nouvelle loi fondamentale, qui a introduit une série de mesures visant à renforcer les attributions du chef de gouvernement, mais aussi du Parlement au niveau de l'action législative et de contrôle de l'Exécutif. □

M. A. M.

## Bicaméralisme

LE processus de développement de l'expérience politique au Maroc a abouti en 1996 à la mise en place d'un Parlement bicaméral. Sur ce point, la Constitution de juillet 2011 a introduit une série de mesures permettant de délimiter les attributions de chacune des deux chambres. Elle a d'abord consacré la prééminence de la Chambre des représentants sur celle des conseillers. Parallèlement, un texte législatif a permis de concrétiser la nouvelle configuration de la première chambre. Les conseillers, eux, attendent toujours l'adoption d'une loi organique qui devra consacrer les nouveautés constitutionnelles en termes de composition et de compétences. □

Après la participation de l'USFP aux élections de 1993, en présentant des candidatures communes avec l'Istiqlal, les deux formations refusent de participer au gouvernement, faute d'une majorité parlementaire. Cependant, la réforme constitutionnelle initiée dès 1995, couplée au contexte difficile que traversait le Maroc,

et les autres formations politiques. C'est ce processus qui a conduit à la mise en place du gouvernement d'alternance.

Lors de son accession au pouvoir, Mohammed VI a renouvelé la confiance dans Abderrahmane El Youssoufi qui a conduit le gouvernement jusqu'aux élections de 2002. Les résultats de ce scrutin

Faites du bonheur familial votre quotidien.

**les Perles DE TAMARIS**  
VILLA PRESTIGE  
*La vie en harmonie*

UNE PERLE RESIDENTIELLE OU SECONDAIRE

Villa prestige ouvre ses portes à toutes celles et ceux qui recherchent une qualité de vie exceptionnelle dans un cadre proche de la nature et à proximité de la ville. Résider aux Perles de Tamaris, c'est bénéficier dès le premier jour d'un confort ultime. Piscine, plage et jardin privatif, finitions prestigieuses, cuisine équipée, espaces restauration, loisirs et sports... chaque détail a été pensé pour vous offrir le bien être quotidien dont vous rêvez.

A partir de **2,5 MILLIONS dhs**

0661 287 703 - 0661 137 397

www.boudrikaholding.ma

**BOUDRIKA HOLDING**

# Préserver les libertés, faire respecter

■ Occupation du domaine public, manifestations tous azimuts, anarchie urbaine...

■ L'Etat face à de nouveaux enjeux

■ Le PJD arrivera-t-il à imposer le respect de la loi?

LE Parti justice et développement (PJD) arrive au pouvoir à un moment où bon nombre de régimes ont été ébranlés par le printemps arabe. L'autorité de l'Etat, déjà chancelante dans bon nombre de domaines, a été sérieusement remise en cause. Conscient de l'effet contagion des événements qui secouent la région, l'Etat a été conciliant. Ce qui a été à l'origine de nombreuses dérives. A commencer par la prolifération des marchands ambulants à travers l'ensemble des régions. Des centaines de milliers d'individus ont squatté le domaine public, trottoirs et chaussées compris, pour ériger des étals commerciaux sauvages. Toutes sortes de marchandises sont étalées par terre par ces commerçants occasionnels de l'informel. Des denrées périssables sont proposées alors qu'elles nécessitent une conservation au réfrigérateur.

Des restaurants ambulants dignes des souks hebdomadaires n'ont pas manqué de faire irruption près des quartiers huppés. Une grave menace pour des consommateurs imprudents. Mais le pire dans l'affaire, c'est lorsque le danger guette les écoliers qui fréquentent les établissements avoisinants et qui achètent souvent des produits impropres à la consommation. Les produits de contrebande ne sont pas en reste.

Dans le même sillage, le règlement municipal interdit, par exemple, le transport de viandes et de poisson par charrette. Or, ni les policiers ni les agents de contrôle ne s'offusquent de la vue de ces centaines de charretiers qui vendent des produits carnés en plein air et parfois en plein centre-ville. Que dire des souks traditionnels? Plus personne ne contrôle plus rien. Est-ce une manière de favoriser l'auto-emploi?

• Occupation du domaine public

En raison de la crise qui sévit dans le domaine du transport de marchandises, pour cause de surcapacité, bon nombre de chauffeurs de camions se sont reconvertis dans le commerce. Ils s'appropri-



Les manifestations et autres menaces à l'immolation par le feu se sont banalisées (Ph. Bziouat)

sionnent en produits agricoles et prennent position dans des endroits stratégiques en ville, transformant leurs véhicules en épicerie ambulante. L'entrée en action dans le circuit de la vente des fruits et légumes aggrave la flambée des prix. Des prix qui sont trop élevés à cause de la multiplicité des intermédiaires.

La circulation en voiture et même à pied est devenue impossible. Des boulevards entiers ont été pris d'assaut par des marchands ambulants.

Ce phénomène n'est pas sans rappeler la gangrène des bidonvilles. Des personnes construisent sur le domaine public avec la bénédiction des élus et parfois même avec leur complicité. La preuve de la bienveillance des autorités locales n'est autre que le branchement officiel de ces baraques, bien qu'elles soient hors la loi, au réseau de l'électricité. Des fontaines d'eau sont également construites pour approvisionner les habitants aux frais de la communauté. Résultats: des milliers de baraques construites avec des matériaux de récupération au beau milieu de quartiers chics.

Avec le temps, l'illégal devient acquis. Et les habitants font du chantage aux autorités locales et réclament de bénéficier de parcelles de terrain individuelles comme si c'était un droit légitime. Or, si l'Etat veillait au respect du domaine public comme c'est le cas dans les pays avancés,

il ne serait pas obligé de débloquer plusieurs milliards de dirhams pour corriger les conséquences de son incurie. L'ampleur des bidonvilles a d'ailleurs obligé le gouvernement à réserver, en avril dernier, 4,8 milliards de DH supplémentaires pour résorber les bidonvilles.

• Manifs et set-in à tout bout de champ

Outre le problème des marchands ambulants, le printemps arabe a contribué à accentuer le phénomène des manifestations et des occupations des lieux. Ce qui porte un coup dur à la politique gouvernementale visant à attirer des investisseurs étrangers. Les sit-in à l'intérieur des usines et autres locaux étaient déjà légion, en raison de l'absence d'une loi sur la grève. Mais depuis le déclenchement des troubles sociaux dans le monde arabe, le phénomène a pris des proportions inquiétantes.

Aucune région n'est épargnée. En effet, des manifestations sont organisées dans des régions dont on ignore jusqu'à l'existence. Dans la plupart des cas, les manifestants exigent un emploi dans la fonction publique, la titularisation dans leur poste, le nettoyage d'une décharge sauvage, la démolition d'un mur de protection d'une voie ferrée, un logement pour les bidonvillois... tout y passe.

• Evasion fiscale

La démission de l'Etat se situe également au niveau de l'évasion fiscale. Une fraude à grande échelle qui touche tous les secteurs économiques. A part les salariés, l'écrasante majorité des contribuables recourt à l'esquive pour ne pas payer d'impôts et ce, au nez et à la barbe de l'Etat. Des milliers de médecins, patrons de restaurants ou de cafés versent au fisc des montants de TVA ridicules, 300 DH par trimestre par exemple. Or, ces champions de la resquille fiscale brassent parfois des millions. Mais curieusement, cela ne déclenche aucun redressement de la part de l'administration fiscale. Dans les pays avancés, et même dans des pays comparables au Maroc comme l'Egypte, la fraude fiscale est pénalisée.

La circulation est un autre domaine où l'Etat renonce à exercer sa mission de régulation. Le Maroc compte le plus grand nombre d'accidents mortels au monde. En moyenne, l'on déplore 11 décès par jour sur les routes. En cause, l'anarchie qui sévit dans la circulation. Les voitures circulant à contre-sens, grillant le feu rouge, débordant sur la deuxième voie, une situation qui s'est complètement banalisée. Alors que dans les années 70, le chauffeur qui commettait des infractions moins graves, comme «mordre la ligne continue», se faisaient systématiquement verbaliser. Autant de retombées dues à la

# l'ordre... le temps des arbitrages difficiles

carence de l'Etat, qui, pour gagner la paix sociale, a renoncé à exercer son autorité.

## • Autorité de l'Etat ou de la loi?

Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement et l'amorce d'une nouvelle ère, peut-on s'attendre au rétablissement de l'autorité de l'Etat? L'on sait que le PJD, qui constitue l'épine dorsale de la nouvelle équipe gouvernementale, développe une approche sociale à la limite populiste?

«L'Etat n'a jamais perdu de son autorité, d'autant plus qu'il dispose toujours de la police, de la gendarmerie, des forces auxiliaires... pour intervenir en cas de trouble à l'ordre public», explique Abderrahim Bouhmidi, professeur de droit. Pour le juriste, l'enjeu est de changer la conception que l'on a de l'autorité. Cette même autorité derrière laquelle courent ces dizaines d'hommes politiques de dernière minute, qui n'ont pas hésité à envoyer leur CV pour prétendre à un



*L'occupation des lieux de travail constitue une autre aberration de l'action syndicale au Maroc. La prise d'assaut du siège de l'OFFPT par des syndicalistes proches de l'UGTM a bien résumé ces dérives (Ph. Jarfi)*

poste ministériel. «Bien que riches, ces gens cherchent souvent à s'adjuger une autorité qui les mettent au-dessus de la loi», précise Bouhmidi. Le mot est lâché.

Etre au-dessus de la loi, voici en fait le fin mot qui explique la course aux postes de responsabilité. D'ailleurs, en cas de délit commis pendant l'exercice de ses fonc-

tions, un ministre ou un wali est envoyé devant la haute cour. C'est l'exception judiciaire. Une procédure souvent très lente à déclencher, quand l'affaire n'est pas tout simplement reléguée aux oubliettes. Rappelons qu'après les législatives du 25 novembre et les tractations précédant la constitution du nouveau gouvernement, deux ministres se sont mutuellement accusés d'avoir failli à leur devoir de probité. Pourtant, aucune action n'a été enclenchée ne serait-ce que par simple formalisme. Or, dans une vraie démocratie, des suspicions déclenchent automatiquement une enquête et, le cas échéant, des poursuites.

De l'avis de Bouhmidi, «c'est la loi qui doit être rétablie et non pas l'autorité. Le PJD a bien promis d'appliquer la loi, à commencer par lui-même. C'est à ce niveau qu'il est attendu. Si Abdelilah Benkirane arrive à faire respecter la loi, le PJD ne quittera plus jamais la présidence du gouvernement».

Hassan EL ARIF

Luxe, Raffinement, Bien-être ... à vous les perles de Casablanca

**RESIDENCES**  
**les Perles**  
DE CASABLANCA

UNE PERLE SOMPTUEUSE AU COEUR DE CASABLANCA

Situation idéale au cœur de la ville blanche, style architectural aux formes inédites, gestion intelligente des espaces extérieurs et intérieurs, finitions haut de gamme et luminosité exceptionnelle, tous les atouts sont réunis pour faire des Perles de Casablanca un joyau de luxe et de confort pour les rares privilégiés qui auront la chance d'y résider.

**0661 349 444 - 0661 137 397**

**BOUDRIKA HOLDING**  
www.boudrikaholding.ma

# Régionalisation avancée

■ **Nouvelles entités territoriales et pôles de développement intégré**

■ **Les grandes orientations consacrées par la Constitution**

■ **Transfert des compétences aux régions et renforcement des ressources financières**

«**M**ETTRE un terme à l'adage colonial d'un Maroc utile et un Maroc inutile», comme l'a souligné le discours du Souverain du 20 août 2010. Tel est le fil conducteur de la régionalisation avancée. Cette nouvelle conception de l'espace territorial s'inscrit dans le processus de mise à niveau de l'architecture de l'Etat, afin de concrétiser les aspirations de «*démocratie, développement partagé et égalité réelle*». La régionalisation avancée «*se veut une rupture avec les pratiques du passé*», comme l'a souligné à plusieurs reprises Omar Azziman, président de la Commission consultative pour la régionalisation (CCR). Bureaucratie, blocages institutionnels, déséquilibres entre les régions... autant de dysfonctionnements auxquels ambitionne de remédier le projet de régionalisation



*La Commission consultative installée par le Souverain en janvier 2010 avait une mission claire: mettre en place un modèle marocain de régionalisation qui ne soit pas une copie des expériences internationales (Ph. MAP)*

ver des pistes pour combler les lacunes identifiées. Pour couvrir tous les aspects liés à la vie de la région, les experts de la commission ont planché sur différents paradigmes, dans le cadre d'une vision globale. Démocratie, modernisation de l'Etat, développement économique et social... autant de thèmes qui ont cadré le travail de la CCR. L'objectif est d'aboutir à des entités territoriales performantes,

organique relative à la régionalisation avancée. Pour l'instant, les grandes orientations du projet ont été consacrées par la nouvelle Constitution. D'ailleurs, la régionalisation avancée était l'un des premiers sujets évoqués par le Souverain dans son discours du 9 mars 2011 qui avait lancé le chantier de la réforme constitutionnelle.

Tout un chapitre a été dédié à la région et aux autres collectivités territoriales dans la loi fondamentale. Une chose est sûre, la régionalisation avancée, telle qu'elle a été conçue, initie une nouvelle vie pour les conseils régionaux. Ceux-ci ont été considérés jusque-là comme des coquilles vides, dépourvus de moyens matériels et humains pour jouer leur rôle dans l'animation de l'économie locale. Désormais, «*les conseils des régions sont élus au suffrage universel direct*», selon l'article 135 de la Constitution.

Mieux encore: l'article 138 énonce que «*les présidents des conseils des régions exécutent les délibérations et les décisions de ces conseils*». Ils n'auront plus à dépendre des walis et des gouverneurs, jusqu'à aujourd'hui ordonnateurs des budgets pour le financement des projets. Ceci permettra de dépasser les blocages nés des divergences entre les présidents des conseils élus et les représentants de l'administration territoriale. En effet, les régions vont disposer «*d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs attributions*», comme le précise l'article 140. Elus directement par les citoyens, les présidents des conseils régionaux sont responsables devant eux.

La loi fondamentale a appelé à la mise en place de «*mécanismes de participation, de dialogue et de concertation*», afin d'impliquer les citoyens et les associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement. Ceux-ci peuvent même «*démander l'inscription à l'ordre du jour du conseil d'une question relevant de sa compétence*».

Au-delà des avancées en termes de représentativité directe et d'implication des citoyens dans la gestion des affaires régionales, c'est surtout le développement des ressources financières qui permettra aux régions de mieux s'acquitter de leur mission. La faiblesse des ressources et les déséquilibres dans leur répartition ont, souvent, plombé les efforts de promotion de l'action au niveau régional.

C'est pour cela que la CCR a proposé une série de mesures permettant de renforcer les capacités des régions. Celles-ci disposeront de «*ressources financières propres et de ressources affectées par l'Etat*», en vertu de l'article 141 de la Constitution. Celui-ci précise que les transferts des compétences de l'administration centrale vers les régions, qui constituent l'âme de la nouvelle configuration, «*devront s'accompagner d'un transfert des ressources correspondantes*». Parallèlement, le rapport de la CCR recommande la redistribution équitable des recettes fiscales. L'idée est de promouvoir l'esprit de solidarité interrégionale. Un fonds de solidarité est également prévu, de même qu'une caisse de mise à niveau sociale. Celle-ci est créée pour une période déterminée, comme le précise l'article 142. Elle vise

## Découpage

**L**E découpage régional promet d'être un sujet de débats intenses lors de la discussion de la loi organique au Parlement. Le rapport de la CCR a ramené le nombre des régions à 12 au lieu de 16 actuellement. Il en résulte un changement au niveau de la cartographie régionale. Certaines régions ont été regroupées au sein d'une même entité, plus grande, au moment où des zones ont été rattachées à de nouvelles régions. Ce qui n'a pas manqué de provoquer déjà l'ire des élus locaux. Certains risquent, en effet, de perdre leurs fiefs électoraux, après le rattachement de quelques circonscriptions à de nouvelles régions. D'autres ont estimé que le nouveau découpage n'a pas respecté les spécificités de certaines régions. Cependant, les membres de la commission ont assuré qu'ils ont suivi une série de critères pour garantir un équilibre en termes d'homogénéité culturelle, sociale et économique. □

avancée. L'état actuel des choses reflète d'énormes déficits au niveau local. Infrastructures, santé, habitat social, éducation... autant de domaines qui nécessitent une action adaptée aux besoins locaux. Pire, les déséquilibres en termes de potentialités sont flagrants, dans la mesure où le diagnostic effectué en 2010 a montré que 3 régions représentent à elles seules plus de 44% de la richesse nationale. La commission présidée par Azziman s'est attelée, dès son installation par le Souverain en janvier 2010, à trou-

sur la base de critères de fonctionnalité économique et de pôles de développement intégré. Dès qu'ils ont rendu leur copie, les membres de la commission ont sillonné les villes du Royaume pour vulgariser les grands axes de leur rapport. Casablanca, Fès, Tanger... le road-show de l'équipe de Azziman lui a permis de recueillir les remarques des élus locaux.

Si le rapport de la CCR ne peut pas être modifié, ses remarques pourront néanmoins être débattues au sein du Parlement qui devra adopter une loi

# La fin du Maroc inutile

à «résorber les déficits en matière de développement humain, d'infrastructures et d'équipement». Cet effort de développement des ressources va s'accompagner de la promotion des pratiques de bonne gouvernance. Transparence, performance et délimitation des responsabilités devront être les maîtres mots dans la gestion des futurs conseils régionaux. L'idée est de rompre avec les pratiques bureaucratiques qui ont souvent freiné le développement des régions, à cause notamment de la lenteur d'exécution et des défaillances de gestion.

Les experts de la CCR n'y vont pas par quatre chemins: «Telle une entreprise, la région doit être gérée selon des critères de performance». Le conseil élu disposera d'une agence destinée à l'appuyer au niveau technique dans la mise en œuvre des projets d'investissement. Idem pour le contrôle de la gestion locale. Les experts de la CCR proposent de passer du modèle de contrôle préalable, adopté actuellement, vers une évaluation

«Aucune collectivité territoriale ne peut exercer de tutelle sur une autre», précise l'article 143. Par ailleurs, la place qu'occupe désormais la région dans l'architecture de l'Etat a besoin d'une élite capable d'assumer les responsabilités que supposent les objectifs de performance et de fonctionnalité.

En effet, les experts de la CCR estiment que «les personnes qui auront à

gérer toutes ces nouvelles institutions devront répondre à des critères de compétence, d'intégrité, de probité, de capacité de gestion moderne, et surtout mettant l'intérêt général avant toute considération». La mise en œuvre de ce grand chantier est tributaire de la mise à niveau du capital humain. Le rapport du CCR réclame la rationalisation des ressources humaines, via des mécanismes précis. Il

s'agit d'abord de dégraisser l'administration locale à travers le système de départ volontaire, avant de procéder à une opération de re-profilage des fonctionnaires afin de redynamiser leur rendement. La commission présidée par Azziman a également appelé à la mise en place d'un nouveau régime de la fonction publique dédié aux collectivités locales. □

M. A. M.

## Compétences

LA mise en œuvre de la régionalisation avancée, telle que conçue et proposée par la CCR, passe par l'adoption d'une loi organique. Celle-ci figure parmi les textes nécessaires pour la concrétisation des dispositions constitutionnelles, qui devront être mises en place sans trop tarder. Cette loi devrait fixer notamment les conditions de gestion des affaires par les régions, le nombre des membres des conseils, ainsi que les règles relatives à l'éligibilité et aux incompatibilités. Elle permettra, en outre, de définir les conditions d'exécution par les présidents des délibérations des conseils régionaux. S'y ajoute la délimitation des compétences propres aux régions et celles partagées avec l'Etat. □

postérieure. «Les nombreux contrôles ne garantissent pas une efficacité au niveau des résultats», ont-ils estimé. Cette approche ne sera pas mise en œuvre de façon standardisée. Des ajustements en fonction des performances de chaque région seront adoptés.

La régionalisation avancée entend également réactiver les synergies entre régions et collectivités locales pour la réalisation de projets de développement. Dans ce cadre, la nouvelle conception accorde une prééminence à la région pour qu'elle puisse servir de catalyseur des politiques publiques au niveau local. Cette prééminence ne doit pas être appréhendée comme une forme de hiérarchie.

La Constitution est claire sur ce point.



## RÉGION DE L'ORIENTAL MODERNE PAR TRADITION



Région de l'Oriental • Royaume du Maroc • [www.oriental.ma](http://www.oriental.ma)

Cleantech et ateliers d'artisanat, autoroutes et sentiers de randonnée, hôtels de standing et gîtes ruraux, Université aux formations d'élite et quelques unes des plans anciennes écoles du Royaume, industrie agro-alimentaire et produits des terroirs... au fil des siècles, la Région de l'Oriental a préservé ses patrimoines et ses traditions, avec toujours une différence d'avance pour affirmer sa modernité.



# Le mouvement du 20 février s'effrite

■ **Manque d'organisation, absence de structures...**

■ **Un grand handicap: aucun programme idéologique ou politique**

INSPIRÉ par les mouvements arabes, le 20 février a donné un coup de fouet au paysage politique marocain, en suscitant espoir et crainte à la fois. Mais aujourd'hui, ne subsiste que de la déception. Visiblement, le mouvement est en déclin. Déclin auquel il fallait s'attendre, le «20 février» n'ayant ni idéologie, ni leader, ni organisation. Sans parler bien sûr des structures. C'est ainsi que la volonté d'une jeunesse s'est vue rattrapée par les agendas politiques de groupes radicaux et d'une extrême gauche en mal de «reconnaissance» populaire.

«Au début, notre mouvement est né sur Facebook, le plus dur était de passer du virtuel au terrain», raconte Jihad Oufargi, l'un des membres «fondateurs» de la cellule de Casablanca. Un nombre important de partisans avait rejoint le groupe sur le net, mais ses membres en ignoraient le vrai pouvoir d'action. «Le jour où nous avons décidé de manifester, c'était pour une équité sociale et de meilleures conditions de travail, bref pour des changements socioéconomiques», confie Abdellatif Kouraich, membre du 20 février de Casablanca.

Certes, la réforme de la Constitution figurait en tête des revendications listées dans le premier tract distribué par

groupe. «Afin de donner une assise et une force de terrain à notre mouvement nous sommes allés solliciter plusieurs partis politiques, plus particulièrement ceux d'extrême gauche et Al Adl Wal Ihssan»,

souligne Touria Zehaichi, membre de la cellule communication du mouvement du 20 février de Casablanca.

Les décisions au sein du mouvement sont prises par voie de vote lors des as-

semblés générales. Cette méthode a profité à la gauche comme à l'Al Adl Wal Ihssan. Leurs membres s'y rendant en masse pour avoir un poids décisionnel plus important. Ainsi, les fondateurs du mouvement du 20

«oui», lors du référendum», indique Jihad Oufargi. Un son de cloche qui sonne différemment au niveau de la capitale: «Pour le mouvement, il n'a jamais été question de participer à la commission, vu que le choix

de ses membres n'a pas été fait de façon démocratique», affirme Tahani Madmad, l'un des leaders du bureau du 20 février à Rabat. Le désaccord est de taille!

Toutefois, la vraie déchirure au sein du



Partisans du M20 et autorités se sont affrontés à chacune des manifestations. Les partisans du mouvement entonnaient des chants exprimant leurs revendications. La répression se serait exprimée à coups de pieds, de matraques et d'insultes (Ph. Archives L'Economiste)

déclare Jihad Oufargi. Et au pourquoi de ce choix, il répond «que c'est cette tranche de la population qui est la plus mécontente et qui souhaite changer la situation». Aujourd'hui, le mouvement regrette ce choix. Lors de la deuxième marche organisée par le 20 février une partie du mouvement «ne s'est pas reconnue dans les slogans scandés, notamment ceux contre la mo-

semblés générales. Cette méthode a profité à la gauche comme à l'Al Adl Wal Ihssan. Leurs membres s'y rendant en masse pour avoir un poids décisionnel plus important. Ainsi, les fondateurs du mouvement du 20

de ses membres n'a pas été fait de façon démocratique», affirme Tahani Madmad, l'un des leaders du bureau du 20 février à Rabat. Le désaccord est de taille!

Toutefois, la vraie déchirure au sein du

## Extrême gauche?

DES jeunes chargés à bloc après les événements de Tunisie et d'Egypte. Voilà une opportunité que les organisations politiques de gauche ou encore d'obédience islamique ne pouvaient rater. Aussi, Annahj Addimocrati, PSU, GSU, Pads, Ataliaa et Al Adl Wal Ihssan ont pris le train en marche, décidés qu'ils sont de l'empêcher de s'arrêter à la Constitution votée le 1er juillet. Ces formations, qui avaient appelé au boycott du référendum, ont trouvé là un terrain sur lequel elles ont pu manipuler et étaler leurs «forces». Aujourd'hui, toute la classe politique et l'ensemble des citoyens ont pris conscience du fait qu'elles ont des desseins ouvertement politiques.

février ont peu à peu perdu tout contrôle sur les décisions qui demeuraient prises en leur nom. Du moins, c'est le cas dans la cellule de Casablanca. En effet, loin de s'unir et de travailler main dans la main, des divergences de profils et d'organisation ont surgi entre les différentes cellules du mouvement. Si à Rabat, la moyenne d'âge est relativement basse, à Casablanca, le mouvement comprend une majorité des plus de 25 ans.

La première brouille entre les cellules a porté sur la participation aux travaux de la Commission consultative de révision de la Constitution. Suite à un vote en séance plénière, le mouvement a annoncé le boycott national de la commission. «Nous n'avons jamais été contre la Constitution et nous avons appelé à voter

M20 se révèle être certainement la désolidarisation des populations de leur cause. «Notre grande erreur a été de descendre autant de fois manifester dans les quartiers populaires», ajoute Touria Zehaichi. L'activiste faisait allusion à la marche qui a eu lieu au quartier Sbata. En effet, depuis, la presse marocaine et l'opinion publique semblent s'être lassées et n'accordent plus que parcimonieusement leur sympathie à l'égard du mouvement. Dans une dernière volonté de sauvetage du 20 février, la cellule de Casablanca a créé un mouvement des jeunes «Indépendants». Un mouvement au sein du mouvement dont les actions se font rares et les militants encore moins nombreux. □

Zineb SATORI



Les manifestants du mouvement du 20 février ont saccagé de nombreux bâtiments publics. Ici, ils se sont pris au siège d'un arrondissement de la ville de Marrakech en y mettant le feu (Ph. Archives L'Economiste)

le mouvement lors de la marche du 20 février, pourtant, ce n'est pas cette dernière qui motive la grande majorité du

narchie», explique Abdellatif Kouraich. En effet, «la monarchie a toujours été l'un des fondements inviolables du mouve-

## Et le 20 février fût... Annales d'un mouvement en déclin



A la veille de la première manifestation du mouvement du 20 février, le groupe nouvellement créé a tenu une conférence de presse. A l'occasion, Tahani Madmad, porte-parole officielle du groupe, explique (tant bien que mal) leurs motivations et revendications. Agée de 19 ans, elle revendique l'idée «d'une nouvelle constitution démocratique» (ndlr: sans pour autant être capable de nous expliquer ce que c'est) (Ph. Archives L'Economiste)



Les premières manifestations des jeunes du 20 février ont rassemblé des milliers de personnes. A Casablanca, réunis sur la place Mohammed V, les partisans, munis de banderoles listant leurs revendications, scandent des slogans accusant les autorités et dénonçant leurs «abus» (Ph. Archives L'Economiste)



Ce qui devait être un sit-in pacifique, dimanche 20 mars, s'est transformé en un champ de bataille. Un scénario qui se répète à chaque sortie du M20 (Ph. Archives L'Economiste)



Au lendemain du discours royal du 9 mars, le M20 campe sur ses positions. Le dimanche suivant, le mouvement sort manifester avec des rangs plus réduits, bon nombre de ses partisans s'étant déclarés «satisfaits des réformes annoncées» (Ph. Archives L'Economiste)



Face à l'appel du mouvement du 20 février, une grande mobilisation est enregistrée à Casablanca, Rabat, Marrakech, Fès, Agadir, Tanger et la grande majorité des provinces. Selon les chiffres du M20, plus de 1.000.000 de personnes auraient répondu présent (Ph. Archives L'Economiste)



Les manifestations du M20 sont vite devenues incontrôlables. Malgré la présence des autorités et forces de l'ordre, plusieurs bâtiments publics ont été mis à sac et des vitrines de magasins sacagées à Marrakech (Ph. Archives L'Economiste)



Aujourd'hui, visiblement le mouvement du 20 février est en déclin. Déclin auquel il fallait s'attendre, le «20 février» n'ayant ni idéologie, ni leader, ni organisation. Sans parler bien sûr des structures. Lors des manifestations qui se poursuivent chaque dimanche, de moins en moins de personnes sont présentes (Ph. Archives L'Economiste)

# L'avenir des printemps

## ■ Le pays se trouve au cœur de la poudrière moyenne-orientale

## ■ Une nouvelle géopolitique de la Méditerranée se dessine

## ■ La diplomatie marocaine de retour sur la scène arabe

UN printemps arabe maté dans le sang. C'est la réalité en Syrie où le régime a fait le choix suicidaire de la répression face à la contestation, et ce, malgré les appels à l'international. En effet, la secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton a appelé vendredi 24 février 2012 à Tunis, lors de la conférence des amis du peuple syrien, la communauté internationale à pousser la Chine et la Russie à changer de position. Elles ont bloqué en février une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la Syrie. «Moscou et Pékin doivent comprendre qu'ils ne se mettent pas seulement en travers des aspirations du peuple syrien, mais également du printemps arabe», a dit Clinton. Justement, comment en finir avec la violence dans ce pays? Les forces occidentales ont engagé une action militaire en Libye, un scénario identique peut-il s'imaginer en Syrie? En tout cas, des militants syriens ont appelé, à Tunis, les pays concernés à enfin privilégier les actes aux paroles. Pour leur part, la Tunisie (étincelle du printemps arabe) et le Qatar ont proposé une force arabe.

«La Syrie se trouve au cœur de la poudrière moyenne-orientale. Y tenter une opération militaire revient à ouvrir la boîte de Pandore avec Israël, l'Iran et le Liban», avait soulevé Thierry de Montbrial, DG de l'Institut français des relations internationales (IFRI) lors du Forum de Paris Round 2012 organisé début février à Casablanca. Le DG de l'IFRI parle du «printemps arabe» au pluriel. Le détonateur est le même, dit l'expert qui cite «pauvreté, marginalisation, chômage, crise de gouvernance. Mais les évolutions restent remplies d'incertitudes» (cf. www.leconomiste.com, édition N° 3712 du 02/02/2012).

Le dossier de la Syrie intéresse au plus haut point la diplomatie marocaine. Suite à la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies, le Maroc, par la voix de son ministre délégué aux Affaires étrangères, Youssef Amrani, avait déposé un projet de résolution de la crise syrienne. De même, le chef de gouvernement Abdelilah Benkirane, a reçu, le 22 février dernier, deux délégations représentant l'opposition syrienne: l'Instance de la coordination de la révolution syrienne et

le Conseil national de transition syrien. Objectif: mieux s'informer sur le conflit interne qui touche la Syrie depuis 11 mois mais également parvenir à dépasser les complications régionales issues de cette crise. Il faut dire que les opinions des opérateurs marocains sont nettement plus nuancées s'agissant du printemps arabe,

anticipent que cette intensité se fera sentir avec une acuité plus ou moins forte.

Avec le printemps arabe, une nouvelle géopolitique de la Méditerranée se dessine.

«Nul besoin d'être un économiste pour se rendre compte d'une sorte de fatalité régionale qui se répand depuis le

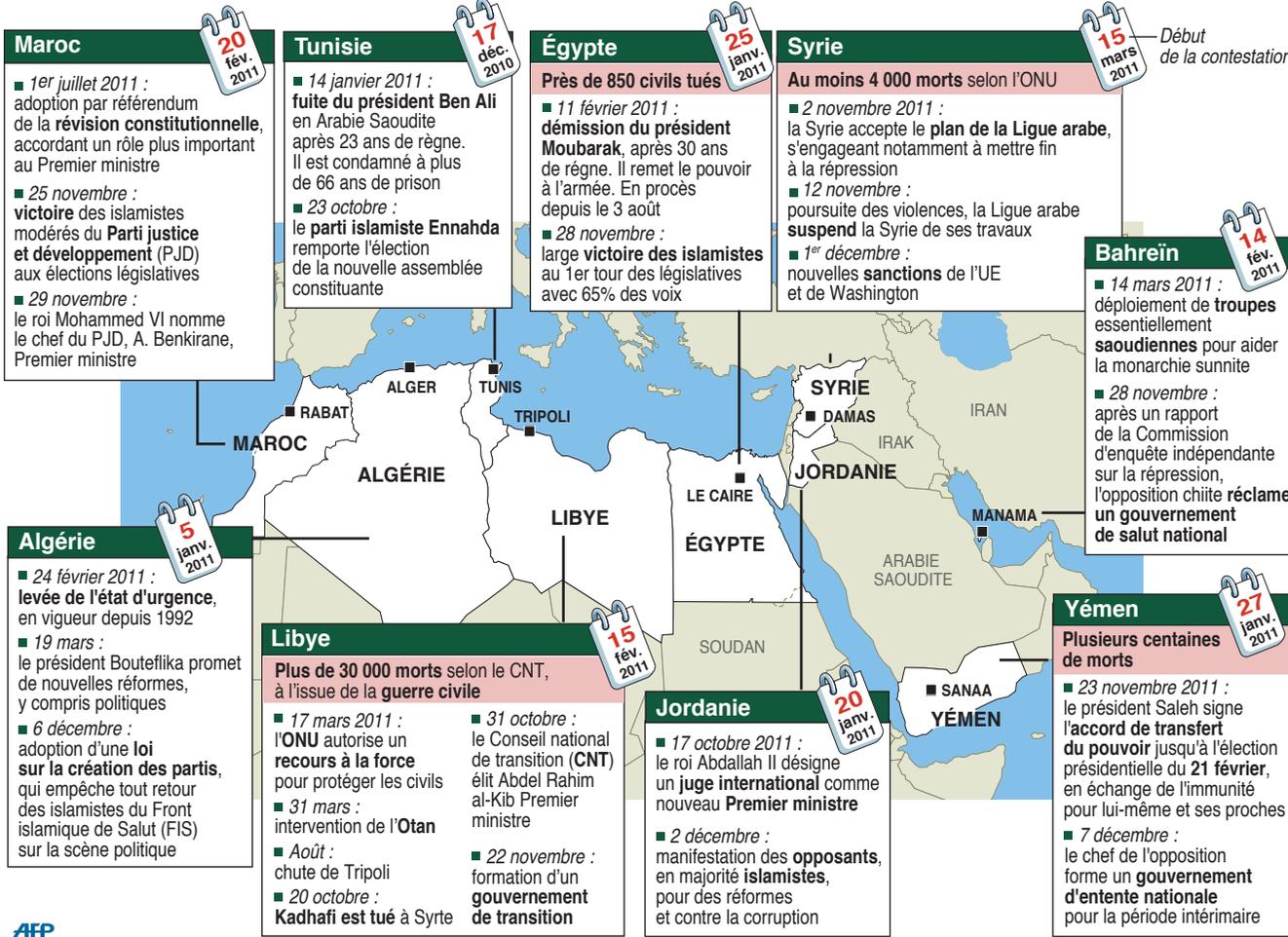
ne se pensait pas. Le printemps arabe est appelé à durer plus, parce qu'il a marqué une rupture définitive, entraînant du coup la disparition des peurs... (cf. www.leconomiste.com, édition N° 3712 du 02/02/2012)).

Nous avons assisté à un chamboulement au niveau du monde arabe avec

## Onze mois de révolte dans le monde arabe

L'euphorie provoquée par le "printemps arabe" né en Tunisie laisse place à l'inquiétude face à l'instabilité ou la montée en puissance des islamistes

ANNÉE  
2011



Selon diverses appellations et principes, les islamistes sont arrivés à prendre, après des élections libres, le pouvoir en Tunisie, en Egypte et aussi au Maroc. Malgré certaines inquiétudes, les analystes tempèrent: le changement démocratique s'installe

selon le Centre marocain de conjoncture (CMC). Ainsi, si pour 40% des avis exprimés, ces événements ont été perçus positivement, quelque 27% sont d'un avis contraire et 33% affichent même une attitude d'indifférence. En 2012, l'intensité de ce printemps arabe faiblirait pour 56% des opinions exprimées, contre 44% qui

printemps arabe», avait soulevé Hassan Aourid au Forum de Paris-Casablanca Round 2012. Pour lui, «le temps de la refonte des rapports avec l'Occident a sonné et les peuples ne tolèrent plus que les questions essentielles soient réglées seulement avec une certaine oligarchie... C'est la fin de la fin du monde arabe qui

le démarrage du processus de démocratisation. Pour Nizar Baraka, ministre de l'Economie et des finances, «un nouvel ordre mondial est en train de se construire nécessitant d'en prendre la juste mesure». Pour lui, «les transitions démocratiques en cours offrent un potentiel inestimable pour stimuler une croissance plus inclusive et équitable et pour favoriser l'intégration régionale (cf. www.leconomiste.com, édition N° 3712 du 02/02/2012). D'ailleurs, rien que l'ouverture des frontières entre le Maroc et l'Algérie permettrait de faire gagner entre 1 à 2% de PIB, relève Ana Palacio, ancienne ministre espagnole des Affaires étrangères. «Nous devons être capables de collaborer et d'amplifier la prospérité entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée», souligne Palacio pour laquelle «l'approche sur la prospérité reste importante. Celle-ci passe par une transition politique pacifique et une évolution inclusive et plu-

## Le prix des révolutions arabes

LES révolutions arabes auront coûté 100 milliards de dollars. C'est ce qu'on estime des hommes d'affaires réunis le 22 février 2012 au Qatar dans le cadre d'une rencontre sur «Le printemps arabe: défis et perspectives». Autre sujet qui préoccupe les hommes d'affaires, celui du chômage qui se situerait entre 14% et 20% dans les pays arabes. Conséquence: la pauvreté toucherait «plus de 35 millions de personnes» sur une population totale d'environ 300 millions d'habitants, ont constaté les entrepreneurs, en s'appuyant sur les chiffres de l'Organisation arabe du travail (OAT). Les participants préconisent de renforcer leur coopération économique, d'accorder des facilités aux hommes d'affaires et de remplacer la main-d'oeuvre étrangère par des employés arabes. □

# arabes se joue en Syrie

raliste respectant ainsi les vœux des populations arabes».

Justement, les crises actuelles et les révolutions arabes peuvent-elles refaire la carte de la Méditerranée? Pour le géopolitologue Aymeric Chauprade, «les transformations qui se sont produites dans le monde arabe en 2011 ont incontestablement changé le visage du pourtour méditerranéen et la donne géopolitique, même si nous ne sommes qu'au début de ce processus de transformation» (Édition N° 3711 du 01/02/2012). «Je ne crois pas que la carte des Etats en tant que telle, au moins dans le Maghreb, sera transformée. Cela aurait pu avoir lieu en Libye, avec une séparation de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, mais l'unité de la Libye a été préservée malgré tout», ajoute Chauprade. «Quant à la Tunisie et l'Égypte, ce sont de véritables Etats-nations et je crois en leur capacité à durer. Non, ce n'est pas la carte territoriale qui change, mais la donne politique et géopolitique qui est modifiée en profondeur», dit-il.



*La Syrie se trouve au cœur de la poudrière moyenne-orientale. Y tenter une opération militaire revient à ouvrir la boîte de Pandore avec Israël, l'Iran et le Liban, d'après les analystes. Le printemps arabe a été décrypté en long et en large lors du Forum de Paris Round 2012 tenu début février à Casablanca (Ph. AFP)*

En ces moments de crise, la patrie d'Atatürk fait beaucoup parler d'elle. Les leaders islamiques au Maroc, en Tunisie, en Égypte et en Syrie cherchent à rassurer en évoquant le modèle turc de l'AKP (Parti de la justice et du développement au pouvoir). Est-ce que ce même modèle est-il transposable? Pour plusieurs analystes, «le modèle turc peut aider des pays arabes à réaliser la démocratie. Et même si elle n'est pas parfaite, c'est l'alliance réussie entre islam politique et démocratie qui prime. La Turquie peut jouer donc un rôle de leadership et plusieurs dirigeants l'ont pris en considération». Pour Adnan Khan, qui analyse le modèle turc, «la Turquie sous Erdogan a construit un sens d'importance en devenant un énième instrument de politique étrangère occidentale. Cette approche pragmatique et non-islamique, c'est ce qui lui permet de recevoir des compliments des capitales occidentales». □

F. Z. T.

www.peugeot.ma

**LOURD EN ÉQUIPEMENTS,  
LÉGER EN PRIX.**

CLIMATISATION • 2 PORTES LATÉRALES COULISSANTES  
2 AIRBAGS • ABS • BARRES DE TOIT

**163 500 DH\***

**PARTNER TEPEE DIESEL HDI**  
Série limitée Millesim 200

\*Prix TTC version Diesel, dans la limite du stock disponible - Photo non contractuelle - \*\*Source ANAM 2011

Pour le Partner Tepee MILLESIM 200, Peugeot redéfinit le concept de série limitée et vous offre tout pleins d'équipements à un prix moins élevé que le modèle de base. Saisissez l'occasion au vol, il existe seulement 200 Partner Tepee Diesel de ce millésime dans tout le Maroc.

**PEUGEOT : N°1 des ventes des véhicules importés au Maroc.\*\***

**PEUGEOT PARTNER TEPEE**

MOTION & EMOTION



**PEUGEOT**

# Le printemps arabe tourne-t-il le dos à ses femmes?



## ■ Leurs droits sur la sellette

## ■ Matraques, agressions, elles étaient en première ligne des révoltes

ELLES étaient là et au premier rang. Ce sont les femmes du printemps arabe qui ont donné naissance à une société de plus en plus féminisée. Plus d'un an après les mouvements de révolte, la condition de la femme est aujourd'hui au centre des interrogations. Les langues se délient pour savoir si ces manifestations étaient bénéfiques pour les droits des femmes. La percée des partis islamistes en Egypte, en Tunisie et même au Maroc laisse des organisations féminines sceptiques. Car les droits déjà acquis pourraient être remis sur la sellette. Il s'agit d'abord du droit à l'égalité des genres (violences contre les femmes, pauvreté, exclusion des femmes de la prise de décisions dans la vie politique et économique...). Au Maroc, les femmes ont mal vécu le fait d'être «évincées» du gouvernement Benkirane qui depuis multiplie les rencontres pour assurer «qu'il n'y avait aucune volonté d'exclure les femmes». D'autres considérations, peut-être religieuses, peuvent être derrière mais l'on ne saura pas plus! Faut-il craindre un scénario à l'iranienne? Car les femmes qui ont soutenu l'instauration d'une République islamique se sont retrouvées tout simplement privées de certaines libertés. Les Tunisiennes et les Egyptiennes étaient ainsi



Les images et les vidéos via le Net sont là pour nous rappeler la femme voilée, déshabillée, frappée et traînée sur la chaussée par des soldats. C'est grâce en quelque sorte à elle que les tests de virginité pratiqués par les militaires égyptiens sont désormais interdits (Ph. AFP)

presque absentes des campagnes électorales. La participation des femmes à la vie politique n'est donc pas garantie (cf. [www.rue89.com](http://www.rue89.com), le printemps arabe va-t-il se retourner contre les femmes?). Même l'espace étudiant est atteint. En Tunisie, des islamistes revendiquent la création d'une salle de prières dans

l'université et l'autorisation du port du niqab pour les étudiantes.

Il faut attendre les jours qui viennent pour voir si les femmes vont acquérir plus de libertés ou seront au contraire opprimées. Ces mêmes femmes, et l'histoire du printemps arabe est là pour nous le rappeler, ont affronté

les matraques, les agressions et même la mort pour affirmer leur place dans la vie publique. En Egypte, libérales et femmes en niqab étaient en première ligne lors du soulèvement qui a renversé Moubarak mais aussi récemment contre l'armée au pouvoir. □

F. Z. T.

## Les médias, les grandes victimes aussi

### ■ Ils ont payé un lourd tribut pour l'accès à l'information

### ■ Les réseaux sociaux ont permis une couverture en temps réel

LES journalistes et les photographes ont payé un lourd tribut pendant leur couverture des événements liés au printemps arabe. Certains y ont même laissé leur vie. C'est le cas de Marie Colvin, journaliste américaine de 56 ans, et Rémi Ochlik, photoreporter français de 28 ans, tués mercredi 22 février 2012 à Homs, en Syrie. Ceux dont on parle le moins, et qui n'en sont pas moins méritants sont les journalistes arabes.

Dans son rapport 2011, Reporters sans frontières (RSF) a dressé un triste bilan de la censure et des violations de la liberté d'informer pendant le printemps arabe. Plusieurs professionnels des médias ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions, parmi lesquels des figures de renom du photo-journalisme international. Les principales

victimes restent les journalistes locaux. Loin de tout contrôle, ils se font agresser physiquement parce qu'ils rapportent ce qui se

été tués, contre 57 en 2010 et un millier arrêtés ou interpellés, deux fois plus que l'an dernier.



Les journalistes qui ont fait la couverture médiatique des soulèvements de la région ont été les plus vulnérables. Professionnels de l'information, blogueurs et netcitoyens ont fait les frais d'une répression brutale (Ph. AFP)

passé dans la rue. Il fallait surtout réprimer toute résonance médiatique internationale. Globalement, en 2011, 66 journalistes ont

RSF précise que plusieurs lieux sont dangereux dont notamment Manama (Bahreïn), Place Tahrir au Caire (Egypte), Mis-

rata (Libye), Homs et Damas (Syrie) et la Place du changement à Sanaa (Yémen)... et la liste est longue. «Pendant ces révolutions, les médias ont joué un rôle crucial, en couvrant les mouvements de contestation et leur répression, et en soutenant les mobilisations», indiquent les auteurs du rapport «Révoltes arabes: Les médias, témoins clés et enjeux de pouvoir». Ils détaillent d'ailleurs la situation de chaque pays où les révolutions ont fait un tapage médiatique. Dans la plupart des cas, les nouveaux médias comme Facebook et Twitter ont permis la circulation de l'information, «suppléant une presse traditionnelle inféodée aux pouvoirs en place», selon le rapport du RSF. Quand ils ont pu envoyer des équipes sur place, les grands médias internationaux ont permis de limiter la répression. Les régimes en place ont tenté d'imposer une censure totale, professionnels de l'information, blogueurs et netcitoyens faisant les frais d'une répression brutale et meurtrière. Chaque pays a développé sa stratégie pour bloquer ou ralentir la circulation de l'information: surveillance de la Toile, coupures d'Internet, coupure des réseaux de téléphonie mobile. □

F. Z. T.

# 2012, une année mirabilis?

## ■ La zone euro n'a toujours pas les reins solides

## ■ Les financements manquent toujours

## ■ Tous les pays de la zone euro dans le panier des perdants

**2011** fut une année horribilis en Europe, faut-il s'attendre à une année mirabilis en 2012? Difficile? Sans aucun doute. La situation est plutôt apathique pour ce partenaire méditerranéen avec un impact réel sur le Maroc. L'année démarre ainsi avec les mêmes problèmes et les mêmes quêtes de solutions: récession économique, explosion de la zone euro, dégradation des notes, traité européen, soutien du FMI, l'aide de la BCE... tout un chantier sur lequel se penchent les dirigeants européens. A ce stade, les Européens doivent prendre leur mal en patience. Car, pour eux, la crise de l'euro est d'abord une dépression nerveuse. Ceci dit, la crise souveraine restera en premières pages de l'actualité en 2012.

2011 a marqué l'effet contagion. Exportée de la Grèce, la crise de la dette a gagné le Portugal et l'Irlande. Au 3e trimestre 2011, l'aggravation de la crise

grecque s'est transmise à l'Italie et à l'Espagne, les investisseurs craignaient que la solution de défaut ne se généralise à tous

les pays en difficulté de la zone euro.

Ni les plans de sauvetage, ni les sommets à répétition n'ont pu calmer les

esprits. Tous les pays de la zone euro sont mis dans le panier des perdants. Même les pays notés triple A sont dans

le collimateur des agences de notation, comme cela a été le cas pour la France qui a perdu son AAA.

D'un autre côté, la survie de la monnaie commune soulève un tollé. Conséquence: l'euro est presque détesté alors qu'il vient de fêter ses 10 ans en toute discrétion.

La moitié des Français et 60% des Allemands estiment que finalement la création de l'euro n'était pas une bonne idée. Mais pour autant, deux Français sur trois veulent le conserver. L'euro a fini l'année au plus bas niveau depuis plus de dix

## Les dix ans de l'euro

1<sup>er</sup> janv. 2002

Adopté en 1999 par **12 États** et par les marchés financiers, il devient **monnaie unique** 3 ans plus tard

Mi-2011

Utilisé par **332 millions** de personnes dans **17 pays** pour une valeur de **870 milliards**, dont :

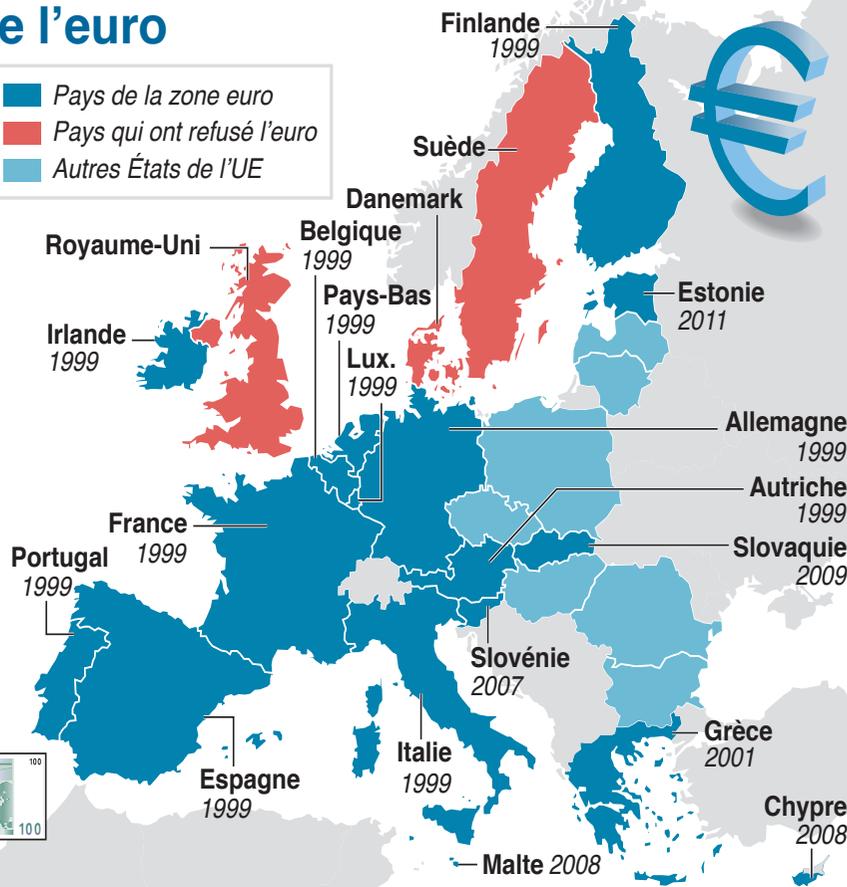
**95,6 milliards** de pièces



**14,2 milliards** de billets



- Pays de la zone euro
- Pays qui ont refusé l'euro
- Autres États de l'UE



AFP

La survie de la monnaie commune soulève un tollé. Conséquence: l'euro est presque détesté alors qu'il a fêté en 2011 ses 10 ans en toute discrétion

## Merkozy, «je t'aime moi non plus!»

UN mariage de raison presque réussi. Au fil des années, la relation entre Angela Merkel et Nicolas Sarkozy a beaucoup évolué. Le couple a réussi à arracher en décembre 2011 in extremis un accord au sommet de Bruxelles. Ce sommet a accouché donc d'un nouveau traité intergouvernemental. Reste que ce succès fait une victime: La Grande-Bretagne. Isolés en Europe, les Britanniques veulent défendre les intérêts de la City au risque de perdre leur capacité d'influence. Le président français s'est félicité du choix fait par la BCE d'octroyer massivement des liquidités au secteur bancaire pour une période illimitée. Cela donne un premier signe de son engagement à soutenir les pays les plus endettés de la zone euro.

Selon les analystes, le traité européen



de discipline budgétaire ne sera jamais ratifié en raison de l'absence de majorité dans plusieurs pays de l'UE. «Le traité

Merkozy inflige l'austérité à toute l'Europe et la plonge dans la récession», disent-ils. □

## Une crise à toutes les sauces

DEPUIS 2007, la crise est partout. Partie des Etats-Unis, elle était d'abord financière. Elle devient économique avec la récession et la panique autour de l'endettement. Seul défi: les Etats, entreprises et banques en Europe devront emprunter sur les marchés. Ceci dans un contexte de retour à la récession. Aujourd'hui, c'est une crise politique et sociale. Une crise dévastatrice, elle a fait chuter six chefs de gouvernement: Georges Papandréou en Grèce, Silvio Berlusconi en Italie, José Luis Rodríguez Zapatero en Espagne, Brian Cowen en Irlande, José Socrates au Portugal, Iveta Radicova en Slovaquie. Et partout, c'est la colère sociale, et des gouvernements mis en place qui tremblent. Le salut émane des interventions de la Banque centrale européenne (BCE). Cette dernière a injecté des liquidités pour permettre une convalescence du secteur bancaire. □

# 2012, une année mirabilis?



ans face au yen, et le plus bas depuis près de 16 mois face au dollar.

Une autre idée qui revient est celle de «l'éclatement de la zone euro». Cette expression signifie tout simplement qu'il y a des écarts de taux courts entre des pays comme l'Italie et notamment l'Allemagne et la France.

De même, le débat sur la santé des banques ne dégonfle pas. Le dossier épineux reste celui des besoins de la recapitalisation en Espagne et en Italie. Il y a

## Grèce/Portugal: Quel scénario?

QUE craindre si le scénario du défaut sur la Grèce et le Portugal se réalisait?, se demande Patrick Artus, chef économiste chez Natixis. En janvier 2012, l'aggravation de la crise en Grèce et au Portugal ne se transmet pas aux autres pays, au contraire. Le risque de contagion a diminué visiblement, avec une discrimination plus forte des investisseurs entre les différents pays. Si leur insolvabilité budgétaire et extérieure ne se corrigeait pas et conduisait la Grèce et le Portugal à un défaut complet sur leurs dettes publiques, on devrait s'attendre à ce que ces deux pays restent dans l'euro, que leurs banques soient nationalisées et recapitalisées et que le Système européen de banques centrales fasse des pertes importantes. Peut-être que les banques des autres pays de la zone euro perdront 0,2% de leur bilan et les investisseurs des autres pays de la zone euro 5% de leur bilan, ce qui est considérable. Il faut s'attendre aussi à ce que la solvabilité budgétaire et extérieure de la Grèce et du Portugal soit considérablement améliorée et que la contagion sur les autres pays de la zone euro (Espagne, Italie...) soit faible. □

eu une bouffée d'oxygène pour la Grèce avec l'accord sur le plan de sauvetage conclu le 20 février par les ministres des Finances de la zone euro. Cet accord prévoit de renforcer la surveillance de la Grèce et d'imposer une présence permanente de la mission de la Commission européenne sur place. Objectifs: «assurer la bonne marche technique du programme et en surveiller la mise en œuvre». La Grèce se retrouve ainsi sous quasi-tutelle. Malgré la colère de la rue, le gouvernement Papademos se prépare à «gratter»

3,3 milliards d'euros supplémentaires dans les déficits publics à travers les budgets de l'assurance-maladie, du salaire minimum et de la défense. Et de surcroît, il a accepté une surveillance permanente de l'UE et du FMI sur ses comptes. Un sauvetage très cher mais consenti par les gouvernements, le FMI, la BCE ainsi que les autres banques centrales de l'euro.

dues. L'aide européenne d'un montant d'au moins 130 milliards d'euros affiche des appétits plus sobres que le 1er plan de 110 milliards présenté en 2010, mais elle ne garantit pas un allègement du fardeau de la dette (120% du PIB en 2020). Bref, certains économistes n'attendent pas que ce nouveau plan de renflouement règle tous les problèmes économiques grecs,

le FESF (Fonds européen de stabilité financière), le MES (Mécanisme européen de stabilité), le FMI, la BCE et même des plans.

Justement un plan «orthodoxe strict» de politique économique dans la zone euro impliquerait, selon Patrick Artus, chef économiste chez Natixis, le retour du taux d'endettement public à 60% du PIB par l'application de la «règle d'or», la correction de la compétitivité et de la demande intérieure pour faire disparaître les déficits extérieurs de chacun des pays déficitaires, l'interdiction de monétiser les dettes publiques et la mise en place de règles prudentielles empêchant de facto l'accroissement de la taille des bilans de banques et le financement des entreprises par les investisseurs institutionnels. Pour l'ensemble de la zone euro, l'application de la règle d'or nécessiterait par rapport à la situation prévue pour 2012 une réduction de 2,5 points de PIB du déficit public puis, compte-tenu des perspectives de croissance et de taux d'intérêt dans la zone euro, elle impliquerait une réduction de 2 points de PIB par an du taux d'endettement public.

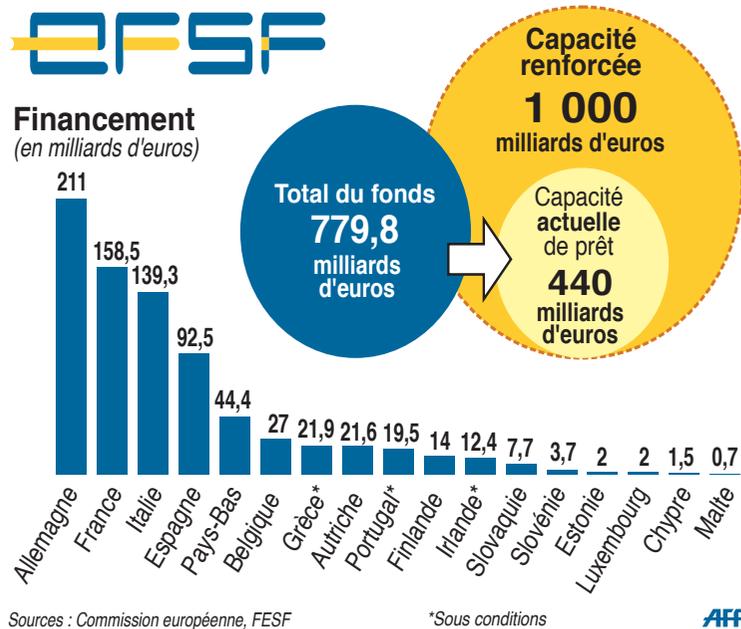
Ce plan devrait conduire, de 2012 à 2014, à une croissance au mieux nulle dans la zone euro.

De plus, la perte d'investissement des entreprises perpétue la perte de croissance en réduisant la croissance potentielle. □

F. Z. T.

## Élargissement du fonds de secours

Les pays de la zone euro ont décidé d'augmenter la capacité de prêt du Fonds européen de stabilité financière (FESF)



La zone euro (à l'exception de l'Allemagne) souhaite combiner la capacité de prêts du fonds de secours temporaire, le Fonds européen de stabilité financière (FESF) avec celle du futur mécanisme permanent, le MES (500 milliards d'euros en théorie). La mission du fonds est de prêter à l'Irlande, au Portugal et bientôt à la Grèce dans le cadre des plans de sauvetage

La Grèce aura coûté depuis vingt mois plus de 350 milliards d'euros à l'UE, aux banques et aux institutions internationales. Un montant qui intègre assistance, remise de dettes et contribution confon-

mais il faudra du temps pour y parvenir.

C'est sûr qu'il n'y a pas de solution magique pour cette crise financière de l'Europe, mais de grands espoirs sont nés avec la création de mécanismes via

## Passer en mode «croissance»

### ■ Accord sur les règles budgétaires

«IL est temps de sortir de la crise et de passer en mode de croissance». José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, qui espère fortement que les politiques mises en place vont enfin changer la donne, approuve la proposition de l'Autriche de créer un fonds pour la croissance au sein de l'UE. Dans son dernier rapport sur l'état d'avancement de la stratégie Europe 2020, la Commission propose dans cet objectif de mettre l'accent sur des mesures prioritaires notamment pour réduire le chômage des jeunes et renforcer le soutien aux PME. Des emprunts obligataires garantis par l'UE permettraient également de stimuler des investissements stratégiques dans les réseaux de transport, d'énergie et d'Internet à haute vitesse.

Le 2 mars 2012, tous les Etats membres, à l'exception du Royaume-Uni et de la République tchèque, ont signé un traité intergouvernemental qui établit des règles budgétaires plus strictes dans la zone euro. Ce traité entrera en vigueur s'il est ratifié par au moins douze pays de la zone euro. Une fois qu'ils auront adopté l'euro, les autres pays seront également tenus de respecter ce traité, sauf s'ils décident d'en respecter les règles plus tôt. Le traité obligerait les pays de la zone euro à présenter un budget global en équilibre ou en excédent. Les Etats dont le budget présente un déficit supérieur à 0,5% de leur PIB devraient ramener celui-ci à l'équilibre, sous la surveillance des autres Etats membres.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également approuvé une feuille de route concernant l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'espace Schengen. De même, la Serbie a obtenu le statut

de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

Dans le contexte économique actuel, la Commission européenne recommande la nécessité d'utiliser au maximum les ressources budgétaires existantes de l'UE et de mettre en place un cadre financier pluriannuel réformé qui soutiendrait plus fermement les objectifs d'Europe 2020. Les lignes budgétaires existantes pourraient contribuer à donner un sérieux coup de fouet à la croissance dans l'UE. Notons aussi que le Fonds social européen (FSE) opère dans quatre domaines prioritaires: l'emploi (avec un accent spécial sur l'emploi des groupes défavorisés et des jeunes), les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, l'amélioration de la capacité d'adaptation du marché du travail et la promotion de l'inclusion sociale. □

F. Z. T.

# Zone euro: Les cinq nouveaux défis



**Avenir de la zone, manque de financement, monétisation, effets des réformes fiscales... tant de dossiers chauds qui ne manqueront pas d'être abordés au cours de l'année 2012. Patrick Artus, chef économiste chez Natixis revient sur ces questions.**

## ■ USA/Zone euro: Le pire est-il à venir?

Les Etats-Unis et la zone euro sont sortis de la crise des subprimes, avec les déficits publics, les politiques monétaires expansionnistes et les restructurations des banques. Va-t-on assister aujourd'hui à un changement de la donne? Les Etats-Unis sont en train de sortir aussi de la crise de ralentissement économique de l'hiver 2010-2011 à nouveau grâce aux politiques monétaires expansionnistes et à la désépargne. Pour sa part, la zone euro va s'extirper péniblement de la crise des dettes souveraines avec les injections de liquidités de la BCE, les aides européennes aux pays en difficulté, très probablement le financement des déficits publics par les banques. Cette seconde crise de 2010-2012 après celle de 2008-2009 sera-t-elle la dernière? Il ne faut pas le croire. La crise de fond est toujours présente. Il s'agit de la crise de perte structurelle de croissance des pays de l'OCDE face à la concurrence des émergents et à la hausse des prix des matières premières. Utiliser l'endettement privé puis l'endettement public pour doper artificiellement la croissance alors que la substance des économies se réduit par les pertes de parts de marché, la désindustrialisation, le prélèvement sur les revenus réels dû aux prix élevés des matières premières, ne peut être qu'un artifice transitoire.

Ceci dit la crise ne sera terminée que lorsque les pays de l'OCDE auront retrouvé un moteur durable de croissance, avec

la capacité à créer des emplois suffisamment qualifiés dans des secteurs suffisamment productifs et exportateurs.

## ■ Le manque de financement guette

Deux événements nouveaux interviennent en ce début d'année. Le premier est celui de la BCE, à sa tête Mario Draghi, qui soutient en force l'économie et les banques. La seconde est le changement politique avec le nombre des élections attendues notamment aux USA, en France, en Grèce ou encore en Russie... Les deux mois (février et mars) seront alors décisifs notamment pour le gouvernement italien de Mario Monti. Celui-ci devra récolter près de 80 milliards d'euros. Si les pays ont mis en place les bonnes politiques, il n'y a plus de risque d'aléa de moralité à les aider, en particulier par des achats massifs de leurs dettes publiques par la BCE pour faire baisser les taux d'intérêt (dont ceux du financement du secteur privé). Cette politique serait moins dangereuse pour la BCE que de financer les banques pour qu'elles financent les Etats, ce dont les banques ne sont d'ailleurs pas désireuses. Et bien moins dangereuse que celle qui consiste à durcir encore la politique budgétaire alors que le piège de la dynamique récessive s'est installée, ainsi que la courbe de Laffer.

## ■ Répression financière: Des effets merveilleux, des problèmes aussi

Un pays de la zone euro passant à la répression financière (imposant à ses banques de financer ses déficits publics) parvient donc à financer facilement son déficit public, à réduire les taux d'intérêt à long terme, à accroître les profits des banques et à leur faire faire des plus-values en capital et à réduire leurs besoins de fonds propres. N'oublions cependant pas, malgré ces ef-

fets «merveilleux» il y a d'autres effets de la répression financière. Les banques finançant les Etats ne financent plus le secteur privé, qui est évincé, comme on l'a vu au Japon. De même, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt des banques sont fortement accrus. Il en résulte de fortes contraintes sur la politique monétaire : les Banques Centrales ne peuvent plus jamais remonter leurs taux directeurs (comme au Japon) car cette remontée ruinerait les banques. N'oublions pas non plus la grande similitude entre la répression financière des banques et la monétisation des dettes publiques par la BCE. Si les banques d'un pays achètent les titres publics du pays, elles peuvent les porter en repos à la BCE pour des quantités illimitées tant que la BCE pratique des repos sans limitation de quantité. La situation deviendrait différente si la BCE revenait à des repos avec appels d'offre avec lesquels elle peut contrôler l'offre de monnaie de la Banque Centrale.

## ■ Réformes fiscales: Le débat est très vif

L'Allemagne en 2007, le Royaume-Uni en 2011 et apparemment la France en 2012 ont mis en place une réforme fiscale qui consiste à substituer la TVA aux charges sociales sur les salaires. Le débat sur les effets de ces réformes fiscales est très vif. Il faut relativiser l'intérêt de ce débat et la portée de ces réformes fiscales en rappelant qu'à long terme il y a normalement neutralité fiscale. Ces réformes n'ont plus d'effets sur l'économie réelle après un nombre suffisant d'années, si elles ne modifient pas les recettes fiscales totales. Les réformes fiscales ont des effets de court terme (par exemple, s'il s'agit de la baisse des cotisations sociales des entreprises et de la hausse de la TVA, baisse de la consommation) et des effets de moyen terme (dans le même cas, soutien de l'offre et des exportations).

Mais, normalement, pas d'effets de long terme, puisqu'il y a neutralité fiscale après le temps nécessaire pour que l'équilibre des marchés du travail et des biens entre l'offre et la demande ait été rétabli par les mouvements du salaire réel hors impôts.

## ■ Les enjeux de la monétisation

Si la Banque Centrale achète de la dette publique contre création monétaire, la taille de son bilan s'accroît, les agents économiques détiennent davantage de monnaie et moins de dette publique, mais la dette publique au passif de l'Etat reste la même. Si le risque de défaut de l'Etat reste le même, sa solvabilité n'est donc pas améliorée. La situation est même pire que cela: la participation du secteur privé (PSI) est envisagée (dans le cas de la Grèce en particulier) pour réduire l'encours de la dette publique d'un pays détenu par les investisseurs privés et les banques, mais pas par la BCE. Ceci implique que plus la BCE détient de dette d'un pays, plus le risque devient élevé pour les détenteurs privés de la dette du pays, puisque le «haircut» éventuel sera concentré sur la fraction de la dette qu'ils détiennent, la BCE en étant exemptée.

La monétisation de la dette publique par un Etat souverain (qui englobe l'Etat et la Banque Centrale) consiste à remplacer la dette publique par la monnaie. La partie de la dette publique qui est rachetée est annulée, et la solvabilité de l'Etat est donc améliorée (par le seigneurage). Les achats de dettes publiques de la zone euro par la BCE indépendante n'annulent pas la dette publique achetée : les Etats concernés doivent encore en assurer le service. La solvabilité de ces Etats n'est donc pas améliorée, mais le risque de crise de liquidité (le risque que le pays ne puisse pas trouver d'acheteur pour sa dette) est réduit. □

F. Z. T.

Entrepôt de 5.000 m<sup>2</sup> à votre disposition à proximité du port de Casablanca pour le **stockage** et la **logistique**

Chaque semaine, l'**EUROPE** est reliée au **MAROC** par **AIR**, par **MER**, & par **ROUTE**

ZIEGLER MAROC  
BUREAU : RUE KARATCHI 3 - CASABLANCA  
ENTREPÔT : Z.I. BERNOUSSI - BOULEVARD CHEFCHAOUNI, LOT 2 - CASABLANCA  
TEL: +212-522-30.35.53 - FAX: +212-522-30.05.97 - MAIL: transport@zieglergroup.com

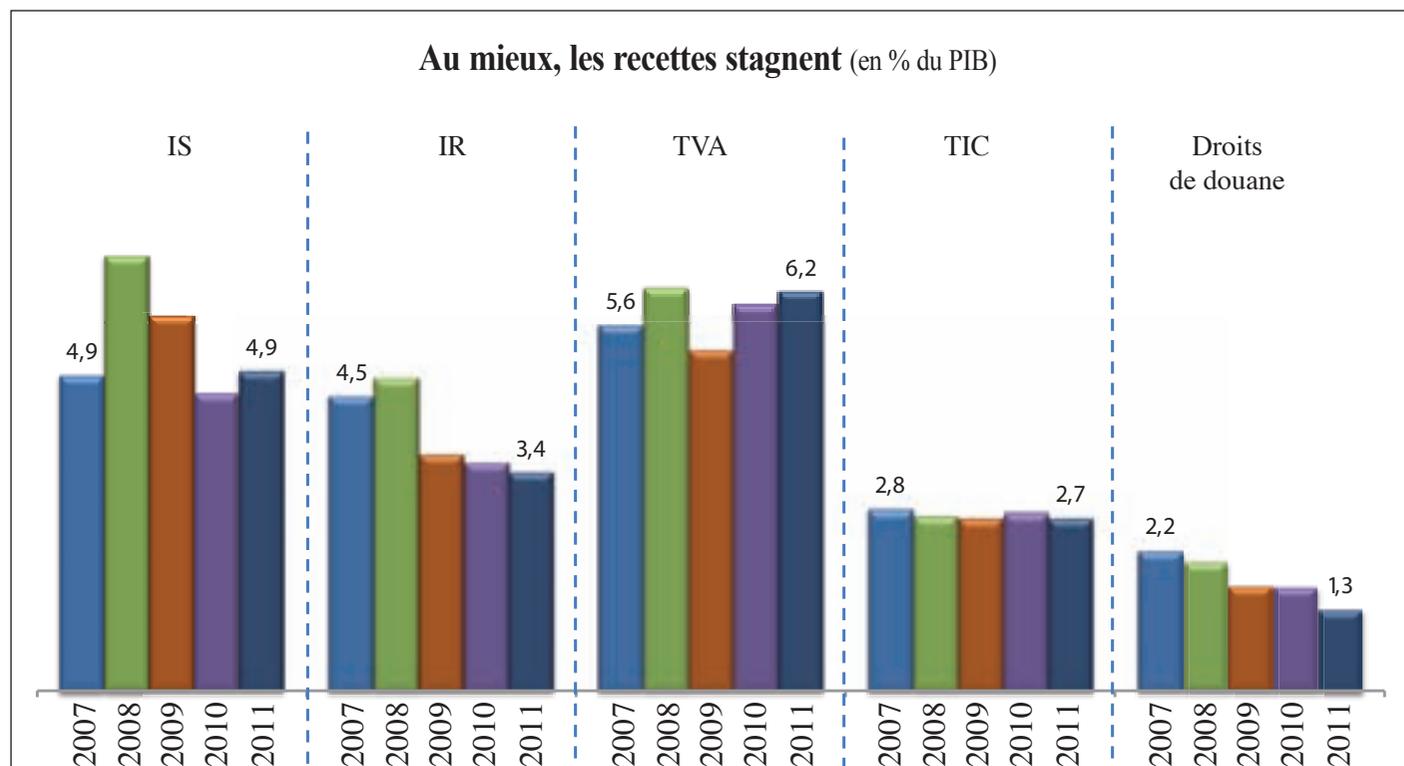
**ZIEGLER**

# Finances publiques: Lourd fardeau

■ **Déficit: 6,1% ou 7% selon qu'on se place du côté du ministère des Finances ou de BAM**

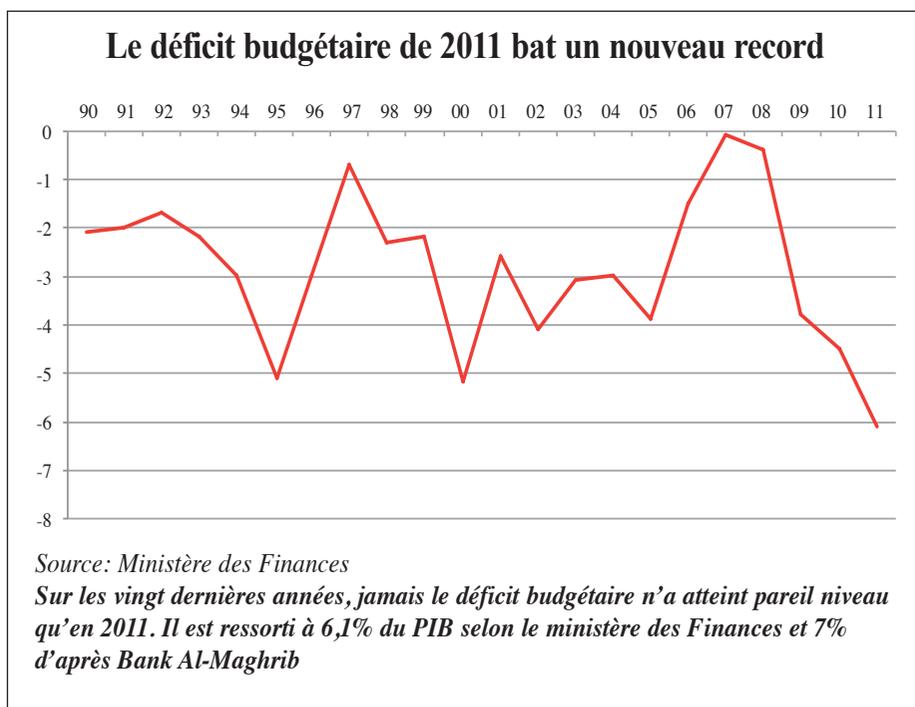
■ **Compensation et masse salariale: deux bombes dans les comptes publics**

**S**ALAHEDDINE Mezouar, alors ministre des Finances, avait soutenu jusqu'au bout – à la veille des législatives du 25 novembre – la maîtrise du déficit budgétaire 2011 autour de 4% alors que les économistes anticipaient un trou plus important. Le ministère des Finances dévoilera en février 2012 un déficit de 6,1% du PIB. Le gap est plus important selon Bank Al-Maghrib qui le situe à 7% du PIB. BAM expliquera cet écart par des différences de calcul. Il n'empêche que ce niveau de déficit, que ce soit celui des Finances ou de BAM, est un triste record. Jamais il n'a atteint ces chiffres sur les vingt dernières années. Pourtant, les experts du FMI, dans les conclusions de leur dernière mission, avaient émis des alertes suite à la forte augmentation des dépenses en 2011. Ils avaient estimé que le déficit pourrait atteindre 6% du PIB. Mais, cet avertissement n'est pas isolé. En 2005 déjà, «la maîtrise du déficit budgétaire risque de ne pas être soutenable dans l'avenir», pressentait le HCP. Les raisons avancées par l'institution sont les mêmes qu'on observe aujourd'hui, à savoir «l'aggravation des charges en raison notamment des engagements du dialogue social, la compensation et d'un autre côté la difficulté récurrente, voire structurelle, à mobiliser et à étendre les ressources ordinaires». Autrement dit les maux sont connus mais les remèdes manquent, ou plutôt la volonté politique. Résoudre le problème de la compensation



Source: Ministère des Finances

Même si elles réalisent une année 2011 exceptionnelle avec une hausse de 9,8%, les recettes de l'Etat n'arrivent plus à suivre la cadence infernale de croissance des dépenses. L'équipe de Benkirane envisage une réforme globale du système fiscal pour améliorer la collecte. Les anciens gouvernements n'ont pas connu de succès sur ces chantiers



Source: Ministère des Finances

Sur les vingt dernières années, jamais le déficit budgétaire n'a atteint pareil niveau qu'en 2011. Il est ressorti à 6,1% du PIB selon le ministère des Finances et 7% d'après Bank Al-Maghrib

## 2011, une année record!

	2009	2010	2011
PIB (prix de l'année précédente)	4,80%	3,70%	5,00%
Solde budgétaire/PIB	-2,20%	-4,60%	-6,10%
Dette totale du Trésor/PIB	47,10%	50,30%	52,90%
Charges de compensation	12,8 MMDH	27,2 MMDH	48,8 MMDH
Compte courant de la BP/PIB	-5,40%	-4,50%	-6,50%
Facture énergétique	54,1 MMDH	68,5 MMDH	90,9 MMDH
Avoirs extérieurs/mois d'importations	7,7 mois	6,8 mois	5,2 mois

Source: Ministère des Finances

En dehors du déficit des comptes publics, l'équipe gouvernementale est également interpellée sur la question de la balance des paiements. Le déséquilibre atteint 6,5% du PIB. 2011 fut l'année des records, surtout dans le mauvais sens

de l'année. Elle est également interpellée sur la question du train de vie de l'Etat. La masse salariale a de nouveau crevé le

## Balance des paiements

**E**N dehors du déficit des comptes publics, l'équipe gouvernementale est également interpellée sur la question de la balance des paiements. Le déséquilibre se chiffre à 54 milliards de DH, soit 6% du PIB. Aujourd'hui, les recettes MRE et touristiques ne suffisent plus pour préserver les équilibres. A charge pour le nouveau gouvernement de trouver de nouvelles alternatives, notamment relever la compétitivité des entreprises marocaines à l'export ou encore donner des gages de sécurité aux investisseurs étrangers.

Les experts craignent aujourd'hui la coexistence de deux déficits, celui du budget et le trou de la balance des paiements. Ils redoutent surtout une interaction entre les deux. En l'absence de mesures correctrices, autrement dit l'accélération de la réforme de la compensation et la réduction du train de vie de l'Etat, l'on pourrait craindre le pire. □

par exemple revient également à s'attaquer aux lobbies. Cela explique sans doute l'échec des deux derniers gouvernements sur la question de la réforme de la compensation. Le gouvernement Benkirane doit gérer aujourd'hui une facture abyssale de 52 milliards de DH au titre des montants de la subvention, y compris les arriérés. La politique de soutien des prix absorbe la totalité des recettes de la TVA ou encore 5,5% du PIB. Les 2,1% prévus à l'origine sont bien loin. L'équipe de Benkirane devrait dévoiler sa stratégie sur la compensation d'ici la fin

plafond en 2011 pour atteindre 88,6 millions de DH contre 86 milliards de DH budgétisés. Elle est également en hausse de 12,4% sur une année. Si le printemps arabe a joué un rôle amplificateur dans la

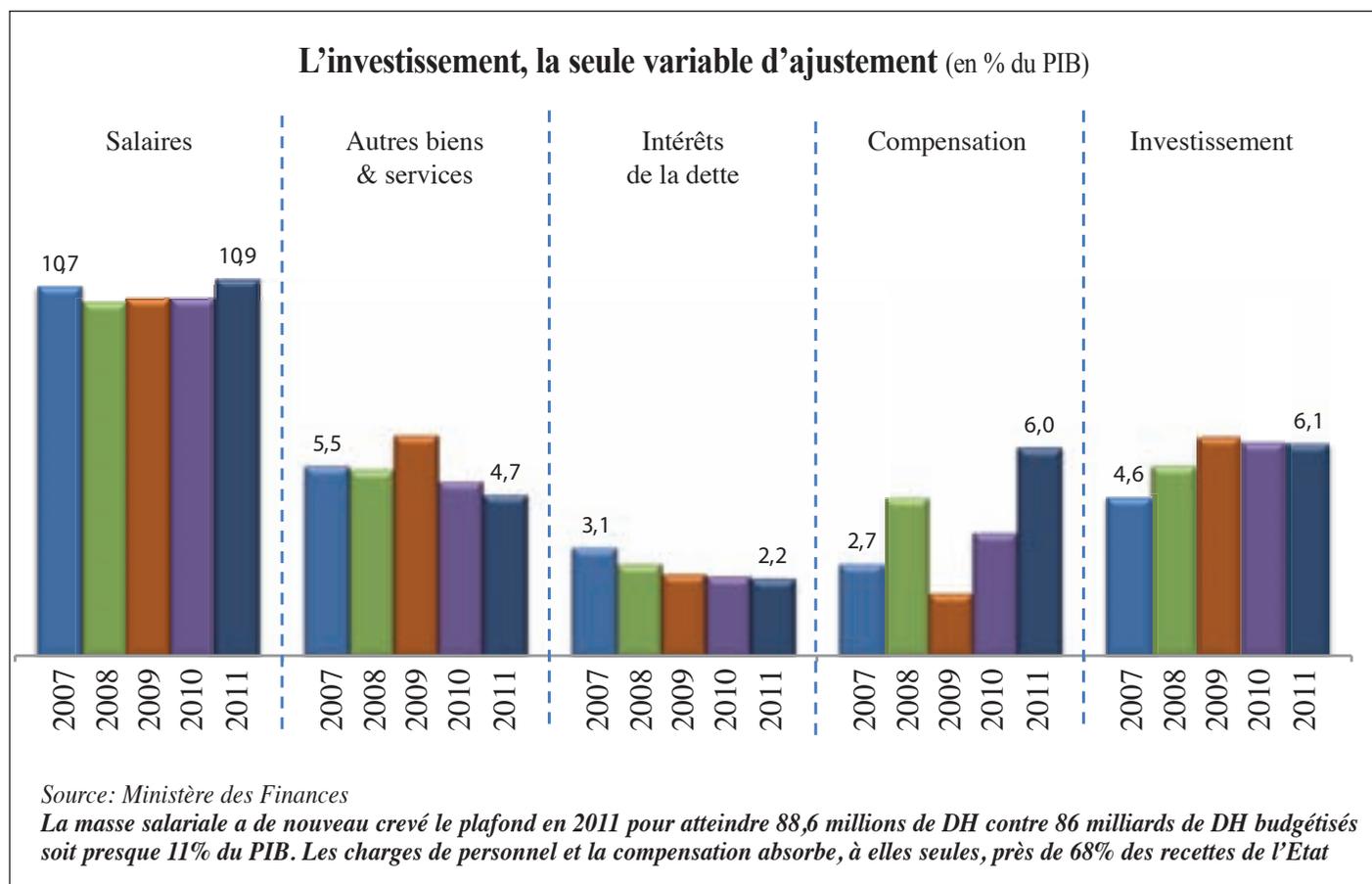
# pour l'équipe Benkirane

flambée des charges de personnel – une charge additionnelle de 4,6 milliards de DH au titre du dialogue social –, la boulimie de l'Etat est pointé du doigt bien avant l'épisode de 2011.

Du côté des recettes, même si elles réalisent une année 2011 exceptionnelle (+9,8%) au regard de la conjoncture, elles n'arrivent plus à suivre la cadence infernale de croissance des dépenses. Les recettes ordinaires ont totalisé 191,3 milliards de DH, soit 11,8 milliards de plus qu'attendus par le département des Finances.

Dans le détail, les recettes fiscales ont progressé de 5,7%. L'actuel gouvernement envisage une réforme globale du système fiscal pour améliorer la collecte. Il prévoit l'élargissement de l'assiette fiscale ce qui suppose du coup qu'elle va enfin rogner dans les niches fiscales. Elles ont coûté près de 32 milliards de DH à l'Etat en 2011.

Sur cette question, l'équipe Benkirane propose une réduction progressive des exonérations. D'un autre côté, la réforme de la TVA pourrait être de nouveau discuté. L'une des pistes préconisées par le FMI est de ramener le nombre de taux de quatre à deux. Cela permettra



de maintenir les recettes à leur niveau actuel ou les augmenter. Toujours est-il que la tâche ne sera pas aisée pour le gouver-

nement. Les professionnels, eux, souhaitent une baisse de la pression fiscale. Le taux d'imposition appliqué au Maroc est

l'un des plus élevés au monde, selon un rapport de PricewaterhouseCoopers. □

**Franck FAGNON**

## Compensation

«LA réforme du système de subvention urge, au risque d'entamer la soutenabilité budgétaire à moyen terme», avait soutenu le FMI à l'automne dernier. Le système de subvention est qualifié de «coûteux, inefficace et inéquitable».

L'exemple du Brésil est souvent cité pour résoudre le problème de la compensation. «L'idée était de plafonner la dotation de la Caisse à un montant maximal de 20 milliards de DH et d'accorder, en compensation, une aide financière mensuelle directe aux familles les plus démunies, d'un montant oscillant entre 500 et 1.000 DH. Cette aide était conditionnée à l'obligation de scolarisation des enfants», explique Tarik El Malki. En l'absence de réforme, 150 milliards de DH ont été débloqués pour la subvention des produits alimentaires et pétroliers ces quatre dernières années contre 50 milliards la période précédente.

Si la question de la réforme de la compensation n'a été qu'effleurée dans la politique gouvernementale, l'équipe Benkirane dévoile à petits coups sa vision de la réforme. Une étude d'impact serait en cours afin d'avoir un tableau de bord donnant plus de visibilité sur les enjeux de la réforme. Les résultats de l'étude sont attendus d'ici la fin du pre-



mier semestre. En attendant, la réflexion en cours laisse ressortir quelques pistes. Une solution radicale est la suppression de la compensation. Mais, cette option semble peu réaliste. En effet, relever

le prix de la bouteille de gaz à 142 DH contre 40 DH actuellement serait sans doute un acte suicidaire pour le gouvernement.

Une autre idée est de mettre en place

une réforme séquentielle, par axes. Cela reviendrait à limiter la charge de compensation et à instaurer des mécanismes de restitution. En d'autres termes, il s'agit d'indexer progressivement le prix de certains produits comme l'essence. Ce qu'avaient également suggéré les experts du FMI, à défaut d'une refonte totale de la compensation. La simplification de la structure des prix des produits pétroliers en 2009 avait permis à l'Etat d'économiser 3 milliards de DH. La subvention des produits pétroliers est la plus vorace pour les deniers de l'Etat. Elle représenterait près de 85% du montant global de la facture en 2011.

Pour Najib Boulif, ministre en charge des Affaires générales, la réforme se penchera également sur les modalités de soutien à certaines entreprises publiques. L'ONE est cité en exemple. Il est subventionné à hauteur de 6 milliards de DH par l'Etat. □

# Tourisme: L'impératif réajustement

■ **Printemps arabe, conjoncture internationale, crise de l'euro... impliquent une réactivité instantanée**

■ **Financement: un gap de 130 milliards de dollars**

■ **Gros paris sur le Moyen-Orient et le CCG**

LA montée au pouvoir d'un gouvernement où le PJD a une position dominante suscite plein d'interrogations auprès des opérateurs du tourisme. Le PJD n'a jamais caché sa position radicale vis-à-vis de l'alcool, des festivals, des plages mixtes, des casinos, des concerts de musique... D'ailleurs, à peine portés au pouvoir, au lendemain des législatives du 25 novembre, des membres très influents du parti de la lampe ont annoncé la couleur.

C'était le cas notamment de Mustapha Ramid, ministre de la Justice et des libertés, qui pense qu'il faudra «suspendre les autorisations d'ouvertures de bars». La déclaration de Ramid a eu l'effet d'une bombe auprès des opérateurs du tourisme: «Nous n'allons pas fermer les bars, mais

nous n'autoriserons pas l'ouverture de nouveaux établissements» (Sic).

Il fallait s'y attendre, mais si c'est vraiment le cas, comment fera-t-on avec les nouveaux hôtels censés être les bras armés de la capacité litrière de la Vision 2020. Peut-on imaginer un hôtel 5 étoiles ou un palace avec zéro animation, des restaurants 100% halal ou encore des boîtes de nuit où la limonade et le thé à la menthe coulent à flot? Quel sera dans ce cas de figure le sort de la compétitivité de l'offre balnéaire et des stations qui ont adopté le mode «All Inclusive»? Que deviendront Saïdia, Agadir-Taghazout, Essaouira-Mogador, Lixus...?

Ce sont autant de questions que se posent de nombreux opérateurs dans le tourisme et qui risquent de faire l'objet de débats houleux et de polémiques nourries par les anti-PJD. Va-t-on faire table rase de la stratégie 2010-2020 ou du moins en réajuster certains aspects et mesures. Les toutes prochaines assises, dont la date sera bientôt annoncée, nous le confirmeront.

Mais quelle que soit la politique du tout nouveau ministre Lahcen Haddad (MP), elle ne pourra s'inscrire en totale rupture avec une vision qui engage non seulement le gouvernement sortant, mais tout le Maroc. Une politique qui érige le tourisme parmi les premières activités tant sur le plan économique que sur le plan so-

cial et de création d'emplois. Pour rappel, la Vision 2020 classe le tourisme au rang de deuxième secteur économique du pays après l'agriculture. Elle table sur la création de 470.000 emplois directs d'ici 2020. Au

Telle qu'elle a été conçue, la Vision 2020 gagnera donc à subir des ajustements compte tenu des effets du printemps arabe, de la conjoncture mondiale, de la crise de l'euro et de la contraction des déplace-



Saïdia Méditerranée, la station pilote du plan Azur, reste jusque-là tributaire de l'ouverture des frontières avec l'Algérie. Ce site pâtit de son caractère saisonnier, de la dominance de la composante immobilière et de l'absence d'un programme d'animation à longueur d'année (Ph. Bziouat)

terme de cette décennie, près de 1 million de Marocains devront trouver des emplois dans le secteur.

Côté recettes, elles devront plus que doubler pour atteindre 140 milliards de DH en 2020. Le PIB touristique sera accru de 2 points. In fine, le secteur devra tripler sa capacité d'accueil et doubler le nombre de touristes en 10 ans pour arriver à 20 millions de visiteurs. A terme, le Maroc devra être dans le top 20 mondial.

En 2010, la contribution du tourisme

La vision ambitieuse, rappelons-le, de conforter le tourisme dans son rôle de moteur du développement économique. L'ambition est d'ériger le pays au rang de première destination africaine et dans le top 20 des destinations mondiales à l'horizon 2020!

Une chose est sûre, l'ambition du PJD est d'attirer 1 million d'Européens retraités résidents au Maroc. Ces résidents viendront s'ajouter aux 10 millions de touristes enregistrés jusque-là. Mais encore faut-il

## Stations balnéaires: Le remodelage

SUR la dernière décennie, de gros paris ont été engagés sur l'offre balnéaire via le Plan Azur. Des stations de dernière génération ont donc vu le jour: Saïdia, Mazagan, Mogador... Sauf que les retards pris et le programme de financement de ces stations, dont le montant s'élève à 50 milliards de DH ont eu des conséquences sur le déploiement. Dans un contexte de contraction des liquidités, un deal a finalement été trouvé pour reconsidérer le montage financier et le rééchelonnement de la dette. La tutelle, sous l'ère Zenagui, a donc décidé de restructurer le business model du plan Azur. Objectif: construire une véritable offre compétitive sur le plan international et accélérer le rythme des chantiers.

Après la phase pilote de Saïdia, Mazagan et Mogador, Lixus (Larache) et Taghazout devront suivre sur le même modèle de restructuration.

Pour des professionnels du tourisme, il n'y a pas de doute, cette restructuration du montage financier vient rectifier le tir du Plan Azur: «Tout cela est imputable aux retards pris dans la réalisation du programme Azur et à la méconnaissance to-

tales de l'aménagement-développement et du concept de resort». Conséquence: retrait de nombreux investisseurs. Le temps de retrouver d'autres, des nationaux en l'occurrence, des retards ont été pris. D'où le démarrage tardif de la Vision 2010. Aux yeux de nombreux opérateurs, «le coup d'envoi de la Vision 2020 sera en grande partie consacré à l'ajustement et à la correction des erreurs, voire des loupés de la Vision 2010». Parmi ces erreurs, le concept de Saïdia qui était plus orienté vers l'immobilier qui plus est basé dans une zone enclavée. Autre critique avancée: le positionnement de Mogador qui est tourné vers le golfique (tourisme de niche autour d'un hôtel et un golf). L'enjeu pour la tutelle est de sauver le Plan Azur (Ire mouture) avec un objectif de 7 hôtels livrés à horizon 2013-2014. La Smit (Société marocaine d'ingénierie touristique) est appelée à s'impliquer davantage dans l'accompagnement des investisseurs, la concession des stations, la négociation des conventions et le suivi de l'aménagement-développement ainsi que l'avancement des projets en cours.

A. R.

### Huit territoires pour la masse critique

Pour plus de convergence et de cohérence dans l'offre, la nouvelle stratégie 2020 s'articule autour de huit territoires (voir cartographie en bas). L'enjeu étant de maximiser l'attractivité d'un positionnement international pour arriver à la masse critique nécessaire tant en termes de capacité d'hébergement, d'actifs que de dessertes aériennes. C'est donc un nouveau découpage territorial qui transcende les barrières administratives. Objectif: permettre aux régions de tirer profit de l'ensemble de leur potentiel (sites naturels, patrimoine culturel, balnéaire, désert...). Doté d'une identité propre, chaque territoire devra développer une expérience unique pour capitaliser sur les complémentarités et la diversification. Le mode opératoire consiste à promouvoir de nouveaux produits, répartir les richesses socioéconomiques sur l'ensemble du pays.

au PIB a été estimée, selon le HCP, à 55,9 milliards de DH (soit 7,3% du PIB et une croissance de 8% par rapport à 2009). Performance confirmée durant les 10 premiers mois de 2011, puisque l'activité touristique des non-résidents a généré 45 milliards de DH (soit une hausse de 5,3% par rapport à la même période en 2010). A fin 2011, le nombre de touristes aura été de 9,34 millions, ce qui a généré des recettes de l'ordre de 59 milliards de DH. Mais le taux d'occupation à 40% enregistre un fort recul.

consolider les acquis. De sources concordantes, ce n'est pas évident d'attirer 10 millions de touristes en un an. D'autant plus que 2012 revêt un caractère particulier et risque d'être pire que 2011. Car les principaux marchés émetteurs de touristes (France, Italie, Espagne, Benelux, Allemagne, Royaume-Uni) devront subir de plein fouet les contrecoups de la nouvelle crise européenne. C'est le cas particulièrement pour l'Espagne où la crise bâte son plein. Quant à l'Hexagone, il ne faut pas

# du business model

non plus trop miser sur lui puisque 2012 coïncide avec les élections présidentielles, qui compromettent encore plus la situation. Face à ce manque de visibilité sur les principaux marchés émetteurs, la destination Maroc devra réorienter sa politique de promotion à l'international en allant plus vers la clientèle du Moyen-Orient qui plus est la moins touchée par la crise (Qatar, Emirats arabes unis, Arabie saoudite, Koweït, Bahreïn...). D'autant plus que les pays de la zone sont membres du CCG (Conseil de Coopération du Golfe) dont le Maroc est l'un des partenaires privilégiés aux côtés de la Jordanie.

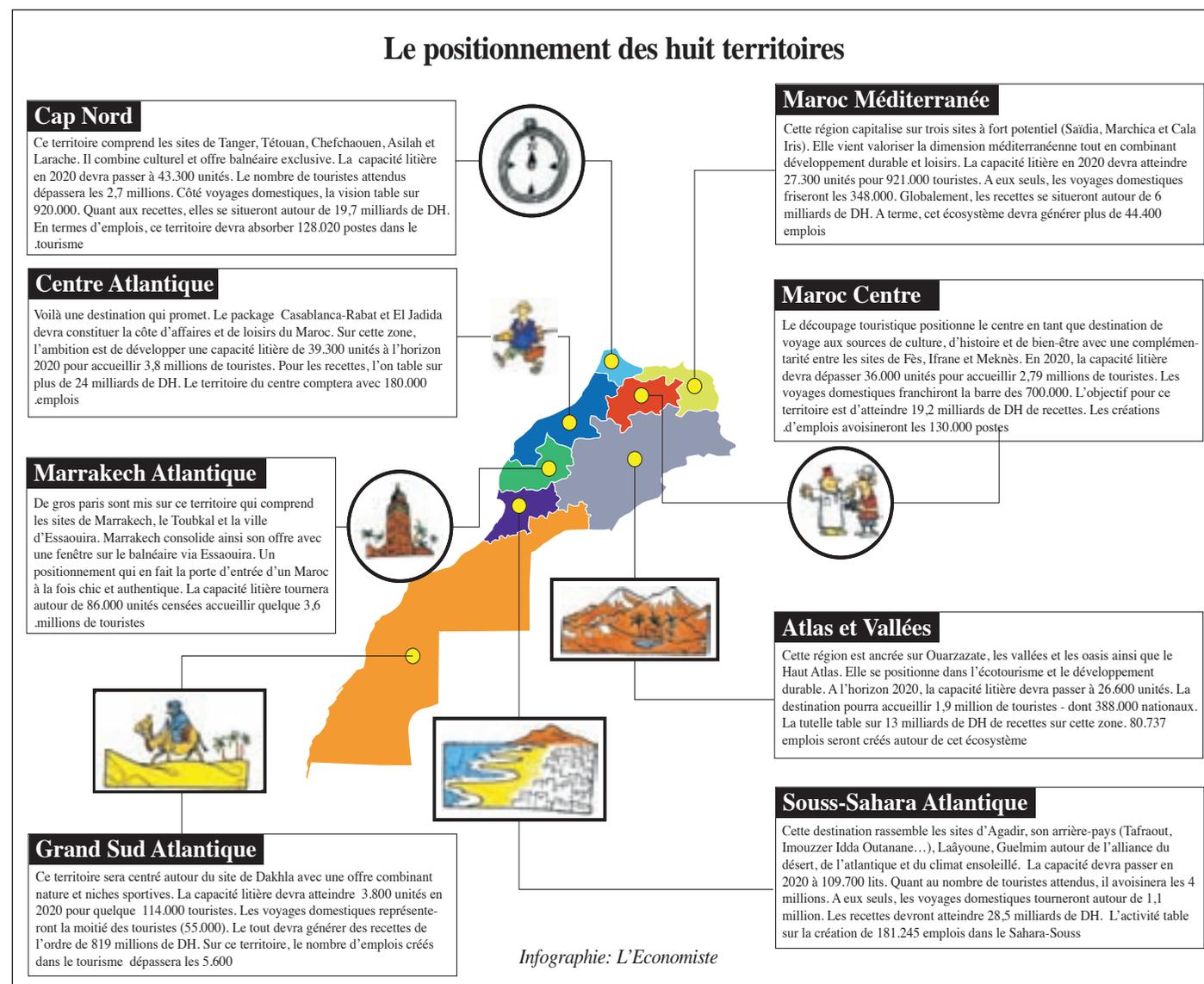
Maintenant en termes de bilan de la Vision 2020, les professionnels sont quasi unanimes: rien n'a été fait ou presque. Pour preuve, la Haute autorité du tourisme n'a pas encore été créée, les agences de développement territorial non plus ne sont pas opérationnelles et le CNT (Conseil national du tourisme) tarde à voir le jour. Autrement dit, le démarrage réel ou encore l'opérationnalisation de la Vision 2020 accuse une année de retard. Ceci étant, la tutelle ne cesse d'expliquer certaines contre-performances et retards pris par... la conjoncture économique mondiale ou encore le contexte géopolitique régional, notamment le printemps arabe.

Or, selon les professionnels, à eux seuls, la conjoncture, la crise de l'euro et le contexte régional (printemps arabe) n'expliquent pas tout. «Mettre tout sur le dos de la crise économique-financière internationale serait chose facile et n'expliquerait pas cette distanciation entre l'administration et les opérateurs». Les opérateurs attendent toujours la création de l'instance nationale de pilotage public-privé. Une structure prévue par la Vision 2020 et qui a pour mission «de piloter, suivre et évaluer la stratégie et en assurer la coordination et les arbitrages». Autre bémol, le volet financier de la vision. Certes, l'architecture de

la composante financière a été bien ficelée au niveau de la conception. Sur ce registre, les professionnels se sont réjouis des 23

Conseil du Golfe ont décidé de consacrer 2,5 milliards de dollars pour des investissements au Maroc. Une aubaine qu'il va

tées. L'on attend encore du concret sur le programme Biladi. A ce jour, seule la station d'Ifrane est opérationnelle. Or, lancé



milliards de DH injectés par des pays du Golfe en soutien à la vision. En revanche, il va falloir trouver les 130 milliards de DH supplémentaires. Ce qui est tout, sauf évident en ces temps difficiles. Là encore, le Moyen-Orient est perçu comme l'unique issue de secours. Rappelons que les pays du

falloir saisir et exploiter au maximum dans un contexte où les IDE européens s'inscrivent dans un trend baissier.

Maintenant, quelles sont les priorités dans le déploiement de la vision? Sur ce registre, les ménages marocains expriment de fortes attentes sur des structures adap-

en 2007, le plan Biladi, qui vise à créer des packages adaptés à la demande intérieure, accuse aussi beaucoup de retard. Dans l'ensemble, huit sites avaient été identifiés pour créer une capacité de 30.000 lits aux standards internationaux. □

A. R.



## Découvrez l'application qui vous change le quotidien...

Lydec innove et lance un nouveau service de proximité : l'application mobile Lydec. Simple et pratique, cette nouvelle application vous permet d'accéder 24h/24 et 7j/7 à de nombreux services : règlement de vos factures, localisation de l'agence ou le point de paiement le plus proche, ou encore l'accès aux dernières actualités de Lydec.

Pour découvrir ce nouveau service gratuit, téléchargez l'application mobile Lydec à partir de [www.lydec.ma](http://www.lydec.ma) ou de la boutique d'applications de votre smartphone.



Toutes nos énergies pour vous



# Comment le Maroc assure son futur énergétique

## Plan solaire: Le challenge de 2.000 mégawatts

■ Cinq sites pour un coût de 71 milliards de dirhams

■ Transfert de technologie, recherche et développement, filières de formation...

CLASSÉ parmi les plus grands projets au monde, le Plan solaire marocain devrait porter les capacités du pays en énergie solaire à 2.000 mégawatts, représentant ainsi 38% de la puissance installée actuelle. Un choix qui s'est imposé pour faire face à

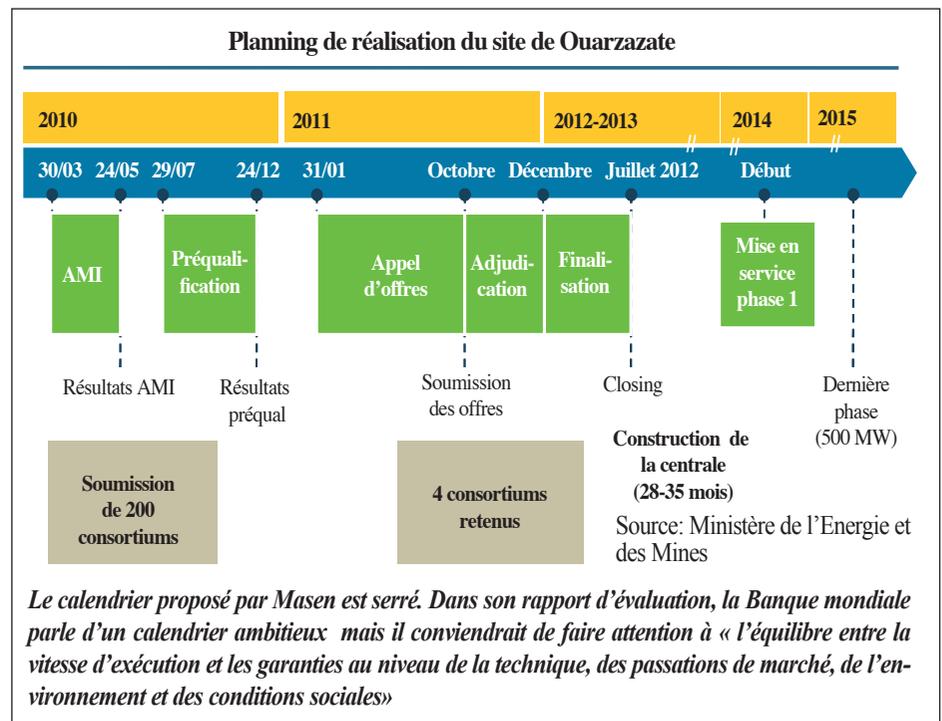
traduit par une augmentation de la facture énergétique de près de 900 millions de dirhams, selon les estimations du ministère des Finances. Le Maroc a opté depuis 2009 pour un mix énergétique devant porter la puissance électrique installée de source renouvelable à 42% d'ici 2020. Un objectif dans lequel l'énergie d'origine solaire devrait participer à hauteur de 14%, le reste sera assuré par l'éolien et l'hydraulique. Le Maroc souhaite devenir une plaque tournante pour l'énergie entre l'Europe et l'Afrique pour les échanges énergétiques et la production d'équipements destinés aux énergies renouvelables. Cinq sites sont

### Formation et tissu industriel

LE Maroc a mené dans les années 1990 quelques expériences surtout via le programme d'électrification rurale (PERG). Les villages isolés sont équipés de kits solaires. A fin 2010, 51.559 foyers dans 3.663 villages sont pourvus de kits photovoltaïques. L'on a assisté également à l'émergence d'entreprises maîtrisant les techniques d'installation et d'entretien des systèmes solaires ainsi que des ateliers de fabrication de composants. Mais sans arriver à développer cette filière ou à l'accompagner de formations dédiées. Et c'est l'un des changements introduits par le Plan solaire. Sa concrétisation s'accompagnera du développement d'un tissu industriel national spécialisé et par une intégration industrielle. □

l'accroissement de la consommation électrique moyenne, 7% par an, et à une facture énergétique de plus en plus lourde: 90 milliards de dirhams en 2011. Le Maroc importe près de 97% de ses besoins en énergie primaire. En 2011, la facture énergétique a contribué à hauteur de 58% à la dégradation du déficit commercial. Une hausse de un dollar du prix du baril de pétrole se

prévu pour un investissement de 9 milliards de dollars, soit près de 71 milliards de DH. Ils produiront 4.500 GWh/an en phase de croisière. D'une capacité totale de 500 mégawatts, le premier site sera développé à Ouarzazate. Il englobera plusieurs centrales thermo-solaires avec d'importantes capacités de stockage. La première, objet d'un appel à manifestation d'intérêt et d'une pré-



qualification sera dédiée aux technologies de capteurs cylindro-paraboliques. Cette première phase du projet de Ouarzazate, pour laquelle le développeur devra constituer une société de droit marocain dont Masen détiendra une participation de 25%, sera réalisée en partenariat public/privé.

Le cas du Maroc, qui cherche à offrir de nouvelles opportunités d'investissement, n'est pas isolé. D'autres pays du pourtour méditerranéen ont lancé des initiatives et la concurrence pour attirer les investisseurs sera assez rude. La Tunisie vise une quarantaine de projets dans les énergies renouvelables entre 2010 et 2016. Parmi eux, la

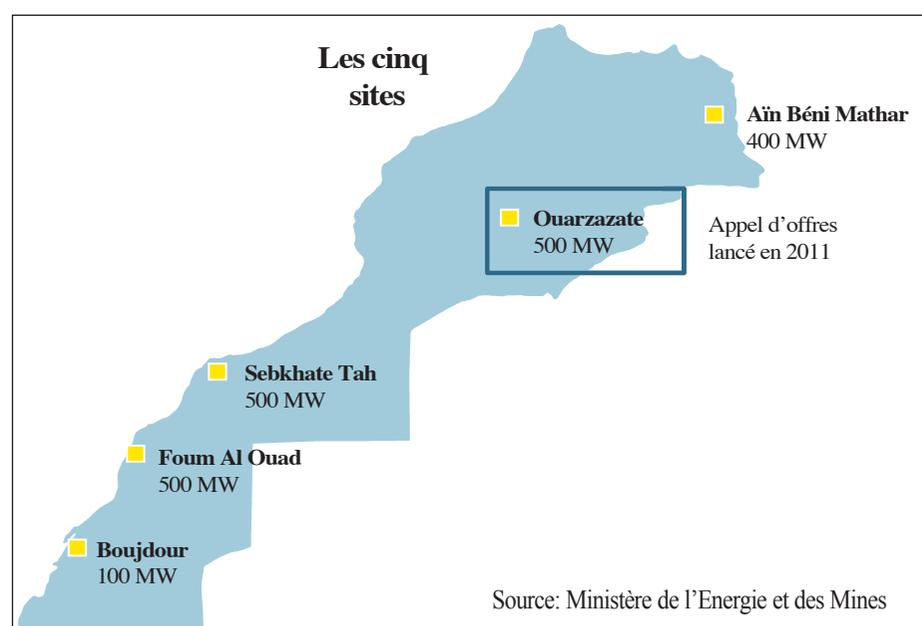
réalisation d'une centrale CSP 25 MW intégrée à un cycle combiné de 150 MW et deux centrales photovoltaïques de 10 MW. L'Algérie a lancé une centrale hybride à Hassi-R'mel fonctionnant à l'énergie solaire et au gaz naturel, d'une capacité de 150 MW. Elle prévoit d'installer 365 MW d'énergie solaire supplémentaires entre 2013 et 2020. Pour l'instant le Maroc est parvenu à décrocher des financements concessionnels, une sorte de garantie pour les investisseurs. Les bailleurs de fonds européens et la Banque mondiale sont intéressés par le projet, et plusieurs conventions ont été signées. □

Khadija MASMOUDI

## Où seront logés les sites

### • Ouarzazate:

D'une puissance de 500 MW, Ouarzazate est le premier site du programme d'énergie solaire. Il compte une superficie de 2.500 hectares et produira 1.150 GWh par an. Ce site dispose d'un gisement solaire important puisqu'il bénéficie d'un ensoleillement direct de 2.635 kWh/m<sup>2</sup>/an. L'appel à manifestation d'intérêt lancé en mars 2010 a connu un réel engouement puisque 200 consortiums ont soumissionné. Au total, quatre consortiums ont été retenus au termes des préqualifications: Abeinsa ICI, Abengoa Solar, Mitsui et Abu Dhabi Nec, le groupement Enel et ACS SCE, l'International Company for Water and Power (ACWA), Aries IS et TSK EE ainsi que Orascom CI, Solar Millenium et Evonik Steag. Cette première phase du projet de Ouarzazate, pour laquelle le développeur devra constituer une société de droit marocain dont Masen détiendra une participation de 25%, sera réalisée en partenariat public/privé avec un montage financier en IPP (independent power production).



### • Aïn Beni Mathar:

Prévue sur une superficie de 2.000 hectares, la centrale électrique sera d'une puissance de 400 MW. Elle permettra une production annuelle de 835 GWh. Sur ce site l'ensoleillement direct est à 2.290 kWh/m<sup>2</sup>/an.

### • Foum Al Oued:

La centrale électrique prévue sur ce site s'étalera sur 2.500 hectares. Elle sera d'une puissance installée de 500 MWh et produira 1.150 GWh. Ce site bénéficie également d'un ensoleillement direct de 2.628 kWh/

m<sup>2</sup>/an. L'on prévoit aussi de consacrer une partie de l'électricité qui sera produite sur ce site au dessalement de l'eau de mer en vue de répondre aux besoins de la région de Laâyoune.

### • Boujdour:

Sur le site de Boujdour, une centrale de 100 MW est prévue sur une superficie de 500 hectares.

Elle devrait assurer une production annuelle de 230 GWh.

Là aussi une partie de la l'électricité sera utilisée pour le dessalement de l'eau de mer. Ce site reçoit un ensoleillement direct de 2.642 kWh/m<sup>2</sup>/an.

### • Sabkhat Tah:

C'est une centrale de 500 MW qui sera installée sur une superficie de 2.500 hectares.

Ce site qui reçoit un ensoleillement direct de 2.140 kWh/m<sup>2</sup>/an, produira annuellement 1.040 GWh. □

# Comment le Maroc assure Ce que sera la nouvelle

■ **Un régulateur et trois sociétés d'importation, de distribution et de transformation**

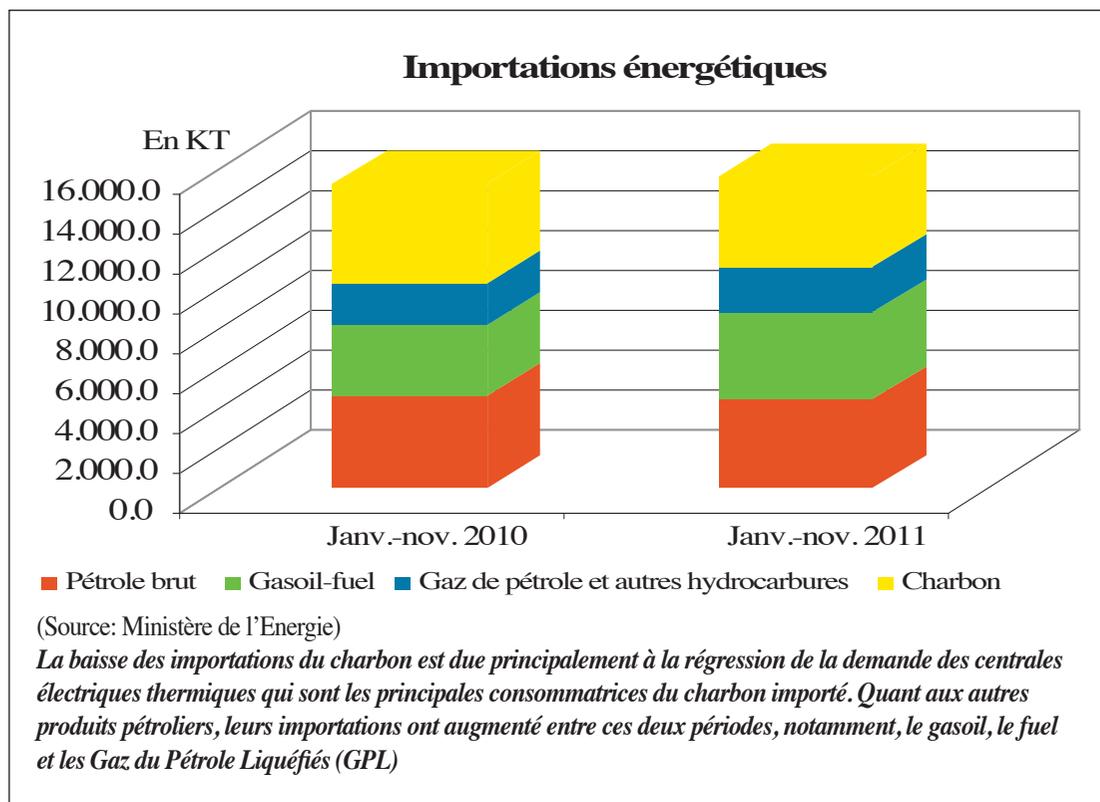
■ **L'Etat dans le rôle de garant pour les fournisseurs**

■ **Sauf décision exceptionnelle, Jorf Lasfar abritera le terminal**

LE tabou est tombé, et avec, toutes les contraintes exogènes ou presque ayant obligé, depuis plus d'une décennie, les pouvoirs publics à reporter la décision d'introduire le gaz naturel dans le mix énergétique.

Le projet du code gazier, au Secrétariat général du gouvernement (SGG) depuis le mois de novembre 2011, devrait franchir très vite cette étape, sachant

que son locataire, Driss Dahak, a été reconduit dans ses fonctions. Pour le président de la Fédération nationale de l'énergie (FNE), Moulay Abdallah Alaoui, il ne fait aucun doute que cette ressource fera son entrée dans le bouquet énergétique car, tous les ingrédients sont désormais réunis. Le choix du site, à valider par les pouvoirs publics, porte sur Jorf Lasfar aussi bien pour abriter le terminal gazier que le projet d'une deuxième raffinerie de pétrole. Les recommandations de McKinsey et Foster Wheeler, chargés de l'étude de faisabilité devraient convaincre les décideurs. Les deux cabinets internationaux, mettent en avant l'existence d'infrastructures matures à



proximité de cette zone (équipements autoroutiers, ferroviaires...) et relèvent le fait que la majeure partie des clients potentiels (opérateurs économiques) sont installés sur le littoral atlantique, sur l'axe Casablanca-Mohammedia. Il y a aussi l'argument du coût de transport du gaz naturel liquéfié (GNL) à l'intérieur du pays et celui d'importation du gaz natu-

rel à Jorf Lasfar qui seraient compétitif. Reste à trouver le 1,5 milliard euros, soit plus de 16,5 milliards de DH, l'estimation nécessaire à la mise en œuvre du terminal gazier qui, selon le pronostic de la Fédération de l'énergie, devrait être opérationnel dès 2016.

Le pari est trop risqué car, il y a un gros préalable, reconnaît Alaoui. Pour la

## Avantages compétitifs

LE gaz naturel présente des avantages concurrentiels certains par rapport aux autres sources d'énergie tant au niveau de son utilisation qu'au niveau environnemental. Il constitue une source d'énergie polyvalente qui peut être employée dans des domaines très variés bien que la production de chauffage et d'électricité constituent les principales utilisations traditionnelles. Ainsi, les compagnies d'électricité et les fournisseurs indépendants d'énergie emploient de plus en plus le gaz naturel pour alimenter les centrales, en tirant avantage de son coût d'exploitation.

Les centrales fonctionnant au gaz naturel coûtent moins cher, sont construites plus rapidement, travaillent plus efficacement et rejettent moins de pollution dans l'atmosphère que les centrales utilisant d'autres combustibles fossiles. Les améliorations technologiques en matière de conception, d'efficacité et d'emploi de turbines à cycles combinés ainsi que de processus de cogénération ont aussi encouragé l'emploi du gaz naturel pour la production d'électricité.

En outre, les préoccupations grandissantes liées à la protection de l'envi-

ronnement devraient conduire à un plus grand recours au gaz naturel dans le secteur du transport. Le recours à cette source d'énergie permettrait notamment de limiter les impacts négatifs sur l'environnement tels que les pluies acides, la détérioration de la couche d'ozone ou les gaz à effet de serre. Le colloque international sur le gaz naturel qui sera organisé le 29 mars à Casablanca, par la Fédération de l'énergie, devrait lever encore un plus le voile sur cette source.

Parmi les défis à relever grâce à la stratégie gazière, la diminution de la dépendance aux produits pétroliers à travers la mobilisation des énergies renouvelables (20% en 2020) et l'utilisation du gaz naturel (23% à l'horizon 2020). Une ambition qui s'intègre dans la tendance mondiale de substitution du pétrole suivant une logique multi-énergétique.

Car, outre la production électrique, le gaz naturel peut intéresser d'autres activités dont il convient de citer la cogénération, le dessalement de l'eau de mer, le raffinage du pétrole, la valorisation des phosphates, le résidentiel et le tertiaire. □

B.T.

**Nouveau**

## Avant 9 heures

- à Casablanca, Préfecture d'Anfa,
- à Rabat

Recevez

par porteur, chez vous ou à votre bureau.

1 an soit 260 numéros à 700 DH

**Bulletin d'abonnement:**

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Étranger: 1.400 DH: règlement par chèque ou virement bancaire;  
BMCL Agence Roudani (Compte N° 013 780 01 007 002 15300 142 48)

Bon d'abonnement à renvoyer accompagné du règlement à L'Economiste (Service Abonnement)  
70, Bd Massira Khadra, Casablanca - Tél.: 05.22.95.36.00 - Fax: 05.22.39.35.44

# son futur énergétique architecture du plan gazier

rentabilité du projet, il faut la création de nouvelles sociétés ex-nihilo qui assureront l'importation, la distribution, le stockage, la regazéification et le transport, mais aussi, la mise en place d'une institution de régulation.

**Structure d'importation.** Selon le scénario plausible, elle se décline sous forme de société de partenariat public/privé, avec l'Etat dans le rôle de garant pour les fournisseurs étrangers. Elle se consacrera à l'importation du gaz naturel dont aujourd'hui 53% des approvisionnements proviennent de l'Union européenne et de Norvège.

**Structure de transformation, stockage et regazéification.** C'est une société qui sera dédiée à la transformation du gaz. Elle sera alors chargée de mettre en place les connexions nécessaires aux différentes infrastructures de transport notamment le pipeline à raccorder avec l'ONE et la raffinerie Samir.

La **structure de distribution commerciale** s'occupera exclusivement de la

commercialisation. Son gros challenge sera d'abord de convaincre les industriels, abonnés au fuel, de l'intérêt à migrer vers le GNL... Pour boucler ce «puzzle», le scénario retenu prévoit la mise en place d'une autorité indépendante de régulation. Elle se chargera, entre autres prérogatives, de fixer les prix de commercialisation du gaz (naturel et naturel liquéfié). Les besoins prévisionnels en gaz naturel du Royaume

sont estimés à 4,8 milliards de mètres cubes (m3) dès 2015 et 7,8 milliards en 2020. On est encore loin du compte. Le plan gazier ambitieux de porter la contribution du gaz naturel de 4 à 20% dans la production de l'énergie à cet horizon. Pour cela, les espoirs sont placés dans l'exploration de combustibles. Quelque 76 permis de recherche et 6 autorisations de prospecter ont été délivrés depuis 2004, et plus de 20 compagnies étrangères opèrent actuellement au Maroc dans l'exploration pétrolière et gazière. Pour l'heure, deux options ont été retenues devant booster la pénétration

## L'électricité nucléaire est la moins chère à produire (en euros)

Energie	Prix du mégawatt/heure
Nucléaire	31 à 42
Charbon	60 à 70
Hydraulique	20 à 80
Gaz	70 à 80
Eolien terrestre	80 à 90
Biomasse	110 à 120
Eolien offshore	100 à 170
Photovoltaïque	200 à 600

Source: AIE

Coût moyen de production d'électricité par source d'énergie (hors coût de retraitement des déchets nucléaires)

du gaz naturel dans le bouquet énergétique national.

La première «sans développement du gaz naturel» englobe la redevance algérienne au passage du Gazoduc Maghreb Europe (GME), estimée à environ 450 millions Nm3, et au contrat de fourniture de 640 millions Nm3 de gaz naturel (2011-2021) conclu entre l'entreprise algérienne Sonatrach et l'ONE (voir L'Economiste du 2 août 2011).

La seconde, «avec développement du gaz naturel» consiste à créer un terminal gazier pour atteindre 7,2 milliards Nm3 à partir de 2018. Cette option est destinée à la fois à l'activité de raffinage du pétrole pour 2 milliards Nm3 et aux besoins des futures centrales thermiques à cycle combiné, fonctionnant au gaz naturel. Cependant l'utilisation de ce combustible dans l'industrie, estimé actuellement à 0,6 milliard Nm3 et dans l'immobilier reste encore à encourager. □

Bachir THIAM



**HYUNDAI** NEW THINKING. NEW POSSIBILITIES.

**Remarquable !**

**Hyundai ix35 - Diesel**

Une ligne élégante, des courbes parfaites, un style tendance... Hyundai ix35 attire les regards et capte l'attention. Vous ne voyez plus que lui et vous en oublieriez presque le principal, son prix : 269 000 Dhs seulement en version Diesel... Tout simplement remarquable.

**269 000 Dhs**

www.hyundai.ma | facebook | hyundai.maroc

# Comment le Maroc assure son futur énergétique

## Il faut créer une autorité de régulation indépendante



■ Le projet du code gazier est au SGG

■ 1,5 milliard d'euros à trouver pour la mise en œuvre

■ Le terminal opérationnel dès 2016, selon la Fédération de l'énergie

- L'Economiste: Le déploiement attendu du plan gazier va-t-il changer la stratégie énergétique?

- Moulay Abdallah Alaoui: Bien au contraire, car cette stratégie vise à construire un mix énergétique diversifié, dans un contexte économique ouvert, mais régulé. Le projet d'introduction du gaz naturel dans ce bouquet s'inscrit dans ce contexte-là. L'Etat a confié aux cabinets McKinsey et Foster Wheeler la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'implantation du terminal gazier et d'une deuxième raffinerie. Le choix des experts porte sur le



Moulay Abdallah Alaoui, président de la Fédération nationale de l'énergie: «l'introduction du gaz naturel au Maroc s'est heurtée pendant longtemps à une raréfaction de cette énergie fossile sur le marché international et aux conditions de son acquisition». (Ph. Archives)

port de Jorf Lasfar en raison de l'existence d'une infrastructure industrielle mature et de la proximité des clients potentiels. Le plus important, est que les résultats de cette étude actent la viabilité du terminal gazier et de la raffinerie.

- Voilà plus de dix ans que l'on parle du plan gazier. Comment justifier tout ce retard?

- C'est un projet lourd et structurant. Cela exige du temps et de la détermination. Le projet du code gazier est au Secrétariat général du gouvernement depuis novembre 2011. Sa mise en œuvre ne tient plus qu'à une question de formalités. En principe, si on trouve le milliard et demi d'euros nécessaires, le terminal sera opérationnel dès 2016. Ceci dit, l'introduction du gaz naturel comme élément nouveau dans le mix énergétique se heurtait à une raréfaction de cette énergie fossile sur le marché international et à l'immaturation du marché domestique.

En même temps, les fournisseurs poten-

tiels exigeaient de l'Etat marocain au moins une garantie d'exclusivité décennale.

- Qu'est-ce qui a changé?

- La ressource serait aujourd'hui plus disponible. Dans son rapport 2011, l'Agence internationale de l'énergie pronostique un «âge d'or pour le gaz naturel». Les réserves et les découvertes permettent de garantir plus de 100 ans de consommation par rapport au rythme actuel. Au Maroc, la recherche du gaz naturel s'est intensifiée par le regain d'intérêt des sociétés internationales qui ont négocié de nombreux accords d'exploration. Les pouvoirs publics et le secteur privé travaillent d'arrache-pied pour porter le projet gazier au stade de réalisation et de mise en œuvre.

- Que faut-il attendre du code gazier?

- D'abord il vise la promotion du développement du marché du gaz naturel, en mettant en place un cadre juridique propice au développement également des infrastructures dédiées. L'objectif est de garantir la transparence des règles du jeu dans le secteur en aval pour assurer l'impartialité de leur application, garantir la sécurité des installations et la protection des hommes, des biens et de l'environnement. Il s'agira surtout de donner la visibilité aux investisseurs. Pour cela, il faudra créer une autorité de régulation indépendante, qui se chargera, par ailleurs, de fixer les prix de commercialisation du gaz naturel et du gaz naturel liquéfié (GNL), en prenant en compte le prix de fourniture juste, les coûts de son acheminement et une juste marge. □

Propos recueillis par Bachir THIAM

AGIR, Association de Soutien aux Malades du Sang et aux Enfants Atteints de Cancer  
Association reconnue d'utilité publique

## Aidez Agir à agir

Pour vos vœux de fin d'année pensez aux cartes Agir

Prix de 20 cartes R 21x15 cm 160 dh.  
Prix de 21 cartes R 11x15 cm 126 dh.

1- Chiguer Louak  
2- Lahbib M'Setter  
3- Abdelhak Lahboul  
4- Naima Lakhalch  
5- Bouachellal Falaki

AGIR أجير

Secrétariat (SHOP) : Service d'Hématologie & d'Oncologie Pédiatrique - Hôpital 20 août 1953 - Casablanca  
Tél. : 0522 22 78 05 - Fax : 0522 20 81 01 - E-mail : agir@menas.ma - Site web : www.association-agir.org

## La Cour marocaine d'arbitrage

Une justice privée aux standards internationaux pour la résolution de vos litiges commerciaux

Chambre de commerce internationale Maroc

ICC Maroc, Casablanca Technopark, route de Nouaceur, bureaux 163 et 141 - Casablanca - Maroc  
Tél.: 05.22.21.86.75/67 - Fax: 05.22.21.99.13  
E-mail: contact@iccmoroc.ma

# Nos Éditions DynastieÉ



Consultables et téléchargeables  
sur notre site  
[www.leconomiste.com](http://www.leconomiste.com)

# Infrastructures: Surtout ne pas ralentir

■ 15 milliards de DH investis dans les autoroutes à l'horizon 2015

■ De gros impacts attendus par les projets en cours

■ Logistique, anti-TGV... les flops

**S**UJET de polémique mais de fierté aussi, les projets d'infrastructures, notamment routières, retracent des années d'efforts et d'ambitions. Aujourd'hui, avec l'ouverture récemment de la liaison Fès-Oujda, il est unanimement admis que le Royaume a franchi de grands pas en matière de développement et de modernisation du réseau autoroutier national. Constat qui remonte, en effet, depuis la signature, le 1er juin 2004 à Agadir, sous la présidence du Souverain, du premier contrat-programme entre l'Etat et la Société nationale des Autoroutes du Maroc (ADM).

La mise en service de l'autoroute Fès-Oujda, en juillet 2011, a ainsi mar-



La mise en service de l'autoroute Fès-Oujda, en juillet 2011, a marqué l'aboutissement d'un gros effort de construction qui aura nécessité un investissement global de plus de 38 milliards de DH (Ph. Autoroutes du Maroc)

qué l'aboutissement d'un gros effort de construction qui aura nécessité un investissement global de plus de 38 milliards de DH. Le Maroc dispose désormais de 1.417 km d'autoroutes contre seulement 450 km en 2003. La cadence de réalisa-

tion des autoroutes est passée en moyenne de 50 km durant les années 1990 à près de 150 km par an dès 2006. Ce qui incite aujourd'hui le Royaume à persévérer dans son ambition de disposer à l'horizon 2015 d'un réseau autoroutier de 1.800 ki-

lomètres reliant l'ensemble de ses villes. Cet objectif est ainsi fixé par le second programme autoroutier lancé en 2008 et qui prévoit la réalisation, dans un délai de 7 ans, de 384 km de nouvelles liaisons dont le contournement de Rabat-Salé et l'autoroute Berrechid-Béni Mellal.

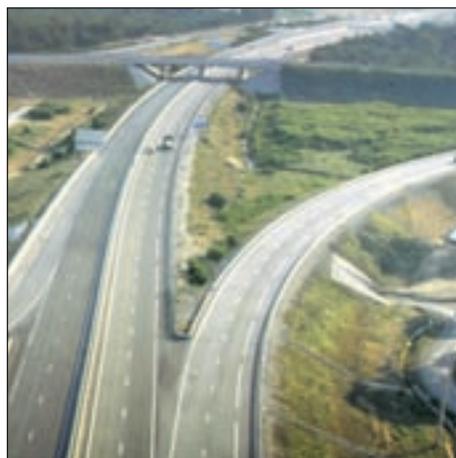
De nouvelles perspectives s'ouvrent ainsi au pays grâce aux programmes de développement des routes et des autoroutes, mais aussi grâce à d'autres mégaprojets réalisés ou en cours de réalisation. Les tramways de Rabat et Casablanca, le TGV, le complexe portuaire TangerMed et l'implantation de l'usine de Renault sont parmi les grandes transformations qui marquent aujourd'hui le développement du pays. Les impacts attendus sont multiples et concernent la circulation des personnes, les échanges de biens et de services, le développement du tourisme, l'aménagement des territoires, la création de nouveaux pôles économiques, la promotion de l'emploi...

Routes, autoroutes, tramway, TGV... Les grands chantiers d'infrastructures avancent malgré les difficultés budgétaires grandissantes. Toutefois, si pour certains projets les travaux sont à un stade bien avancé, pour d'autres, les délais de livraison sont loin d'être respectés. □

Bouchra SABIB

## ● Routes et autoroutes: Le réseau s'étoffe

Chose promise, chose due. Avant son départ, l'ancien ministre de l'Équipement et du transport, Karim Ghellab, avait tenu à ce que le premier programme autoroutier du Maroc soit achevé. Et c'est effectivement ce qui a été observé le 25



Dès 2015, le réseau autoroutier national devrait atteindre un linéaire de près de 1.800 km reliant l'ensemble des villes du Royaume (Ph. Autoroutes du Maroc)

juillet 2011, date de mise en service de la liaison autoroutière Fès-Oujda. Avec la réalisation de ce tronçon, le pays dispose aujourd'hui d'un réseau autorou-

tier de 1.417 km contre seulement 450 km en 2003. Le 2 juillet 2008, une nouvelle étape a été franchie avec la signature d'un nouveau contrat programme entre l'Etat et les Autoroutes du Maroc (ADM) portant sur la période 2008-2015. Ce programme complémentaire, dont le coût de réalisation est estimé à 15 milliards de DH, concerne la réalisation de 384 km d'autoroutes. Il s'agit du projet de contournement de Rabat (41 km), des liaisons Berrechid-Béni Mellal (172 km), El Jadida-Safi (140 km) et Casablanca-Berrechid (30,5 km) en plus de l'élargissement de 3x2 voies de l'autoroute Casablanca-Rabat. Le réseau autoroutier national devrait ainsi totaliser dès 2015 un linéaire de près de 1.800 km reliant l'ensemble des villes du Royaume.

Le développement des voies express figure aussi parmi les projets prioritaires du département de l'Équipement. Sur les 1.055 km de routes prévues par ce programme (9,58 milliards de DH), 650 km ont déjà été réalisés, 46 km sont en cours de réalisation et 359 km sont en phase de programmation.

En 2005, le Maroc a achevé le premier programme national des routes rurales (PNRRI) en construisant 8.425 km. Il s'est lancé, juste après en 2006, dans la

réalisation d'un 2e programme (PNRRII) qui devrait être bouclé cette année. Ce PNRRII porte sur la réalisation de 15.560 km pour un investissement global de 10 milliards de DH. L'objectif est de faire passer le taux d'accès des populations rurales aux routes à 80% en 2012 au lieu de 50% en 2005.

## ● L'Oncf toujours boulimique



Entre 2005 et 2009, l'Oncf a réalisé un programme de développement mobilisant un investissement de 18 milliards de DH. Les projets réalisés ont porté, entre autres, sur l'acquisition de nouvelles rames et locomotives et la modernisation de plusieurs gares ferroviaires (Ph. Bziouat)

Du côté des chemins de fer, dont le développement s'était arrêté durant les années 1990 avant de reprendre dans les années 2000, les plus grandes réalisations concernent les lignes TangerMed et Taourirt-Nador. L'Office national des chemins de fer (Oncf) a également doublé la ligne Casablanca-El Jadida tout en raccourcissant le trajet entre Tanger et le Gharb (soit un gain en temps de 1 heure). Quant à l'impact de ces projets, il s'est traduit par la hausse des fréquences des dessertes qui se sont multipliées pour atteindre 228 trains par jour. Le nombre de passagers est passé de 14 millions par an à plus de 31 millions.

Entre 2005 et 2009, l'Oncf avait mis en place un programme de développement d'un investissement de 18 milliards de DH. Ce qui a permis de construire 400 km de nouvelles voies et de renouveler 400 km de voies et caténaires. Les projets ont également porté sur l'acquisition de nouvelles rames et locomotives et la modernisation de plusieurs gares ferroviaires. C'est une stratégie de développement qui se poursuit encore aujourd'hui suite à la signature du deuxième contrat-programme portant sur la période 2010-2015. L'un des projets phares découlant de ce contrat consiste en la construction

# le train qui a trouvé son rythme

du TGV Casablanca-Tanger. Le contrat vise aussi la poursuite de la modernisation du réseau actuel pour un investissement de 13 milliards de DH (augmentation de la capacité de la ligne Casablanca-Kénitra, mise à niveau de la ligne de l'Oriental, construction de nouvelles gares fret, etc.). A l'horizon 2035, le schéma directeur des liaisons TGV prévoit la réalisation d'un réseau ferroviaire d'une longueur de 1.500 km. Ce qui devrait permettre le transport de près de 133 millions de voyageurs, sans compter le TGV.

## ● TGV: Le financement quasi bouclé

Le projet du train à grande vitesse (TGV), dont le coup d'envoi a été lancé en juin 2011, va réellement transformer le Maroc.

Un nouveau pas vers la concrétisation de ce grand projet a été franchi mi-février 2012 en signant un accord de prêt avec le Fonds arabe de développement économique et social. Ce dernier accordera au Maroc un prêt de 864 millions de DH pour financer le premier tronçon du TGV reliant Tanger à Casablanca. Un projet qui devrait ramener le temps de parcours entre les deux villes à 2h10 au lieu de 4h45 actuellement. Le coût global de réalisation s'élève à 25 milliards de DH. L'Etat, à travers le Budget, participera au financement à hauteur de 4,8 mil-



*Le coup d'envoi du projet du TGV a été lancé en juin 2011. Le financement et la collecte des fonds sont aujourd'hui pratiquement bouclés. Au moment où un collectif d'associations décide de se mobiliser contre la réalisation de ce mégaprojet dont le coût avoisine les 25 milliards de DH (Ph. Archives)*

liards de DH et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social apportera un milliard de DH. Le gouvernement français a accordé un don de 825 millions de DH, en plus des 2,4 milliards de DH devant être consentis par l'Agence française de développement (AFD) sous forme de prêt concessionnel à long terme. Le Fonds koweïtien pour le développement économique contribuera également au financement à hauteur de 712 millions de DH.

## ● Un réseau anti-TGV naît

Un collectif d'associations s'est tout récemment mobilisé contre la réalisation du TGV marocain. Les détracteurs de ce projet ont ainsi lancé une pétition et organisé mi-février une conférence pour expliquer les arguments justifiant leur position. Selon ce réseau, le chantier est très coûteux et inutile eu égard aux besoins prioritaires de la population. «Le montant de l'investissement (25 milliards de DH) conjugué au coût d'exploitation servirait à construire des milliers d'écoles et d'hôpitaux et permettrait d'éradiquer la problématique du chômage au Maroc», considèrent les détracteurs.

## ● Deux tramways en fin d'année

Le 12/12/2012, le Maroc aura deux tramways. Après celui de Rabat, les travaux s'accroissent pour accueillir le tramway de Casablanca en décembre prochain. Aujourd'hui, le chantier avance



*Après le tramway de Rabat, les travaux s'accroissent pour accueillir celui de Casablanca en décembre prochain (Ph. Bziouat)*

selon le planning arrêté par le maître d'ouvrage, Casa Transport. Le coût de réalisation du projet s'élève à 6,4 milliards de DH. Cette enveloppe est affectée à l'acquisition du matériel roulant (1,9 milliard de DH), aux études et au suivi des travaux (500 millions de DH), aux travaux de déviation des réseaux (400 millions de DH), aux travaux de plateforme, voie ferrée et aménagements urbains (2,3 milliards de DH), aux équipements systèmes (1 milliard de DH) et à la construction du centre de maintenance (340 millions de DH).

Les contributions émanent de l'Etat, du conseil de la ville de Casablanca et du Fonds Hassan II pour le développement économique et social. La première ligne du tramway de Casablanca reliera les principaux quartiers de la ville sur une distance de 30 km et permettra de transporter 250.000 voyageurs par jour à travers 49 stations.

## ● La logistique au point mort!

Signé en avril 2010, le contrat-programme logistique, à travers lequel le Maroc a voulu se donner de grandes ambitions, semble aujourd'hui au point mort. A part la signature du contrat relatif au



*Le contrat programme logistique, à travers lequel le Maroc a voulu se donner de grandes ambitions, semble aujourd'hui au point mort (Ph. Jarfi)*

développement de la zone logistique de Zenata entre Casablanca et Mohammedia et le contrat-programme de transport de marchandises, rien n'est encore réalisé. Les autres 8 contrats, qui comportent, entre autres, le développement de la plateforme logistique de Tanger et de Tétouan, n'ont toujours pas été signés. Pire encore, l'Agence marocaine pour le développement de la logistique n'est pas encore opérationnelle. Ce qui retarde, en effet, l'exécution du programme. La mise en place de cette stratégie vise à créer 36.000 emplois et à réduire le coût de la logistique en le ramenant de 20 à 15% du PIB à l'horizon 2015.

## ● TangerMed II opérationnel en 2014

Dès 2014, le complexe portuaire TangerMed se placera aux premières loges



*La réalisation de la seconde phase de TangerMed devrait booster la capacité actuelle du complexe portuaire en la portant à 8,5 millions de conteneurs par an (Ph. Bziouat)*

dans le classement des plateformes portuaires méditerranéennes. La réalisation de la seconde phase de TangerMed devrait booster la capacité actuelle du complexe en la portant à 8,5 millions de conteneurs par an. De quoi laisser loin derrière le voisin du Nord, Algésiras, qui plafonne actuellement à 4 millions de conteneurs par an. Lancés en mai 2010, les travaux de construction de TangerMed II avancent à un rythme soutenu. Aujourd'hui, le chantier se déroule en deux phases. La première étape inclut les digues de protection ainsi qu'un premier quai à conteneurs d'un coût total de 7,25 milliards de DH. La seconde phase concerne le terminal à conteneurs 3 et sera lancée en fonction de la conjoncture internationale. Le coût de sa réalisation est estimé à 2 milliards de DH.

## ● Renault, l'usine du siècle

Inaugurée le 9 février 2012, l'usine Renault-Nissan implantée à Tanger permettra d'ériger le Maroc en pôle industriel automobile à part entière dans la région. D'une capacité de production de



*Considérée parmi les plus propres de la planète, l'unité Renault Tanger permettra la création de 6.000 emplois directs et 30.000 indirects (Ph. Bziouat)*

30 véhicules/heure en 2012 et de 60 véhicules/heure en 2014, soit une capacité industrielle installée à terme de 400.000 véhicules par an, la nouvelle usine permettra la création de 6.000 emplois directs et 30.000 indirects.

Considérée parmi les plus propres de la planète, cette unité réalisée sur un terrain de 280 hectares à Melloussa a mobilisé un investissement de 1,1 milliard d'euros.

La géante usine de Tanger, la première unité construite par le groupe Renault au 21e siècle, devrait aussi améliorer la balance commerciale du Maroc, en générant à terme quelque 3,5 milliards d'euros d'exportations supplémentaires. □

**Bouchra SABIB**

# Des réformes en jachère:

## ■ Léger recul du taux d'abandon scolaire

## ■ Le parcoeurisme, aux oubliettes

## ■ Qualité, formation continue... chantiers à la traîne

**E**MPLROI, compétitivité des entreprises, développement économique et social... Tout est question d'éducation. Et dans ce domaine, le gouvernement Benkirane est très attendu. L'école marocaine souffre et elle a besoin d'un remède miracle. Depuis des décennies, d'une réforme à l'autre, l'école ne répond plus aux attentes des citoyens en matière de formation. Le Maroc connaît un échec scolaire massif qui se traduit par la sortie du système éducation de jeunes sans diplômes ou de jeunes diplômés sans qualification. Aujourd'hui, les responsables du secteur de l'éducation sont appelés à



*Le gouvernement actuel devra aussi trancher sur la question de l'arabisation. C'est l'une des aberrations du système : comment peut-on enseigner des matières en arabe jusqu'au lycée pour passer au français dans le cycle supérieur? (Ph. Jarfi)*

commencer tellement le chantier paraît insurmontable. On a mis en place un plan d'urgence mais de l'avis du Syndicat national de l'enseignement, c'est plutôt de planification qu'il faut parler. «On ne fait que colmater les brèches et mal», affirme un professeur de collège casablancais. Résultat, de l'école primaire à l'université... c'est le désastre. L'istiglalien Mohamed El Ouafa, ministre de l'Éducation, a commencé par faire un bilan du plan d'urgence «Najah»

2009-2012 (cf. www.leconomiste.com édition du jeudi 23 février). Un plan qui a mobilisé 29,5 milliards de DH dont 7,35 milliards qui ont été réservés pour cette année. Si l'on est arrivé à augmenter le taux de scolarisation, celui de déperdition scolaire affiche quelques petits progrès. Pour les élèves de 6 à 11 ans, le taux de scolarisation est à 97,5 % pour l'année 2010/2011 contre 91,4 % en 2007/2008. Il est prévu de le faire passer à 100% en 2015.

Sur le plan de la qualité, le bilan est moins brillant. Le taux de passage d'une classe à l'autre a augmenté mais le niveau des élèves et des étudiants reste très bas. Selon le responsable d'un syndicat de l'enseignement, pour booster les chiffres, on a baissé la moyenne de passage jusqu'à 3/10. Conséquence, des élèves qui arrivent au collège sans avoir acquis les connaissances requises en arabe et en français.

Des lacunes qu'ils traîneront jusqu'à l'université, s'ils n'abandonnent pas en chemin. Et ceux qui obtiendront, en apprenant par cœur leurs cours, un diplôme universitaire, iront avoir grossir les rangs

## Enseignement supérieur: Le grand ménage

**A**VANT la mise en place de mesures pour remédier aux maux de l'enseignement supérieur, le ministre de tutelle, Lahcen Daoudi a décidé de faire le grand ménage. Une décision qu'il a expliquée à L'Economiste, dans l'édition du lundi 20 février 2012. Détournements, gaspillages, faux et usages de faux... une opération mains propres et une politique d'austérité. Objectif, économiser notamment sur le budget de fonctionnement. Daoudi espère «gratter» 5 millions de DH qui iront aux œuvres sociales du personnel. Il promet aussi de construire des résidences universitaires et de porter le nombre de lits, en 2014, à 100.000 contre 35.000 aujourd'hui. □

redéfinir en profondeur le système scolaire. Un défi titanesque pour le gouvernement Benkirane. D'autant plus que le secteur de l'enseignement manque de moyens financiers, humains et pédagogiques, les disparités sont énormes entre les villes et les campagnes, les infrastructures délabrées et insuffisantes. C'est certain, notre système éducatif souffre de tous les maux : mauvaise gestion des ressources humaines, des budgets, des programmes scolaires, etc. Mais par où

*Les inégalités demeurent dans l'accès à la scolarité, que ce soit dans le monde rural ou urbain, les filles sont moins nombreuses à aller à l'école. Mais des progrès sont notés en matière de taux de scolarisation*

### Accès à la scolarité

		2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
Urbain	Garçons	69,3%	62,2%	71,9%	81,2%
	Filles	66,5%	58,8%	67,6%	67,4%
	Total	67,9%	60,5%	69,8%	74,4%
Rural	Garçons	51,1%	48,2%	51,4%	48,0%
	Filles	22,1%	20,4%	24,0%	22,5%
	Total	36,9%	34,6%	38,0%	35,6%
Ensemble	Garçons	60,4%	55,5%	62,1%	65,3%
	Filles	45,0%	40,5%	46,9%	46,0%
	Total	52,9%	48,2%	54,7%	55,9%

### Evolution des taux de redoublement

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Taux de redoublement en 1 <sup>re</sup> année	17,1%	16,8%	16,3%	10,2%
Taux de redoublement en 2 <sup>e</sup> année	14,2%	14,0%	13,3%	10,9%
Taux de redoublement en 3 <sup>e</sup> année	14,3%	14,0%	13,2%	11,0%
Taux de redoublement en 4 <sup>e</sup> année	11,4%	11,1%	10,5%	8,6%
Taux de redoublement en 5 <sup>e</sup> année	9,2%	9,0%	8,5%	6,8%
Taux de redoublement en 6 <sup>e</sup> année	8,0%	7,3%	8,4%	7,7%

*Les redoublements ont reculé sous l'effet «Plan Najah». Mais cela ne veut pas dire que la qualité a progressé*

# L'école condamnée à changer

des manifestants qui réclament un poste dans la fonction publique. Un secteur où l'on ne leur demandera pas de faire valoir leurs compétences. Pour lutter contre le «parcoeurisme», le plan d'urgence a adopté une nouvelle méthodologie d'intégration qui a été appliquée dans les écoles primaires. Les élèves devront désormais être évalués en fonction des compétences acquises. La mesure a provoqué une véritable levée de boucliers dans les rangs des enseignants, poussant le ministère à revenir sur sa décision. Pour les instituteurs, il était impossible de s'adapter à cette nouvelle approche, n'ayant eux-mêmes pas été au préalable préparés. Ce qui nous amène à la question de la formation continue. Sur ce volet, les objectifs n'ont pas été atteints. Si 2,6 millions de jours de formation ont été dispensés, le programme a montré de nombreuses défaillances, au niveau du contenu, de

2008 et 2011. Parallèlement, 346 écoles primaires, 246 collèges et 197 lycées ont été réalisés sur cette période. 4.760 et 286 internats ont été rénovés. Sur le volet internats, la capacité d'accueil a été, elle aussi, sensiblement renforcée entre 2008 et 2011. Le nombre d'internes est passé de 77.000 à 113.000.

Question ressources humaines, l'opération DVD a été un vrai désastre. Aujourd'hui, l'on manque de près de 12.000

enseignants dans les cycles primaires et secondaires. Les universités du pays connaissent aussi un déficit à ce niveau. Former des enseignants prend du temps, et l'on a plus le temps. «Il faut peut-être penser à recruter à l'étranger, comme cela s'est fait dans les années 50-60», propose une institutrice.

Le gouvernement Benkirane devra aussi trancher sur la question de l'arabisation. Faut-il continuer cette politique qui a

détruit l'un des meilleurs systèmes d'éducation du monde arabe? C'est une question de logique: comment peut-on enseigner des matières en arabe jusqu'au lycée pour passer au français dans le cycle supérieur? Résultat, les filières scientifiques ont perdu de leur niveau. Beaucoup d'étudiants, incapables de suivre, abandonnent dès la première année d'université. □

F. E. O.

## Egalité des chances

UNE des grandes mesures de Mohamed El Ouafa est la suppression des «écoles d'excellence», modèles proposés par le Plan d'urgence. L'idée était de réunir dans un même établissement, les meilleurs élèves et les meilleurs professeurs. Pour le ministre de l'Éducation, c'est de la discrimination et contre l'égalité des chances. Une école pilote a été lancée à Rabat pour un budget de 40 millions de DH. «C'est déraisonnable de dépenser autant pour un seul lycée», a-t-il déclaré le mercredi 22 février lors de la présentation de sa feuille de route. □

la gestion et du financement. Pour le ministre, il faut complètement revoir ce volet et demander «des efforts aux enseignants». Notamment qu'ils acceptent de sacrifier une partie de leurs congés pour la formation et non pas les cours. Des grincements de dents se font déjà entendre de parts et d'autres et Mohamed El Ouafa a eu droit à une première grève, le 28 février dernier (cf. [www.leconomiste.com](http://www.leconomiste.com)).

Il devra faire preuve d'un esprit de négociation pour éviter que les syndicats continuent à mobiliser leurs troupes et perturbent le reste de l'année scolaire avec des débrayages à répétition comme cela a été durant le gouvernement précédent.

Concernant les infrastructures, l'offre a été boostée. Ainsi, les écoles maternelles (préscolaires) ont augmenté de 903 unités, une progression de 77,4 % entre

**le cnam**

Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS**

**Grande Etablissement Leader de la formation professionnelle Supérieure**

**Vous êtes intéressés par :**

**UN DIPLÔME D'INGÉNIEUR OU DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

**Vous souhaitez démarrer une formation Continue EN PRÉSENTIEL ou À DISTANCE sans plus tarder avec nous c'est Possible !!**

Formation continue par modules validés en juin par un examen

- En partenariat avec l'Université Hassan II et l'ENSEM - Casablanca
- Génie Civil - Bâtiments et Travaux Publics
- Plasturgie - Electrotechnique
- Informatique

et dans **350 autres métiers et 1500 filières**

**Renseignez-vous auprès de nous**      **Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant**

**CASABLANCA :** Abdelmoumen Centre, 1Boulevard Anoual, 3ème Etage, Bureau 309 - 20100  
Tél. : (0)5.22.86.57.90 - Fax : (0)5.22.86.58.23

**OUIDA :** 39 Bis Rue de Berkane Appt N°06 / Tél. : 05 36.68.57.49

**Email : [contact.maroc@cnam.fr](mailto:contact.maroc@cnam.fr)**      **Site web : [www.cnam.fr](http://www.cnam.fr)**

# Des réformes en jachère: Foncier,

■ **Immatriculations: une nouvelle trame juridique pour sortir du capharnaüm**

■ **Terres guich: Une situation très floue**

LES attentes et les pressions sur le foncier sont énormes. Un système foncier complexe avec ses milliers d'hectares de terres collectives, de terrains non immatriculés et de terres des Habous. Et la réforme du foncier tarde à aboutir d'autant plus que cette question est au centre des préoccupations des investisseurs immobiliers, des «soulaliyates».

Après une tentative de réforme en 2002, quatre projets de loi ont été déposés au Secrétariat général du gouvernement en 2006. Ces projets portaient sur l'immatriculation obligatoire de toutes les propriétés rurales, la pénalisation des oppositions et pré-notations abusives et la mise à jour des titres fonciers. Ces



*L'immatriculation foncière a toujours été une démarche individuelle et volontaire, lente et coûteuse. En la rendant obligatoire, le législateur vise à accélérer le processus (Ph.archives)*

quatre textes ont pour objectif de faciliter les procédures foncières. Ils concernent particulièrement la conservation foncière, le dahir du 12 août 1913 sur l'immatriculation des immeubles et le dahir du 1er juin 1915 qui fixe les conditions d'applications du premier dahir. A noter que ces deux dahirs sont consi-

dérés comme l'ossature du droit foncier marocain. Finalement, la loi a été adoptée par la chambre des représentants et la chambre des conseillers (voir Bulletin officiel n°6004 du 15 décembre 2011).

La mise en place de secteurs d'immatriculation obligatoire constitue la plus grande disposition de la réforme. Ainsi, il sera imposé à tous les propriétaires d'immatriculer leur bien immobilier, selon des zones géographiques déterminées ultérieurement. Le secteur urbain et rural compris entre Casablanca et Rabat

## Terres collectives: Les Soulaliyates toujours privées de droits

STOP à la discrimination. C'est le slogan que scandent les différentes associations féminines au gouvernement Benkirane. S'appuyant sur le texte de la nouvelle Constitution qui prône la parité et la lutte contre la discrimination, les femmes défilent régulièrement pour soutenir les soulaliyates. Ces femmes «des terres col-

soulaliyates dans leur droit. Sur le terrain, les résultats ne suivent pas encore. En réalité, le droit à la propriété foncière des femmes est souvent laissé à la merci des arbitrages des jmaas (assemblées de délégués et de notables). Lesquelles continuent de faire de la résistance, à perpétuer les réflexes d'antan ou alors profitent pleinement du statu quo



الموقع الإلكتروني الجديد  
لوكالة بيت مال القدس الشريف

[www.bmaq.org](http://www.bmaq.org)

يفتح لكم أبواب القدس ويعرفكم على أوضاعها ويقدم لكم كل ما تحتاجونه من معلومات عن الوكالة وعن كيفية مساعدة القدس وأهلها. بترعكم لقائدة الوكالة تساهمون في بناء مدرسة وتجهيز مستشفى وتوليب السكن للمحتاجين ومساعدة الفقراء والتكفل بالأيتام.

للمزيد من المعلومات إتصلوا بالرقم الأخضر

0800000005

الخط الساخن



*Les soulaliyates, les femmes «des terres collectives», sont exclues d'héritage (Ph.Bziouat)*

lectives» sont toujours exclues héritages qui leur sont pourtant légués de père en fils. Estimées à 12 millions d'hectares, les terres collectives constituent un véritable réservoir foncier. Les terres collectives appartenant des groupes ethniques, ne peuvent ni être vendues ni louées et dont l'usufruit revient à la tribu. En 2007, le mouvement revendicatif des «Soulaliyates» a déposé une plainte pour exclusion du partage des terres collectives dans l'héritage. En octobre 2011, une circulaire du ministère de l'Intérieur semblait rectifier le tir. Le ministère de l'Intérieur a bien donné des consignes aux gouverneurs des provinces pour rétablir les

en s'accaparant l'essentiel des terres, spoliant voire parfois même en procédant à des ventes frauduleuses. L'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM) continue de soutenir les soulaliyates dans leur combat; «Les revendications de cette catégorie de personnes (ndlr: 10 millions de femmes seraient concernées par la question des terres collectives) ne reçoivent pas le traitement qu'elles méritent au moment où la nouvelle Constitution interdit d'une manière forte et explicite toute discrimination basée notamment sur le sexe, et consacre l'égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines», estime l'Association. □

# grandes attentes, petits acquis

sera soumis en priorité à l'immatriculation obligatoire. L'avantage de l'immatriculation est la purge des droits des tiers (qui permet de libérer la propriété, à partir d'une date précise, de toute contestation) et la spécialisation foncière (qui permet l'individualisation, la localisation de la propriété et la fixation de limites très précises par des bornes intangibles).

L'immatriculation a toujours été une démarche individuelle et volontaire, lente et coûteuse. En la rendant obligatoire, le législateur vise à accélérer le processus.

La mise à jour des titres fonciers est aussi une grande disposition. Selon les chiffres de la Conservation foncière, plus de 60 % des titres fonciers existant sont incomplets ou incorrects. Pour y remédier, le législateur propose la mise en place d'une commission composée de techniciens, de magistrats et de représentants de la Conservation foncière pour «corriger ou compléter», les titres fonciers. Par ailleurs, tous les

actes fonciers doivent être authentifiés devant adouls ou mieux devant notaires. Une décision qui a fait grincer bien des dents. De fait, les professions juridiques à même de dresser des actes authentifiés

vente d'immeubles en état de futur état d'achèvement (vefa) citent les adouls, notaires et avocats près la Cour d'Appel. Ce droit est aussi donné à n'importe quel professionnel appartenant à une profes-

personne titulaire d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent, justifiant d'une expérience en tant qu'agent d'affaires durant au moins 3 ans peut authentifier ces actes. Une situation dénoncée par les notaires et adouls.

Enfin, la dernière grande disposition du projet de réforme vise les oppositions et pré-notations abusives. Des pratiques courantes qui bloquent pendant des années les procédures d'immatriculation. Actuellement, une personne, même si elle n'a aucun lien avec la propriété à immatriculer peut contester la légalité d'une démarche d'immatriculation.

Des amendes sont envisagées pour punir ces oppositions et pré-notations abusives. Ainsi, s'il s'avère que l'opposition est injustifiée, l'opposant risque une pénalité de 10 % de la valeur du bien à réclamer.

A cela peuvent s'ajouter des dommages et intérêts au bénéfice de la personne lésée par le ralentissement de la procédure. □

F. E. O.

## Spéculation sur les terres guich

**C**E sont des terres que l'Etat a concédé en jouissance à des tribus en contrepartie d'un service rendu, notamment à caractère militaire. On les trouve essentiellement dans les zones de Rabat, Meknès, Fès et Marrakech. Aujourd'hui, on estime que quelque 208.000 hectares sont sous le statut guich. La particularité de ces terres est qu'elles ne peuvent pas être vendues à une personne ou à une société privée. En revanche, la transmission de l'exploitation par voie héréditaire est possible. Ce qui explique que les exploitants de père en fils ne disposent pas d'actes d'immatriculation, des documents nécessaires pour la vente d'un bien foncier ou immobilier. C'est ce que dit la loi. Dans la réalité, les choses se passent autrement. Des terres guich sont vendues par actes adoulaïres. La tendance est forte dans les régions agricoles rattrapées par le tracé urbain. La valeur de la terre est souvent multipliée par dix. Ce qui encourage la vente. □

ne sont pas expressément citées par la loi. Les articles 12 des lois 18-00 relatives aux immeubles soumis au régime de la copropriété et 44-00 ayant trait à la

sion juridique et réglementée à dresser ces actes. La liste nominative de ces professionnels est fixée annuellement par le ministre de la Justice. Ainsi, même une



**Le Grand Direct** tous les jours à 18h

Le meilleur de la radio

# Des réformes en jachère: Un Maroc

■ 157.810 familles en attente de relogement

■ Rareté du foncier, problèmes de recensement et déficit de financement... les obstacles

■ Le Grand Casablanca, principal foyer de résistance

LE 20 avril 2001, SM le Roi Mohammed VI érige la lutte contre l'habitat insalubre en tant que priorité nationale. Après plus d'une décennie, l'ensemble des gouvernements qui se sont succédé auront échoué dans cette mission. Le programme Villes sans bidonvilles (VSB) bute sur de réels problèmes conceptuels. Lancé en 2004, le dispositif vise à éradiquer les bidonvilles situés dans les espaces urbains. Il aspire à attaquer directement le problème de l'insalubrité au Maroc dans 85 villes. Le coût global de ce programme est de l'ordre de 1,8 milliard d'euros dont près de la moitié a été apportée par l'Etat, soit une subvention publique de près de 28.000 DH par ménage. Aujourd'hui, le gouvernement Benkirane s'est engagé dans sa déclaration de politique générale à réduire de près de moitié le déficit en logement. Ainsi, la nouvelle stratégie sectorielle sera basée sur la diversification et l'amélioration de l'offre en réduisant de 840.000 à 400.000 le déficit en logement. Un pari ambitieux qui devra être basé sur une stratégie plus solide que celle déjà entreprise. Le programme de lutte contre l'habitat insalubre et des bidonvilles ne se résout pas simplement en relogant des familles dans des HLM. Maintenant le pari est de donner une nouvelle impulsion au dispositif avec une dimension de dignité dans le droit au logement.

Le programme Villes sans bidonvilles connaît dans les 42 villes non labellisées un taux d'avancement très disparate qui varie entre 10 et 100%. Un retard important a été enregistré dans les grandes agglomérations comme, Rabat, Salé, Témara, Grand Casablanca, Kenitra, Larache, Marrakech ou encore Guercif. Mis à part ces villes, le taux d'avancement du programme oscille entre 80 et 100%. « Toutefois, malgré l'importance de ces taux, ils ne reflètent pas toujours la réalité. Même si certaines villes enregistrent des taux d'avancement de 100%, elles se sont confrontées à la difficulté de déplacement des familles, leur multiplication et les arrêts de chantiers pour des problèmes techniques ou de foncier», souligne le ministère de l'Habitat. L'ensemble de ces problèmes entrave le



*Le ministère de l'Habitat estime que 157.603 familles vivent dans la précarité des bidonvilles, essentiellement des familles nombreuses ou recomposées. Près d'une dizaine d'individus vivraient sous le même toit. Ainsi, le principal obstacle au relogement de ces ménages est leur croissance continue. D'autres trouvent dans ce mode de logement des avantages comme le raccordement clandestin à l'eau et l'électricité (Ph. AFP)*



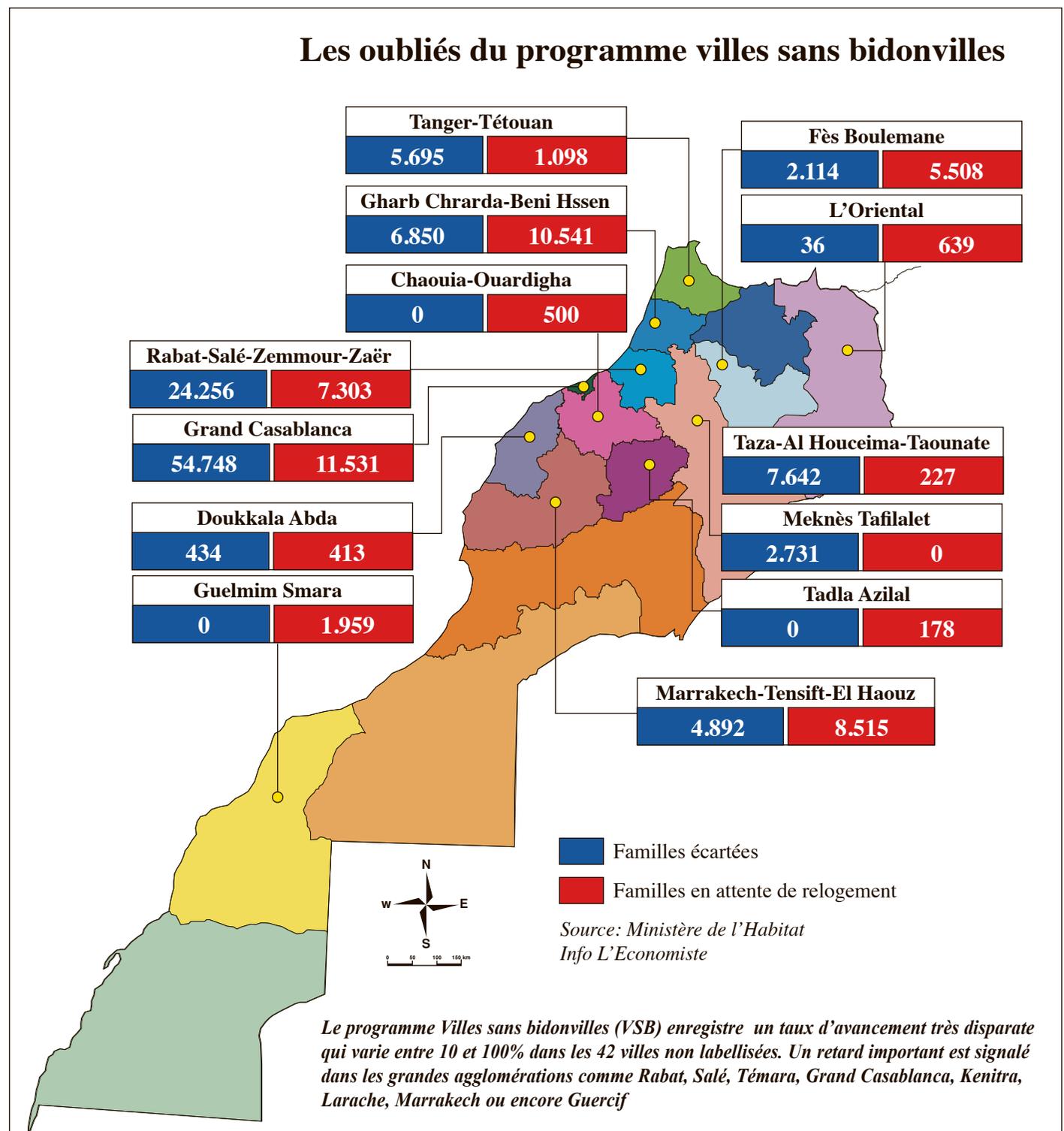
*L'immobilier, voilà un secteur qui a connu plusieurs années de croissance folle. Des taux de rentabilité imbattable ont poussé bon nombre d'industriels à se reconvertir dans l'immobilier. De grandes fortunes se sont faites autour d'un programme qui visait à offrir un logement à une plus importante tranche de la population. Le lancement du programme de logement social à 250.000 DH a insufflé une nouvelle dynamique à l'ensemble de l'activité. Une filière qui regroupe de grands groupes comme Alliances, Addoha, les Espaces Saada ou encore des signatures moins connues comme Yasmine Immobilier et Soft Groupe. Certains opérateurs reconnaissent qu'ils réalisent des marges de plus de 30% sur ce segment. Mais, l'immobilier de luxe traverse une période de turbulences à laquelle échappe totalement le logement social grâce à la forte de demande et à un bon modèle économique (Ph. Jarfi)*

bon déroulement du programme et retarde la labélisation. L'augmentation du nombre de familles dans les bidonvilles est un obstacle majeur pour l'opérationnalisation du dispositif. Les villes les plus touchées par ce phénomène sont Meknes, Oujda, Settat, labroug, Sidi Bennour et Tanger. Ainsi, à ce jour plus de 109.000 ménages bidonvillois ne sont même pas touchés par les programmes de relogement, en plus de 48.412 en attente d'achèvement de leur nouvelle habitation. Les concepteurs du programme ont omis de prendre en considération un ensemble de variantes qui gèlent l'action. La rareté et la cherté du foncier arrivent en tête des difficultés. Les villes les plus touchées par ce problème, connaissent une croissance importante, ce qui réduit considérablement le stock

# sans bidonvilles... Inchallah!

de foncier. Entre le premier recensement et le nombre actuel des familles résidentes dans des bidonvilles, le gap est énorme. La réalisation des travaux accuse beaucoup de retard, du coup les familles se sont multipliées. Dans d'autres cas, des baraques abritent des familles recomposées qu'il est difficile de recenser. S'y ajoute l'ensemble des opportunistes qui se greffent au programme dans l'espoir d'avoir un appartement à moindre prix. Malgré les conditions avantageuses de relogement, plusieurs familles ne disposent pas du revenu minimum pour financer l'opération. Le programme Fogarim qui accompagne ces familles dans le financement présente encore plusieurs lacunes, d'après le ministère de l'Habitat. Pour leur part, les problèmes techniques retardent considérablement la livraison des biens. Ils se manifestent essentiellement dans le montage financier et la mauvaise évaluation du coût du projet.

Casablanca est considérée comme l'origine du phénomène des bidonvilles au Maroc. La région du grand Casablanca concentre, à elle seule, plus de 31% des bidonvilles de tout le Royaume. Ces habitations font partie de la mémoire de la ville, comme base résistante et créative. Certains bidonvilles y sont célèbres comme Sidi Moumen, Carrières Centrales, Douar Thomas et Sekouila. Depuis le lancement du programme, plus de 60.000 familles ont été recensées. Toutefois, le dispositif s'est retrouvé face à plusieurs difficultés. La rareté du foncier arrive en tête des entraves malgré que l'Etat ait mobilisé plus de 650 hectares pour reloger les familles concernées. Le cas de Casablanca est loin d'être isolé. En 2011, les autorités ont procédé à la démolition de plus de 380 baraques, soit 58 unités à Rabat, 82 à Salé, 241 unités à Skhirate-Temara et 4 unités à Khémisset. Au cours du second semestre de l'année dernière, le ministère de l'Habitat a lancé 1.478 unités à Tamesna (800), Rabat (384), Salé (294) et quelque 2.300 unités à Khémisset-Temara, ainsi que la restructuration en faveur de 850 familles à Khémisset. L'opérationnalisation de cette stratégie a été compromise par un ensemble d'éléments. Certains promoteurs n'ont pas respecté leurs engagements, notamment à Tamesna. Le lancement de certains projets dans la municipalité d'Ain Atik a été retardé en raison du manque de financement des lots de terrains par la municipalité. Quant à la ville de Salé (8.134 familles), elle manque cruellement de foncier tout comme Rabat. Ce qui rend très difficile l'opération de relogement des 5.383 familles concernées. S'y ajoute la contrainte, psychologique cette fois-ci, de convaincre les familles de l'opération relogement. Nombreux sont les ménages qui refusent catégoriquement le produit proposé.



*Le revers de la médaille lié au boom du logement social réside sans doute dans la montée de l'insécurité sur les chantiers. Sur les 200.000 accidents de travail recensés annuellement au Maroc, 60.000 viennent uniquement du BTP (Ph. Bziouat)*

Pour sa part, Khémisset ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour l'opération de lutte contre l'habitat insalubre ni de plan de restructuration. Plus encore, le nombre des familles ne cesse d'y augmenter suite aux derniers recensements.

Le Nord n'affiche pas de meilleures performances. Sur la population cible de 16.107, uniquement 9.533 ont été relogés. Le principal foyer de résistance est la ville de Larache, à cause de la rareté du foncier et du manque d'adhésion des populations. Comme dans beaucoup de villes, au niveau de Tanger, la priorité a été accordée à des familles non recensées et qui n'auraient jamais dû bénéficier du programme. Une autre façade du programme villes sans bidonvilles qui a été gangrenée par la corruption et l'affairisme. □

**Ilham BOUMNADE**

# Des réformes en jachère: Stratégie agricole,

■ 10 milliards d'investissement par an sur une décennie

■ 1.511 projets répartis entre les deux piliers du plan de relance

■ L'organisation professionnelle, le talon d'Achille sectoriel

LE défi majeur du Plan Maroc Vert est d'attirer une nouvelle vague d'investisseurs privés autour d'une «offre Maroc» ciblée de l'ordre de 10 milliards de DH par an sur une décennie. L'approche met dans la balance l'accès, à grande échelle, au foncier par la mise en location à long terme ou par l'agrégation. Or si, les opérations de partenariat pu-

régime turbo. Le paradoxe n'a pas manqué de soulever quelques critiques à l'endroit de la stratégie qui, selon ses détracteurs, ne devrait profiter qu'aux gros agriculteurs et investisseurs de taille critique.

En revanche, la tutelle présente le Plan Maroc Vert (PMV) comme «une stratégie de relance à la fois économique et sociale. Il repose sur deux piliers complémentaires répondant de manière différenciée aux défis posés. Le premier est axé sur le développement d'une agriculture productiviste, à forte valeur ajoutée autour de nouveaux types d'acteurs à capacité managériale. Le deuxième vise la lutte contre la pauvreté rurale moyennant la mise à niveau solidaire des acteurs les plus fragiles. L'approche est

## Répartition des projets par filière

Filière	Nbre de projets	Investissement en MDH	Nbre de bénéficiaires	Superficie (ha)
Végétale	144	5.396	269.837	428.560
Animale	74	2.061	71.394	35.600
Projets intégrés	7	1.378	60.784	51.458

Source: Ministère de l'Agriculture

Les projets du pilier II lancés depuis 2010, ont totalisé un investissement de l'ordre de 8,8 milliards de DH. Ils doivent profiter à plus de 402.000 bénéficiaires sur une superficie de 615.6120 ha

blic/privé autour des terres du domaine privé de l'Etat ont connu un grand engouement, l'agrégation ne semble pas encore accrocher, notamment dans la filière céréalière qui concentre 60% de la surface agricole utile. Par contre, dans d'autres filières productivistes, c'est le

de promouvoir des projets intégrés ou la reconversion des cultures vivrières en arboriculture fruitière. Au total 550 projets sont programmés.

L'accompagnement du PMV se fait à travers un ensemble de réformes structurelles (foncier, eau, fiscalité, moderni-

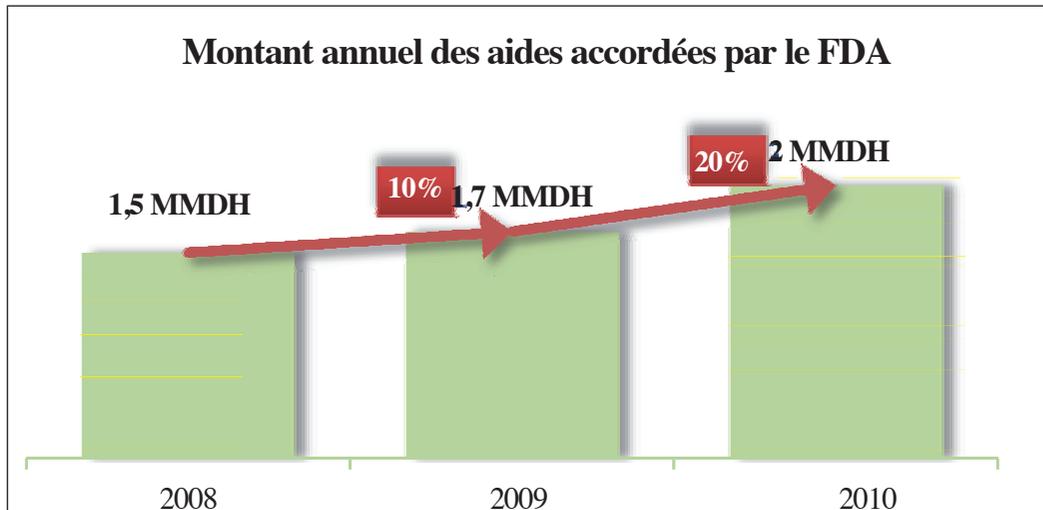
sation du marché national) et institutionnelles (limitation du rôle de l'Etat sur la régulation).

Le pilier I se décline en plans de développements par filières : 961projets.

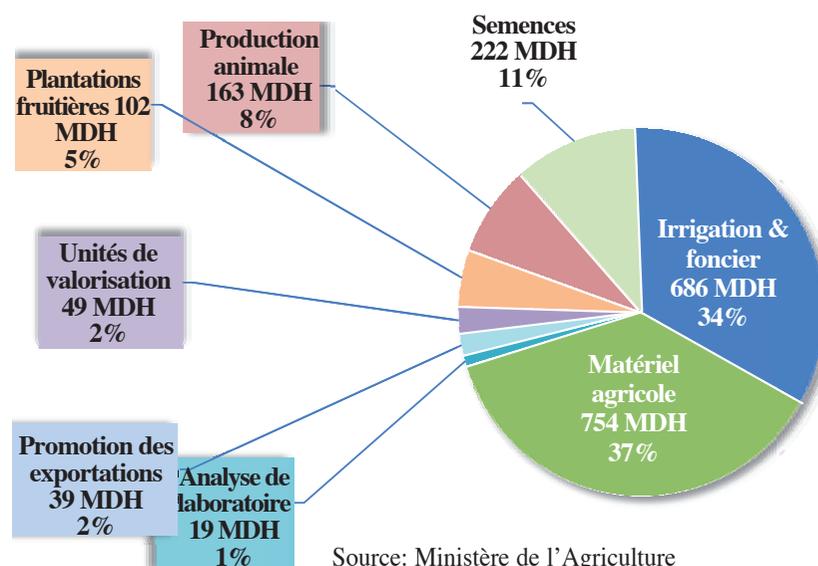
Il s'agit donc d'un développement des 4 filières végétales à haute valeur

ajoutée (maraichage, agrumes, olive et palmier dattier) en tenant compte du potentiel export aussi bien en produits frais que transformés.

Pour ce qui est des filières dites «sociales», l'objectif est d'améliorer la productivité en vue de réduire les écarts



## Répartition des aides du Fonds de développement agricole en 2010



Sur la période 2008-2010, le montant total des subventions accordées par l'Etat a atteint 5,3 milliards de DH. L'enveloppe annuelle des aides a augmenté de 33% passant de 1,5 milliard en 2008 à 2 milliards de DH en 2010

## Tout dépendra de la syndication ministérielle

LA réussite du PMV reste conditionnée par la mise en œuvre de politiques transversales en phase avec les objectifs des deux piliers de la stratégie. Ces actions se déclinent en plusieurs axes. Il s'agit en premier de la refonte des statuts du foncier pour en favoriser l'accès. Action, qui nécessite le concours coordonné des ministères des Finances et de l'Intérieur. Un second axe vise la gestion de l'eau d'irrigation. L'objectif est de mettre en place une tarification incitative, notamment sur les périmètres privés et l'exploitation des eaux souterraines les plus menacées.

L'introduction d'une fiscalité spécifique en relation avec le potentiel économique de la terre, est aussi dans le pipe. Les autres actions transversales concernent la réforme des circuits de commercialisation (marchés de gros, abattoirs) et la promotion de la grande distribution. Pour compléter le dispositif, l'accompagnement des acteurs sera basé sur un financement garanti et le ciblage des subventions. □

## Pêche: Panne sèche du plan Halieutis

NI Ibar ciblant la mise à niveau de la flotte de pêche, ni les projets intégrés visant la valorisation à terre de la ressource n'ont abouti. Pourtant, le programme de modernisation de l'armement est antérieur au plan Halieutis et a fait l'objet de plusieurs réajustements sans toutefois rallier l'adhésion des professionnels.

Quant aux projets intégrés, considérés comme nouvelle approche pour fédérer armateurs et industriels, aucune réalisation n'est à signaler. «Comment peut-on «marier» l'amont et l'aval sans prévoir de carotte pour qu'ils puissent cohabiter ensemble», ironise un industriel. Surtout, que le milieu professionnel du secteur de la pêche vit une crise de leadership dans la plupart de ses composantes. Il se caractérise aussi par une pléthore d'associations.

A tel point que leur nombre peut-être égal aux espèces de poissons que recèlent nos côtes. □

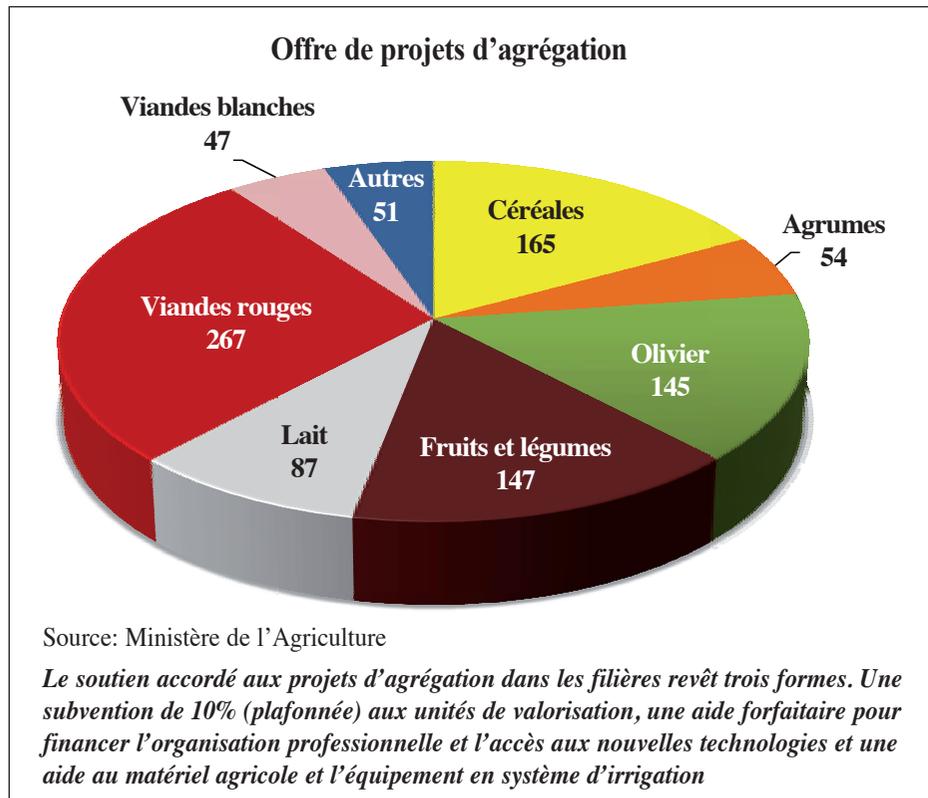
# la nouvelle cartographie se dessine

de compétitivité vis-à-vis du marché international. C'est le cas par exemple des céréales. L'ambition affichée est de

: gagner en productivité dans le système coopératif de collecte existant (encadrement et amélioration des races), créer de

froid. Enfin, la déprotection progressive afin de faire bénéficier le consommateur local de protéines bon marché.

tème de subventions, restructuration des associations professionnelles et création de l'Office national du conseil agricole,



réduire les superficies tout en améliorant les rendements. Pour sécuriser à terme, un minimum de 70 millions de quintaux. Dans ce domaine, l'approche adoptée cible la mobilisation d'agrégateurs capables d'intensifier les investissements et de mutualiser les intrants.

L'objectif affiché pour la filière laitière est le triplement des volumes à des conditions plus favorables au consommateur marocain. Trois axes sont ciblés

nouvelles unités de production et mettre en place les conditions de concurrence.

Quant aux filières des viandes, la priorité est d'assurer une offre compétitive et de qualité. Là aussi 3 leviers sont à déployer. D'abord, le développement de l'élevage bovin industriel destiné à l'abattage.

La promotion ensuite, des infrastructures de préparation et de distribution des viandes incluant la chaîne du

**Projets partenariat public-privé**

Filière	Nbre de projets	Superficie (ha)	Effectif cheptel	Nb agrégés
<b>Filières animales</b>	<b>16</b>		<b>19.140</b>	<b>3.480</b>
Lait	7	7.020		1.465
Viandes rouges bovines	4	8.620		1.775
Viandes rouges ovines	1	3.500		10
Aviculture	3			130
Apiculture	1			100
<b>Filières végétales</b>	<b>107</b>	<b>51.447</b>		<b>6.903</b>
Agrumes	38	22.868		2.711
Olivier	49	24.466		3.575
Maraîchage	4	948		122
Rosacées	10	2.195		295
Arbres fruitiers	6	970		200
<b>Total général</b>	<b>123</b>	<b>51.447</b>		<b>10.383</b>

Source: Ministère de l'Agriculture

*La troisième tranche du «Partenariat public-privé» autour des terres agricoles de l'Etat a introduit l'agrégation comme critère principal d'attribution de ces projets. Cette approche a permis d'engager les partenaires sur 123 projets qui vont regrouper plus de 11.000 agriculteurs sur une superficie d'environ 51.500 ha et un cheptel de 20.000 têtes*

En revanche, un traitement différencié est réservé à l'élevage ovin. Ce dernier gardera un niveau de protection adaptée compte tenu de l'enjeu social que représente l'activité.

## L'impossible réforme de la céréaliculture

Depuis son lancement en 2008, la mise en œuvre législative et réglementaire du Plan Maroc Vert a été menée selon un régime turbo. Pas moins de 113 textes ont été adoptés. Mise en place des organismes de pilotage, refonte du sys-

tels sont les grands chantiers menés à terme. Sans oublier les divers partenariats entérinés avec l'Etat. Côté financement, 60 milliards de DH sont assurés pour couvrir la période 2009/2015. S'ajoutent 7,2 milliards mobilisés auprès de la coopération internationale. Mais, la réforme de la filière la plus sensible et la plus importante de par la superficie et la population concernée peine à se réaliser : la céréaliculture. Point d'avancée à signaler. Le seul projet d'agrégation initié dans la filière risque de capoter, faute de financement. □

A. G.

## Hausse de 17% du PIB agricole

CINQ ans après le lancement du Plan Maroc Vert, quel bilan peut-on dresser? Selon le ministère de l'Agriculture, les indicateurs sont au-dessus de la moyenne. A commencer par le Piba (Produit intérieur brut agricole) qui a augmenté de 17% entre 2008 et 2011. Sur la même période, la production agricole s'est améliorée de 46%. Et celle des céréales s'est établie à 85 millions de quintaux au titre de la dernière campagne. Ce chiffre est fondamental, estime-t-on auprès du ministère de l'Agriculture puisqu'il conforte les objectifs arrêtés pour la filière : sécuriser 70 millions de quintaux de céréales par an.

Au niveau de l'emploi, pas moins de 321 millions de journées de travail ont été créées.

Sur le volet de l'export, les expéditions des fruits et légumes frais et transformés ont enregistré une hausse de 18% sur la même période. A elle seule, la Russie a contribué à raison de 10% à cette augmentation de l'export. Des évolutions positives ont marqué aussi les autres filières. C'est le cas des viandes blanches dont les objectifs de l'échéance 2014 ont été déjà dépassés de 5%. Il en est de même pour la filière des viandes rouges qui a pratiquement atteint ses objectifs.

Ces résultats sont à mettre à l'actif de l'utilisation des intrants et du machinisme agricole. L'utilisation des semences sélectionnées a porté sur 1,1 million de quintaux en 2010/2011 contre 700.000 une année auparavant. Pour les engrais, on a enregistré une augmentation des ventes et de l'utilisation à l'hectare.

Mais l'indicateur le plus révélateur du progrès tient à l'occupation des sols par des cultures à haute valeur ajoutée. Le taux d'extension de ces cultures serait de 7% environ. □

## LES GRANDES SIGNATURES SONT DANS



Chaque jour, des prix Nobel, des grands noms de la Finance du monde des affaires et de la politique, des ministres, d'éminents professeurs, des altermondialistes... signent pour L'Economiste des analyses sur l'actualité dans le monde

# Des réformes en jachère: Médias,

## ■ Le plus grand chantier législatif des années 2000

## ■ Accès à l'information, grand saut... démocratique

## ■ Télévision, le monopole de fait est en sursis

L'EFFET Libéralisation se ressent dès que vous allumez le poste radio. Pour la télé, il faut patienter encore. Après presque une décennie de régulation, la Haute autorité de la communication audiovisuelle (Haca) est montée en grade. L'article 165 de la Constitution la consacre comme une institution constitutionnelle. Son président, le Pr Ahmed Ghazali -qui se présente comme «un incubateur»- reconnaît que «cela n'a jamais été facile» d'asseoir les fondations d'une libéralisation audiovisuelle. «Les médias audiovisuels et le régulateur sont à la fois

les objets et les acteurs de ce changement. Cette ouverture qui s'est ressourcée de-

puis le départ d'un projet de modernisation et de démocratisation de la société

à laquelle accède la Haca induit une réforme législative majeure. A commencer

par le droit d'accès à l'information. Il y aura débat et pas seulement entre les membres du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle. Même le ministère de la Communication aura son mot à dire. Sa feuille de route prévoit d'abord la création d'un Conseil national de la presse. Une instance qui ne devra pas se limiter à jouer le médiateur en matière de «délit de presse», garantir le respect de la déontologie...

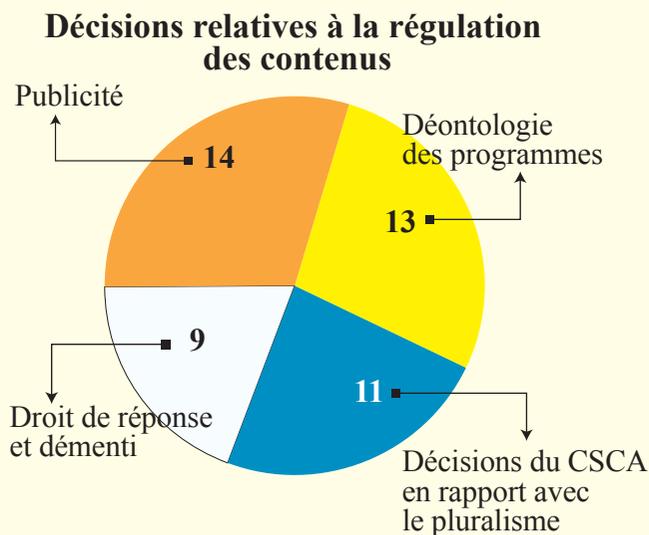
Ce futur conseil sera amené à se positionner sur des cas de censure ou de rétention de l'information. D'autant plus que le jeune ministre Mustapha El Khalfi, également journaliste, compte prendre à bras le corps la réforme du code de la presse (L'Economiste

du 24 janvier 2012). Et que son prédécesseur, Khalid Naciri (PPS), avait jetée aux oubliettes. Là aussi, le droit d'accès à l'information sera aux premières loges. La fameuse «confidentialité» -exception devenue le principe- prévue par l'article 1 du code de la presse sera matière à débat. Sans oublier que ce chantier donnera du souffle à la loi sur les archives, à leur accès et à leur exploitation. Celle-ci existe depuis 2007 mais a été plus ou moins momifiée...

C'est donc à partir de là que le régulateur audiovisuel a en partie lancé sa réflexion: va-t-on rester dans un registre



(Ph. Bz)



Source: Haute autorité de la communication audiovisuelle

Quant aux plaintes, le CSCA en a traité 160 depuis 2003. Avec une moyenne mensuelle de 3 saisines et dont «la plupart concerne des faits qui n'appellent pas obligatoirement de prise de décision...». Les plaintes émanent respectivement des partis politiques et syndicats, associations reconnues d'utilité publique, personnes physiques et morales

## Offres ou Demandes d'emploi Bon de commande

à retourner à L'Economiste au  
70, Bd. Massira Khadra - Casablanca  
Tél.: 05.22.95.36.00 - Fax: 05.22.36.59.26

Nom:.....

Adresse:.....

Téléphone:.....

• Rubriques: Cochez la case qui vous intéresse:  
(prière d'écrire en majuscule.)

1 module = 4 cm (H) x 6 cm (L)

• Parution : Lundi   
Vendredi


### Demandes d'emploi

Règlement en espèce : 240 Dhs TTC pour 1 module / parution

### Offres d'emploi

Je joins mon chèque de 1500 Dhs HT pour deux modules / parution

initié par Sa Majesté le Roi dès 1999», poursuit le président de la Haca (L'Economiste du 12 décembre 2011). Son nouveau statut lui ouvre donc les portes grandes ouvertes... d'une 2e phase de son histoire.

La Haca, créée par dahir le 15 septembre 2002, a fait du chemin. Son texte fondateur subira quelques retouches à trois reprises. La dernière, en novembre 2008, porte sur l'instauration d'une déclaration obligatoire de patrimoine. Les 9 sages du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle (CSCA), au même titre que les ministres ou les parlementaires, sont tenus de s'y plier. C'est dire à quel point leur statut est sensible. La phase décisive

## Changer de logiciel

LA détermination de la ligne éditoriale d'une télé n'appartient pas au régulateur. La seule exigence que la Haca pourrait avoir par rapport à des projets de télé «est qu'ils soient conformes à la législation. Et que les cahiers des charges que nous allons établir soient conformes à la législation et à la Constitution», selon Ahmed Ghazali, président de la Haca. Les cahiers des charges des opérateurs publics sont rédigés par le ministère de la Communication et homologués par la Haca sur décision du CSCA. «Nous ne sommes pas donc une chambre d'enregistrement», note le régulateur.

Pour le privé, seule la Haca est compétente. «Les cahiers des charges sont conçus comme un conventionnement. C'est une innovation faite toujours dans l'esprit de la contractualisation du droit». Ceux du pôle public pour la période 2012-2014 sont en

cours de réactualisation. Les opérateurs devront reprendre les négociations avec le futur gouvernement. «Un groupe travaille dessus pour les actualiser en vue d'être prêts lorsque le gouvernement va nous saisir». Irons-nous vers plus de permissivité, de liberté de ton...? «Seront prises en considération les contraintes dégagées par la mise en œuvre des premiers cahiers des charges. Elles sont liées à la publicité, au parrainage...», précise Ghazali. Par rapport à la nouvelle Constitution, les opérateurs publics «devraient prendre davantage de responsabilité sur le pluralisme linguistique, culturel et politique... On souhaite aussi qu'il y ait une vraie stratégie», poursuit le président de la Haca. Une occasion pour le gouvernement Benkirane, qui s'est souvent montré très critique vis-à-vis du pôle audiovisuel public, de joindre la parole à l'acte. □

# dix ans avant, dix ans après

classique, celui du droit à l'information? Ou bien s'agira-t-il d'aller plus loin pour consacrer un droit d'accès à la donnée? La Haute autorité, selon son président, serait alors «garante de ce droit d'accès». Ce qui suppose une instance plus musclée: une réorganisation, un fonctionnement, une compétence et des normes nouvelles... Mais aussi un recyclage des cahiers des charges des opérateurs audiovisuels (voir encadré). «Le tout pour une mise en œuvre crédible et sérieuse de la Constitution», déclare Ghazali.

Le secteur audiovisuel, dont les investisseurs, a aussi le regard rivé sur les licences. Le gouvernement Benkirane tient à mettre fin au monopole de fait des opérateurs publics sur la télévision. «La libéralisation, particulièrement de la télévision, est une question de temps. La contribution du secteur privé à consolider la compétitivité du champ médiatique sera un élément positif», déclare son porte-parole fin janvier 2012 à L'Economiste. Il souligne dans ce processus l'éminent rôle de la Haca.

Le régulateur et le gouvernement sont donc sur la même longueur d'onde. Le premier ne veut pas «confondre vitesse et précipitation», comme dirait Napoléon.

Concernant les licences toujours, le chantier est prévu dans l'agenda des nouveaux conseillers et du président (L'Economiste du 20 février 2012). Après leur nomination en mai 2011, ils comptent bien se démarquer par rapport à leurs prédécesseurs. Surtout qu'il y a eu une première

demeure un grand challenge: 2M en 2015 puis la SNRT en 2020. La phase préparatoire pour cette 3e vague des licences audiovisuelles a démarré: réflexion sur les besoins du secteur et les attentes des téléspectateurs, préparation des cahiers des charges, fixation du calendrier des appels à concurrence, examen des projets... «En 2006, cette première étape a duré 8 mois, celle de 2009 s'est étalée sur 10 mois...», selon le cabinet de la présidence.

Du côté des chaînes publiques, l'on devine qu'elles sont soucieuses. Le département de «tutelle», qui prévoit de généraliser les contrats-programmes, devrait au préalable demander des comptes.

## Une mue forcée

La Société nationale de radiodiffusion et de télévision (SNRT) a eu droit à deux subventions, 2006-2008 pour 816 millions de DH et 2009-2011. Les 8 chaînes de Dar Elbrihi (Al oula, Tamazight, Arryadia, Aflam TV...) sont, selon les cas, diffusées sur les ondes hertziennes, l'ADSL, le satellite et la TNT. Cette diversité cathodique est loin de sa-

ments contrôlés par la Cour des comptes en 2009. Les subventions annuelles ont dépassé 1,12 milliard de DH à fin 2007

Si de nouveaux opérateurs accèdent au marché, le tour de table du conseil d'administration du Centre interprofes-



C'est une photo qui a fait «beaucoup de jaloux», confie-t-on à la Haca. A quelques jours des élections législatives du 25 novembre 2011, une délégation d'observateurs européens a fait le déplacement au Maroc. Suite à quoi le sénateur tchèque, Jirsa Thomas, et ses compagnons ont visité les locaux du régulateur audiovisuel à Rabat. Visiblement, ils sont repartis conquies. Le logiciel HMS-Haca média solution- y est pour quelque chose. Développé par les informaticiens de la Haca, il sert à faire un suivi, seconde par seconde, de la couverture médiatique de la campagne électorale. Ce bijou technologique a même été exporté dans le cadre d'une coopération internationale chez certains pays d'Afrique et en Belgique (Ph. Bziouat)

et dont les retombées tardent toujours à rejaillir sur les écrans. De plus, la chaîne d'Aïn Sbaâ aura droit en 2009 à «un contrat de restructuration». Le PJD, dans l'opposition à l'époque, demanda au Parlement d'ouvrir une enquête sur les «dysfonctionnements financiers» de 2M, surtout que le budget 2010 a revu à la hausse la subvention.

Pourquoi le pôle public peine à se métamorphoser? «Ce que l'on voit à la télé, c'est ce que l'on a de mieux», rétorque son PDG, Faïçal Larraichi. Notre créativité est-elle pauvre à ce point-là? «Je veux bien inventer, mais...», nous a-t-il déclaré fin novembre 2009.

Indirectement, la Haca témoigne à sa manière de cette déliquescence du service public. «Le rapatriement de l'audience virtuelle devrait être l'enjeu de tous les acteurs de l'audiovisuel. C'est une responsabilité collective. Je ne le dis pas pour diluer celle du régulateur. Nous sommes tous concernés par l'évolution et le devenir du secteur», déclare son président.

Pour l'instant, la mesure d'audience fournie par la société médiamétrie laisse paraître une certaine compétitivité face aux chaînes satellitaires étrangères.

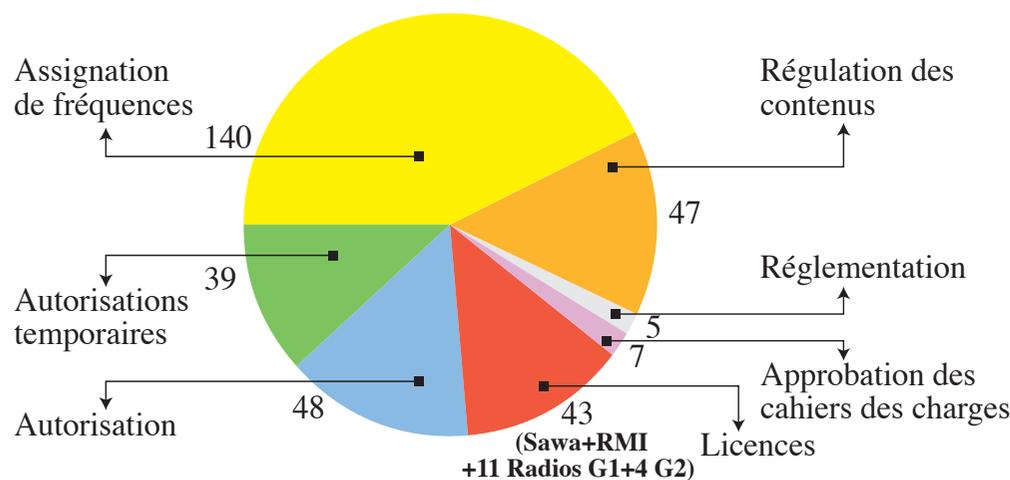
sionnel d'audimétrie (CIAUMED) où siègent 2M et la SNRT sera amené à être modifié. Même le cahier des charge pour la mesure d'audience devra être revu et corrigé. Medi 1 TV, la toute jeune et prometteuse chaîne tangéroise, bataille déjà pour son entrée.

Si jamais le pôle public -malgré la dèche budgétaire- est requinqué financièrement, le gouvernement ne sera-t-il pas tenté d'en re-privatiser une partie? L'équipe Benkirane a d'ores et déjà tracé les objectifs de la réforme tout en soulignant le besoin de «dépeussier» le contenu et les pratiques. Même l'Agence de presse officielle (MAP) est visée. La vieille SNRT, elle, a eu droit à un lifting en 2006. Elle a visiblement la peau dure. Ce chantier impose de passer d'une logique de télévision d'Etat à une télévision de service public.

Si nouvelle refondation il y a, elle devra inclure une politique audiovisuelle claire et libérale. Car les futures télés chercheront certainement à se démarquer. Démarquage qui dépendra aussi des cahiers des charges qu'imposera la Haca (voir encadré). Mais l'avènement de chaînes privées marquera en soi une révolution mentale dans le Maroc du 21e siècle. Indépendamment de l'effet internet, le téléspectateur aura droit enfin à plusieurs images... de l'identité nationale! □

Faïçal FAQUIHI

## Les décisions du CSCA par catégories



Source: Haute autorité de la communication audiovisuelle

De 2005 au 18 mai 2011, plus de 240 réunions plénières pour aboutir à 329 jurisprudences, dont 4 normes et 2 recommandations. Avec aussi une charte déontologique pour les membres du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle. Le pic des décisions rendues (85) a été atteint en 2010

tentative avortée pour des considérations liées, selon la Haca, aux potentialités du marché publicitaire.

Les sages n'auront pas seulement les licences télé à gérer. Le switch off vers la télévision numérique terrestre (TNT)

tisfaire les attentes de 32 millions de Marocains.

Reste 2M, qui a eu droit dès 1996 à une mise de 217 millions de DH en guise de prise de participation de l'Etat. So-read-2M figure parmi les 13 établisse-

# Des réformes en jachère: Consumérisme,

■ La loi, qui a mis près d'un quart de siècle à sortir, boucle bientôt un an

■ Rien ne changera si les mentalités ne... changent pas

■ Bien expliquée, cette culture peut devenir un véritable enjeu de société

CELA fera presque un an pour cet «ancien combattant». Le texte sur la protection des consommateurs, publié au BO en avril 2011, aura presque battu le record du code du travail qui avait mis plus d'un quart de siècle à sortir. Alors, Ouf? Fini le client que l'on pouvait «rouler», fini les comportements abusifs et scandaleux, fini le consommateur passif? Pas si sûr que cela. Après la promulgation, le plus gros du travail vient à peine de démarrer. Car c'est tout un univers que le texte vient bousculer. Les pratiques commerciales, la publicité, le crédit,... tout l'environnement juridique dans lequel évolueront désormais les relations consommateurs/fournisseurs est régleménté.

Mais ce sont surtout les mentalités et les comportements qui seront chamboulés. D'où un grand travail de sensibilisation et de formation. Car c'est en expliquant encore et encore que les



*Si les associations dans les pays occidentaux font beaucoup de bruit, c'est parce que les contrôles sont devenus extrêmement rigoureux et les mécanismes bien verrouillés. A cela s'ajoutent de nombreux systèmes de veille opérationnels et de systèmes de traçabilité des produits (Ph. AFP)*

concepts les plus flous finissent par être compris et assimilés.

Très certainement, beaucoup ont eu l'opportunité de lire, de voir ou d'entendre des termes tels que commerce équitable, consommateur vert, boycott, lobbying... Des termes qui renvoient à

tout ce que peut englober ce que l'on appelle la politique ou la culture de protection des consommateurs.

Ce fameux mouvement de défense et

Dans les pays occidentaux, cette culture s'est développée à tel point qu'aujourd'hui la protection des consommateurs constitue un réel enjeu

## L'Economiste et les ONG

CHAQUE semaine, pendant près d'une dizaine d'années, L'Economiste a offert une fois par semaine une page entière aux ONG. Ce projet a été initié par la Direction du commerce intérieur du ministère du Commerce et de l'Industrie, en collaboration avec la coopération technique allemande GTZ. Ce projet entrait dans le cadre notamment du projet AQPA (amélioration de la qualité des produits agroalimentaires) et le renforcement du rôle des associations de consommateurs en était un des volets. L'Economiste a été contacté par ces deux organismes pour voir ce que nous pouvions faire ensemble pour permettre à ces ONG de mettre le pied à l'étrier. C'est une idée qui nous a séduite au sein de la rédaction car elle correspond parfaitement à notre philosophie. Celle d'accompagner les changements et le développement d'un Maroc moderne et nous considérons à ce niveau que l'information et la formation sont primordiales.

Pendant toute cette période, la page Eco Consom a été pilotée en liaison directe avec un groupe de personnes permanentes représentant les ONG de défense, regroupées aujourd'hui au sein de la Confédération des Associations (CAC-Maroc). L'objectif de cette page a été de tenter d'analyser les marges de manoeuvre des consommateurs dans les contextes économique, juridique et institutionnel actuels. Au final, être aussi et surtout un outil d'information, d'éducation et de sensibilisation. A travers cette page, les ONG pouvaient s'exprimer, sensibiliser et informer. Les nombreux courriers reçus par L'Economiste et les Associations ont été un indicateur non négligeable de la prise de conscience de cette nouvelle donnée. □



*Si dans les pays occidentaux le consommateur est à la recherche de sens et de valeurs dans sa manière de consommer, dans d'autres pays en voie de développement le facteur prix est toujours déterminant et affecte largement le choix du consommateur (Ph. Jarfi)*

de représentation des droits des consommateurs qui milite pour mettre un terme aux abus et éviter que «n'importe qui puisse faire n'importe quoi».

de société et de démocratie. Si ces associations font beaucoup de bruit, c'est parce que les contrôles sont devenus extrêmement rigoureux et les mécanismes

# qu'est-ce que c'est que cette bête-là?

bien verrouillés. A cela s'ajoutent de nombreux systèmes de veille opérationnels et de systèmes de traçabilité des produits. Et cela, particulièrement après les terribles scandales alimentaires survenus en Grande-Bretagne avec la tentent de s'activer dans des actions de sensibilisation, d'éducation ou encore d'assistance et de conseil juridique. Certaines d'entre elles se font «coacher» par des experts étrangers pour apprendre ce nouveau métier, pas facile certes et qui

## Les apports

À travers 206 articles, la loi 31-08 constitue un cadre complémentaire du système juridique en matière de protection du consommateur. Elle a, selon son article 1er, pour objet:

- d'assurer l'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise;
- de garantir la protection du consommateur quant aux clauses contenues dans les contrats de consommation notamment les clauses abusives et celles relatives aux services financiers, aux crédits à la consommation et immobiliers, ainsi qu'aux clauses relative à la publicité, aux ventes à distance et aux démarchages;
- de fixer les garanties légales et contractuelles des défauts de la chose vendue et du service après-vente et de fixer les conditions et les procédures relatives à l'indemnisation des dommages ou préjudices qui peuvent toucher le consommateur;
- d'assurer la représentation et la défense des intérêts des consommateurs à travers les associations de protection du consommateur opérant conformément aux dispositions de la loi.

Des sanctions sont prévues par le texte et les amendes peuvent aller, selon les cas, de 1.200 DH jusqu'à 1 million de DH. □

vache folle ou encore en Belgique avec la dioxine. Ces organisations actives mènent aussi des enquêtes sur les pratiques anticoncurrentielles.

## Faire beaucoup de bruit

Elles procèdent à des tests de produits et services. Elles sensibilisent et informent. Et l'accès à l'information est pour le consommateur d'une importance capitale. Si l'Europe a mis près d'un demi-siècle pour mettre en place une force de représentation et de pression non négligeable, le Maroc peut en tirer des leçons et aller plus vite.

De même, si dans les pays occidentaux le consommateur est à la recherche de sens et de valeurs dans sa manière de consommer, dans d'autres pays en voie de développement le facteur prix est toujours déterminant et affecte largement le choix du consommateur.

C'est d'ailleurs la situation du Maroc où cette culture est à ses débuts. Et où le consommateur n'est pas encore considéré comme acteur majeur du développement. Le faible pouvoir d'achat ainsi que l'analphabétisme qui exposent à toutes sortes d'abus et de fraudes sont là aussi de grands obstacles à l'émergence d'une culture de consumérisme.

Depuis peu, des ONG se sont rassemblées et ont entamé diverses démarches d'abord pour se faire connaître d'une opinion publique qui ignorait totalement leur existence. Ces ONG

demande des moyens humains et matériels importants. Toutefois, la protection n'est pas une machine qui marche toute seule. Elle ne peut être efficace que si les consommateurs s'investissent pleinement dans leur rôle d'acteur économique. Il faut le dire, pour beaucoup d'entre eux, les priorités sont encore ailleurs. Reste que l'objectif final de toute cette bataille est qu'ils finissent par connaître et cerner leurs droits et leurs obligations et aussi de les pousser à se prendre en charge, à réagir et à se comporter en consommateurs responsables ayant des choix et des priorités.

## Se former à un nouveau métier

Aujourd'hui, qu'en est-il du tissu associatif marocain? Il est à ses premiers pas. Le mouvement consumériste est très jeune, la première association ayant été créée en 1993. Actuellement, il existe plus de 40 associations de protection du consommateur (APC) oeuvrant à travers tout le pays pour la promotion de cette culture. Les uns et les autres continuent à mener des actions d'éducation, de sensibilisation ainsi que d'assistance et de conseil juridique. Dans le portefeuille des activités figurent entre autres des ateliers de formation ou encore la participation à différentes émissions de télévision et de radio. Dans le détail, les apports du texte publié au BO du 7 avril 2011 pour les associations ne sont



## Déjà en 1962...

C'EST le président américain John Fitzgerald Kennedy qui a introduit la notion révolutionnaire de droits du consommateur.

Lors de son discours devant le congrès américain le 15 mars 1962, il avait déclaré que «nous sommes tous des consommateurs». Ils représentent le groupe économique le plus important. Ils sont les premiers touchés par toutes les décisions des institutions publiques et privées. Mais hélas, leur point de vue n'est jamais entendu. Dans son discours J. F. Kennedy avait déjà énoncé les quatre droits fondamentaux du consommateur: droit à la sécurité, droit à l'information, droit de choisir et droit d'être entendu. Le 15 mars, date anniversaire de ce discours, est aujourd'hui la Journée mondiale des droits du consommateur, et ce depuis 1983. Dans les années qui ont suivi le discours de Kennedy, commencent sur le continent européen quelques initiatives nationales.

En 1964, par exemple, le gouvernement allemand crée la Stiftung Warentest. Deux ans plus tard, en 1966, la France met en place l'Institut national de la consommation. Le Bureau européen des unions de consommateurs a lui aussi été créé au milieu des années 1960. Ce n'est qu'en 1973, plus de dix ans après le discours du président Kennedy, qu'une première déclaration de principes est adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cette «Charte de protection du consommateur» énonce cinq principes.

Il s'agit ainsi du:

- droit du consommateur à la protection et à l'assistance,
- droit à la réparation des dommages,
- droit des consommateurs à l'information,
- droit des consommateurs à l'éducation,
- droit à la représentation et à la consultation. □

pas négligeables. Ainsi, la loi fixe les critères qui permettent aux associations de protection d'être reconnues comme telles. Celles-ci ont le droit d'ester en justice pour défendre les intérêts des consommateurs à condition de bénéficier du statut d'utilité publique ou avoir une autorisation préalable de l'administration compétente. De même, la nouvelle loi encourage les associations à se regrouper dans une Fédération qui

bénéficiera d'office du statut d'utilité publique. Le texte leur offre une belle opportunité de démarrer tout un travail pour se former à ce nouveau métier qui nécessite des structures outillées, mais aussi un savoir-faire certain et la sincérité de l'engagement. C'est un long chemin qui reste à parcourir pour que ces structures puissent un jour devenir de véritables lobbys. □

Meriem OUDGHIRI

# En dehors des festivals,

## ■ Consolider les acquis et augmenter le budget

## ■ Développer les infrastructures culturelles dans les régions

## ■ Promouvoir le livre et la lecture

**C'**EST un bon signe. L'installation de Mohamed Amine Sbihi à la tête du département de la Culture a coïncidé avec le début de la saison culturelle marocaine. En effet, le Salon international de l'édition et du livre (SIEL), qui s'est tenu du 10 au 19 février dernier, a été une véritable rentrée littéraire pour l'ensemble des éditeurs. Cette année, plus de 60 titres ont été publiés spécialement à l'occasion du SIEL. Cette édition s'est d'ailleurs distinguée par une riche programmation culturelle et un taux de participation record par rapport aux précédentes éditions (cf. [www.leconomiste.com](http://www.leconomiste.com)).

Oubliées donc les animosités et les frictions qui ont marqué le mandat du précédent ministre. Sbihi a, semble-t-il, su résorber les désaccords qui opposaient les intellectuels à son prédécesseur. Autant dire que le nouveau ministre a réussi son test de passage. Les éditeurs et les intellectuels marocains sont-ils prêts à coopérer avec le ministère de la Culture? Après les artistes et autres intellectuels qui ont défilé à la culture, sans donner des résultats probants, c'est donc au tour d'un «matheux» de chapeauter ce département. Un esprit carré et scientifique viendra-t-il à bout des énormes chantiers de ce secteur? Voici les avis et réactions de quelques représentants du champ culturel marocain.

### ● «Développer les infrastructures régionales»

**Fawzi skalli, Membre de la HACA et fondateur du festival de la Culture soufie de Fès**

«Je n'étais pas spécialement inquiet de voir la culture entre les mains du PJD.

Car pour moi les précédentes sorties du PJD contre les festivals entre autres étaient surtout des positions de l'opposition et de la surenchère électorale. Je ne pense pas qu'un ministre du PJD aurait réellement constitué une menace de façon concrète pour

les traditions culturelles établies au Maroc. Un gouvernement ne peut être en rupture totale avec le projet sociétal marocain. Son rôle sera d'assurer une gestion culturelle. Et un ministre

chose que d'avoir un ministre du PPS. Dans son parcours, on note une expérience internationale, une ouverture culturelle... Un intérêt certain pour la culture, ce qui est une bonne chose.

blèmes qui nous opposaient à l'ancien ministre. Et en même temps, nous avons un ministre issu d'un parti, moderne, progressiste (PPS), qui peut apporter beaucoup de choses au champ



*Mawazine Rythmes du Monde fête ses onze ans d'existence en 2012. Au-delà de son ampleur, qui en fait sans aucun doute l'un des plus grands rendez-vous artistiques au monde, le festival a su créer et imposer son image propre et contribuer au rayonnement culturel de la capitale (Ph. Archives L'Economiste)*

ne peut imposer une idéologie qui lui est propre. D'ailleurs, je ne crois pas qu'un ministre de quelque obédience qu'il soit, se serait opposé au développement culturel du Maroc pour des raisons idéologiques.

Avoir un scientifique à la tête de ce département ne peut être qu'une bénédiction.



fique, car je ne pense pas que tout puisse être résolu par les sensibilités culturelles. Il doit gérer, faire du management culturel, consolider l'existant... Ceci dit, je trouve que c'est une excellente

Parmi les chantiers urgents du nouveau ministre figure le développement des infrastructures culturelles régionales: chaque région doit être dotée des structures minimales (théâtre, cinéma, salles de conférences, espaces culturels, bibliothèques...). Il est impensable qu'aujourd'hui des régions soient privées du minimum nécessaire pour un développement culturel normal. De même, le ministère devrait répondre aux besoins en formation en management culturel, consolider les acquis et jouer un rôle plus actif.

### ● «Augmenter le budget de la culture»

**Hassan Nafali, président délégué de la Coalition marocaine de la Culture et des Arts**

«Après la victoire du PJD, nous avons vivement souhaité un ministre issu d'un autre parti. Car, un ministre PJD, aussi ouvert qu'il soit, risque d'être soumis aux pressions des extrémistes du parti. D'ailleurs, leurs positions sont connues vis-à-vis des festivals, films... Pour nous, ce changement à la tête du ministère de la Culture était attendu et souhaité.

En raison des différends et des pro-

culturel. Les anciens ministres étaient à la fois militants de parti et intellectuels ou artiste (Mohamed El Achaâri, Touria Jabrane, Bensalem Himmich. Mohamed Amine Sbihi bien qu'il soit un scientifique a quand même des sensibilités culturelles. Il est aussi président d'une association culturelle à Salé.



Q u a n t à nos attentes, elles sont centrées sur la consolidation des acquis. Démocratie, liberté d'expression et d'opinion, sont pour nous indiscutables. De même, le statut de l'artiste, les subventions au théâtre, du

# la culture à la diète

cinéma... sont des aspects à consolider tout en lançant de nouveaux chantiers dont la réactivation du statut de l'artiste et sa révision. La carte de l'artiste, lancée en 2003, doit offrir des avantages ou des privilèges à l'artiste dans le sens social du terme, le protéger et limiter l'accès à ce métier aux titulaires de la carte. Aujourd'hui, beaucoup d'étrangers exercent le métier d'artiste au Maroc, il faut organiser ce secteur.

Nous demandons également l'augmentation du budget de la culture. Car il est impensable qu'aujourd'hui, le budget de la culture ne dépasse pas une part de 0,29% du PIB, dont 82% consacré aux frais de fonctionnement. Dans ces conditions, impossible de promouvoir le champ culturel. D'autre part, il faudra aussi consolider et renforcer les mécanismes de subvention de la culture et surtout du livre pour promouvoir la lecture. Il faudra aussi penser à la subvention aussi des arts plastiques qui font partie de notre patrimoine. Le côté social est aussi important. Il faut prendre soin des artistes qui travaillent de manière intermittente, ils n'ont pas de CNSS, de retraite, de couverture santé... L'Etat doit trouver une solution à leur situation ».

## ● «Mon rêve: une bibliothèque dans chaque école»

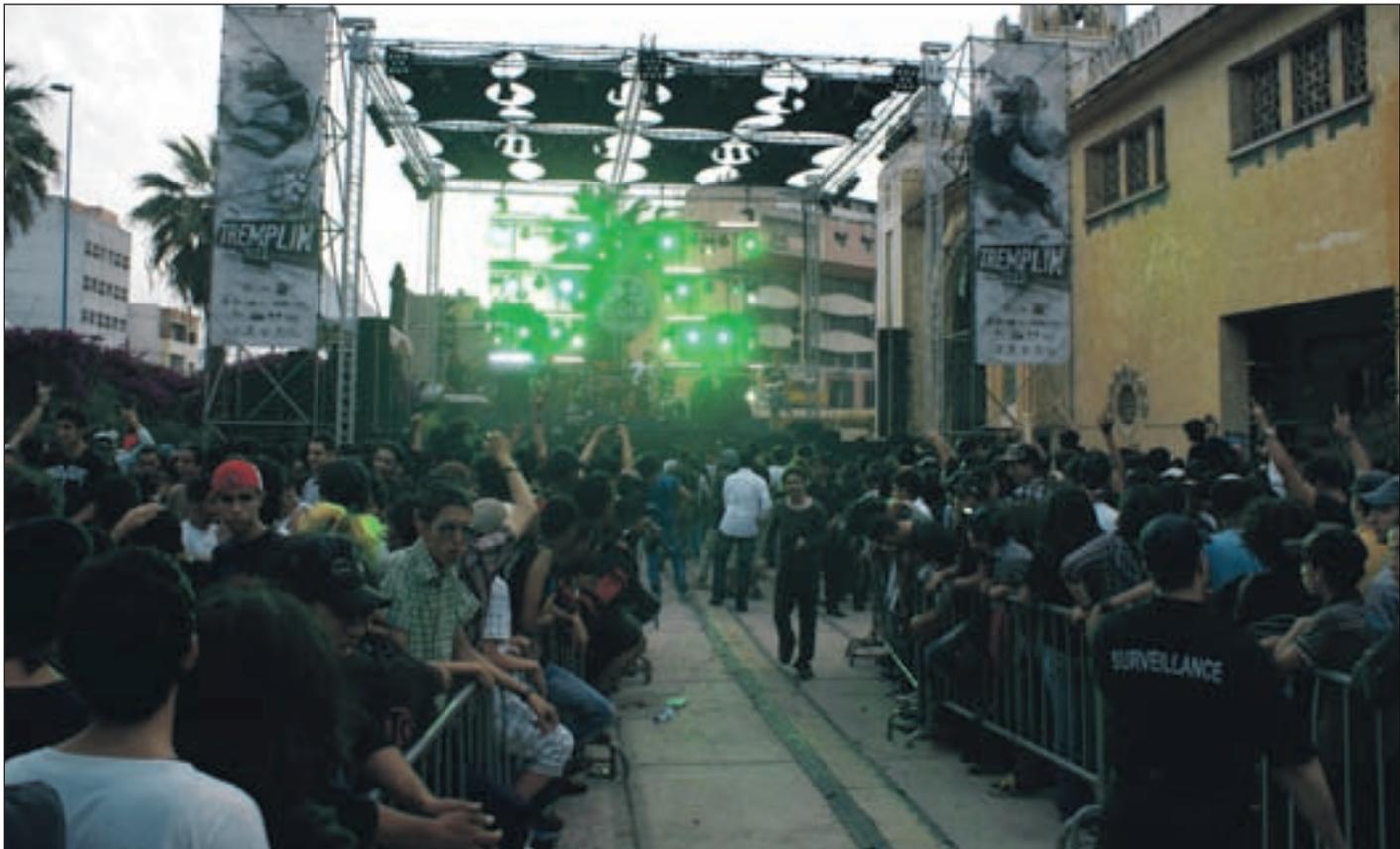
**Abdelkader Retnani, éditeur et président de l'Association des professionnels du livre**

«Il est un peu tôt pour se prononcer sur ce nouveau gouvernement. D'ailleurs, les Assises de la culture,



que nous devons organiser fin 2011, ont été reportées pour avoir plus de visibilité. Nous souhaitons donner au nouveau gouvernement du temps pour voir quelle direction il va prendre. Il y a des dé-

faillances totales et désastreuses dans ce ministère. Pour promouvoir la lecture au Maroc, je pense que l'une des premières mesures à prendre est de



*Transformés en fabrique culturelle en 2009, les anciens abattoirs de Casablanca sont un espace culturel à l'échelle de toute la ville, à travers la diversité des publics qui s'y rendent régulièrement ainsi que par l'intervention dans des quartiers différents de la ville (Ph. Archives L'Economiste)*

faire adopter par le Conseil de gouvernement un décret demandant à chaque commune (il y en a plus de 1650 à travers le Royaume) d'acheter un minimum de 10.000 DH d'ouvrages d'auteurs et éditeurs marocains. Il y a un grand chantier qui attend le gouvernement dans ce secteur et pas besoin de gros budgets pour les réaliser. Je l'ai toujours répété, au Maroc, il y a trop de cafés et pas assez de bibliothèques! Certes des associations, des bénévoles équipent des écoles de bibliothèque, mais ce n'est pas assez, cela ne dispense pas l'Etat de tenir son rôle. Il faut donc promouvoir une étroite collaboration entre les ministères de la Culture et de l'Education nationale pour que dans chaque école (je rêve, mais il faut bien rêver!) il y ait une bibliothèque, ou du moins dans les collèges et lycées. De même, il faut intégrer dans les programmes scolaires et universitaires des auteurs marocains dans les 3 langues (arabe, français et berbère). Mais la culture c'est aussi le cinéma, la peinture, la musique... A titre d'exemple, le festival de Marrakech est un grand événement qui est excellent pour notre image. Certains n'en veulent pas, mais il donne une belle image de notre pays. Mais, à mon avis, il faut répartir les ressources entre les festivals et non pas doter certains de gros budgets alors que

d'autres en manquent. La tâche est ardue, mais il ne faut qu'il y ait des bras de fer entre le ministère de tutelle et les acteurs dans les secteurs concernés, il

nalisation, les choses iront mieux dans ce secteur. Ce qui attend le nouveau ministre, c'est la création d'infrastructures culturelles (théâtre, le cinéma,

faut travailler de concert. Il faut que le pays avance. Les gouvernements passent, mais le pays et les citoyens restent.

## ● «Structurer le marché de l'art pour éviter les dérapages mercantiles»

**Mohamed Melehi, président de l'Association marocaine des arts plastiques (Amap)**

«Pour moi, peu importe l'obédience politique d'un ministre (PPS, Istiqlal ou même PJD), c'est la compétence qui prime. La culture est une affaire d'individus et non d'administration. On a toujours nommé à la culture des personnes qu'on pensait adéquates (poète, acteur ou écrivain), mais ce qu'il faut à la tête de ce département, comme n'importe quel ministère d'ailleurs, c'est un bon gestionnaire. Et je ne pense pas que ce soit une question de budget: on peut avoir un bon déjeuner chez une famille pauvre et rester sur sa faim chez des riches. C'est plutôt une question d'idées. Comment promouvoir la culture même quand les moyens manquent?

A mon avis, chaque région devrait s'occuper de sa culture. Beaucoup de pays n'ont même pas un ministère dédié. Je pense que le jour où le Maroc aura bien défini cette politique de régio-

la musique...). C'est primordial, car ces lieux rapprochent les gens de tous âges et toutes classes sociales. On ne peut pas donner un concert de musique dans une salle de cinéma au 21e siècle. Il faut créer des endroits où les gens pourront s'exprimer. Quant à l'art plastique, il reste une affaire individuelle.



Le marché de l'art est une bourse organisée par l'intérêt financier avec plusieurs intervenants. L'Etat doit créer les structures et veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérapages mercantiles». □

Aziza EL AFFAS

# Le temps des réformes forcées:

## ■ Début de l'ingérence dans les affaires internes du Royaume

## ■ Contrôle de la police, de la banque d'Etat, des travaux publics, impôts, douanes...

## ■ La conférence est tenue à l'initiative du Maroc

SI le Maroc échappa à l'occupation à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, c'est grâce à la mésentente entre les puissances coloniales européennes (Grande-Bretagne, Espagne et France). Mais cet état de grâce ne perdurera pas à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle. L'Entente Cordiale (1904) et l'Accord d'Algésiras (1906) aplanissent les différends économiques et coloniaux entre les puissances européennes.

La conférence d'Algésiras sonne en effet le glas de l'indépendance du Royaume chérifien et marque le début des ingérences européennes dans ses affaires internes.

Pourtant, la conférence a été tenue à l'initiative du Maroc. C'est en effet le Souverain Moulay Abdelaziz qui invita les puissances étrangères à une réunion internationale où seraient étudiées les réformes à introduire au Maroc.

La conférence, qui s'est tenue du 14 janvier au 7 avril 1906, a constitué un événement mondial en ce début de siècle. Les représen-

gleterre, Italie, Autriche-Hongrie, Russie, Etats-Unis, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas et Suède.

Au bout de 100 jours d'après négociations, l'«Acte général de la conférence d'Algésiras» (composé de 123 articles et d'un protocole additionnel) fut signé par tous les délégués, excepté les Marocains qui déclarèrent ne pas être en condition d'apposer leur signature sans l'autorisation du Sultan. Résigné, le Sultan Moulay Abdelaziz finit par apposer sa signature le 18 juin 1906. Le Maroc, affaibli et criblé de dettes, devient alors une proie tentante pour les pays européens.

Certes, l'indépendance et l'intégrité du Maroc sont réaffirmées par l'acte d'Algésiras, mais la position française est renforcée puisque Paris est désormais en mesure de contrô-

tient ainsi le contrôle de la police, de la banque d'Etat, des travaux publics, du recouvrement des impôts, des douanes... la France et l'Espagne sont nommées mandataires de la nouvelle banque d'Etat

du Maroc.

L'indépendance du Royaume chérifien demeure préservée par un engagement solennel des puissances signataires de l'Acte. Mais pas pour longtemps. Le traité d'Algésiras est particulièrement mal vécu par la population marocaine.

Dès l'annonce de l'Accord, une vague de protestations est enregistrée dans le Royaume: attentats contre les intérêts européens, insurrections, menaces... A Essaouira, le caïd Anflous annonça son affranchissement de toute subordination à l'égard du makhzen. Maa El Ainine, chef religieux sahraoui, proféra des menaces acerbes à l'encontre des Français. Au nord du pays, le caïd Raissouli exigea du Sultan l'extension de son auto-



1908: Au centre, un soldat instructeur espagnol chargé de la sécurité et de la formation des agents de la police chérifienne (Source: HC)



La conférence d'Algésiras, qui s'est tenue du 14 janvier au 7 avril 1906, a constitué un événement mondial en ce début de siècle. Les représentants des puissances étaient au nombre de 13 dont le Maroc (source: HC)



Moulay Abdelhafid qui s'était soulevé contre son frère précisément pour défendre l'indépendance et l'intégrité de l'Empire chérifien, finira, endetté par le nouvel emprunt (source: HC)

tants des puissances étaient au nombre de 13: Maroc, France, Allemagne, An-

ler les finances marocaines et donc le makhzen. Le corps diplomatique ob-

# Il y a 100 ans, le traité d'Algésiras

rité à Asilah. Au Nord-Est, Bou Hmara continua d'étendre son autorité face à l'impuissance du makhzen.

Les réformes que le Sultan se voyait obligé d'introduire par imposition des puissances occidentales, spécialement la fiscalité, ainsi que la présence des forces de police françaises et espagnoles dans les ports, créèrent un profond sentiment xénophobe au sein de la population marocaine, qui ne tarda pas à se traduire en violentes émeutes contre les Européens. L'assassinat du Dr. Mauchamps à Marrakech le 19 mars 1907 servira à la France de prétexte pour l'occupation d'Oujda le 27 mars, et le massacre, le 30 juillet de la même année, de neuf ouvriers européens à Casablanca, de prétexte pour bombarder la ville le 30 août, causant plus de mille victimes parmi la population.

Le rejet des ingérences étrangères va s'intensifier davantage et contribuer à favoriser la cause de Moulay Abdelhafid, en rébellion contre son frère le Sultan

## Les 7 chapitres de l'Acte d'Algésiras

- Chapitre Ier traite de la question de la police. Il stipule, entre autres, que des officiers et sous-officiers français et espagnols seront mis à la disposition du Sultan pour lui venir en aide dans l'organisation de cette police. L'inspection générale de la police sera confiée à un officier supérieur de l'armée suisse. La France perd donc le droit exclusif de maintien de l'ordre au Maroc.
- Chapitre II règle la question de la contrebande des armes. Et le droit de contrôle sur l'entrée des armes est octroyé au corps diplomatique et consulaire.
- Chapitre III concerne la constitution d'une Banque d'Etat dont le capital sera divisé en autant de parts qu'il y aura de puissances participantes à la conférence.
- Chapitre IV stipule, entre autres, qu'en matière de travaux publics, d'adjudications, de cahiers des charges..., les représentants du Sultan devront se mettre d'accord avec le corps diplomatique.
- Chapitre V intéresse les douanes et la répression de la fraude.
- Chapitre VI proclame le principe de la liberté économique. Il déclare «qu'aucun des services publics ne pourra être aliéné au profit d'intérêts particuliers».
- Chapitre VII : Dispositions générales

Moulay Abdelaziz, qu'il finira par détrôner en 1907. En 1911, Moulay Abdelhafid appelle les Français à la rescousse

pour mater la rébellion des tribus berbères qui encerclent Fès. Les Français occupent aussitôt Fès, Meknès et Rabat.

La réponse de l'Allemagne ne se fait pas attendre. Elle envoie en guise de menace la canonnière Panther au large d'Agadir le 13 juillet 1911.

Pour calmer les Allemands, la France leur accorde des compensations territoriales en Afrique équatoriale, en contrepartie, celle-ci reconnaît le «protectorat» de la France sur le Maroc. Par le Traité franco-allemand du 4 novembre 1911, l'Allemagne laissait à la France la liberté d'action au Maroc en échange d'une partie du Congo. La France a ainsi la voie libre pour imposer sa volonté au nouveau Sultan Moulay Abdelhafid. Celui-ci, qui s'était soulevé contre son frère précisément pour défendre l'indépendance et l'intégrité de l'Empire chérifien, finira, endetté par le nouvel emprunt de 1910, par succomber à son principal créancier. La France l'obligera à signer le Traité du Protectorat le 30 mars 1912. L'Acte d'Algésiras n'était plus qu'un vague souvenir. □

A. E.



**Avec vous chaque jour au cœur de l'économie**

**atlantic radio**  
MUSIQUE INFO ÉCO

**Le Grand Direct tous les jours à 18h**

Le meilleur de la radio